

Rapport annuel

2025-2026



COMMISSAIRE
à la langue française

Direction

Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française
M^e Éric Poirier, commissaire adjoint à la langue française

Coordination des travaux

Secrétariat général et direction des affaires administratives et des communications

Contribution aux travaux

L'équipe du Commissaire à la langue française

Date de parution

3 juin 2026

Comment citer ce document

Commissaire à la langue française (2026). Rapport annuel 2025-2026.

<https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/publications/institutionnel/rapport-annuel-2025-2026>

Éditeur

Commissaire à la langue française
875, Grande Allée Est, bureau 1 879
Québec (Québec) G1R 4Y8
Site Web : commissairelanguefrancaise.quebec
Courriel : info@clf.quebec

Note

Commissaire à la langue française (avec un C majuscule) désigne l'institution, alors que commissaire (avec un c minuscule) est utilisé quand il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

Rapport déposé à l'Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-555-04069-4 (version PDF)

© Commissaire à la langue française, 2026

Lettre à la présidente



Québec, le 3 juin 2026

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de soumettre pour votre considération le rapport annuel du Commissaire à la langue française, couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, conformément à l'article 197 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11).

La troisième année d'existence de notre institution parlementaire a été marquée par plusieurs réalisations, dont le dépôt de rapports et de mémoires à l'Assemblée nationale ainsi que la mise en œuvre d'actions qui ont renforcé le statut de référence de notre organisation en matière de langue française.

Ce rapport annuel comporte cinq chapitres : un regard vers l'avenir, le rapport annuel de gestion, un suivi des recommandations formulées par mon institution, un suivi de la mise en œuvre de la *Charte* et une évaluation du déploiement de Francisation Québec portant sur la progression et la réussite.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

Le commissaire à la langue française,

Benoît Dubreuil

Fiabilité des données

Les résultats et les renseignements présentés dans le rapport annuel du Commissaire à la langue française 2025-2026 relèvent de ma responsabilité, qui consiste à coordonner la mission de l'institution parlementaire conformément à la *Charte de la langue française*. J'atteste de l'exactitude et de la fiabilité des données de ce rapport, lesquelles correspondent à la situation de l'institution telle qu'elle se présentait au 31 mars 2026.

Le commissaire à la langue française,



Benoît Dubreuil

Québec, le 3 juin 2026

Table des matières

Chapitre 1 - Regard vers l'avenir	1
Chapitre 2 - Rapport annuel de gestion	10
ORGANISATION EN BREF	11
CHIFFRES CLÉS.....	13
FONCTIONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES	14
SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE.....	18
Chapitre 3 - Suivi des recommandations	23
INTRODUCTION	24
APPLICATION DES RECOMMANDATIONS	25
Chapitre 4 - Mise en œuvre de la <i>Charte</i>	31
INTRODUCTION	32
OBJECTIFS ET INDICATEURS D'EXEMPLARITÉ.....	34
NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS UNE CONNAISSANCE D'UNE AUTRE LANGUE EST EXIGÉE	38
TRAITEMENT DES PLAINTES	39
EFFECTIFS COLLÉGIAUX.....	40
ACCÈS AUX INFORMATIONS.....	47
Chapitre 5 – Évaluation de Francisation Québec : progression et réussite.....	48



Regard vers l'avenir

Chapitre 1

Mise en contexte

Cet automne, plusieurs nouveaux parlementaires feront leur entrée à l'Assemblée nationale. Ils auront une grande responsabilité : celle de guider leurs concitoyennes et concitoyens dans un contexte marqué par des défis politiques, économiques et sociaux complexes.

Comme législateurs québécois, ils auront aussi un devoir particulier : celui d'incarner, en Amérique du Nord, un État dont le français est la seule langue officielle et commune. Ils devront le faire à un moment où des pressions importantes s'exercent sur son usage, comme sur celui de plusieurs autres langues minoritaires à travers le monde.

Depuis la création du Commissaire à la langue française, en 2023, mon équipe et moi avons publié plusieurs rapports, études ou mémoires pour décrire ces pressions. Le message que nous avons porté a été constant : depuis près de 50 ans, la *Charte de la langue française* a entraîné des progrès marquants. Cependant, elle ne suffira pas, à elle seule, à freiner le recul de l'usage du français que nous observons aujourd'hui.

Ce recul découle de tendances lourdes sur les plans démographique, économique et culturel. Pour contrer leurs effets, une politique linguistique ambitieuse est nécessaire. Depuis trois ans, nous avons formulé plusieurs recommandations qui, ensemble, tracent les contours d'une telle politique.

Alors que prend fin la 43^e législature, j'ai souhaité faire le point sur les travaux réalisés jusqu'à présent. Avec mon équipe, nous avons donc regroupé sous sept thèmes les principaux défis de la politique linguistique : l'immigration, la francisation, l'intégration, l'éducation, l'enseignement supérieur, la culture et l'économie. Pour chaque thème, nous avons sélectionné les actions qui, de façon prioritaire, devraient figurer dans une politique linguistique adaptée aux défis de notre époque.

Ces trois dernières années m'ont convaincu d'une chose : pour renverser les tendances actuelles, une vaste mobilisation est nécessaire. L'avenir du français n'est pas seulement l'affaire du ministère de la Langue française ou de l'Office québécois de la langue française. Il doit engager l'ensemble du gouvernement, de même que les municipalités, les employeurs, les établissements d'enseignement et les acteurs de la société civile.

Pour réussir, nous ne pourrions pas nous limiter à ajouter de nouvelles exigences légales ou administratives. De même, la multiplication des initiatives de promotion ou de valorisation de faible envergure n'entraînera pas les changements structurels dont nous avons besoin. Nous devons sortir des sentiers battus et agir sur les déterminants réels de la situation linguistique.

Concrètement, nos actions doivent faire en sorte que des millions de Québécoises et Québécois utilisent un peu plus le français chaque jour, que ce soit dans leur vie sociale, professionnelle ou culturelle.

J'invite donc tous ceux qui aspirent à transformer le Québec à s'inspirer des travaux que nous avons menés et à présenter aux Québécoises et Québécois un projet transformateur, qui consolidera le statut du français comme véhicule d'une culture unique et comme outil incontournable de cohésion sociale.

IMMIGRATION

Ce qui doit être fait en matière d'immigration

Viser l'insertion des personnes immigrantes dans les milieux francophones et appeler le gouvernement fédéral à ses responsabilités.

Pourquoi?

La connaissance du français et son utilisation demeurent beaucoup plus faibles parmi les personnes issues de l'immigration que dans le reste de la population. À l'inverse, l'utilisation de l'anglais y est beaucoup plus fréquente, peu importe l'indicateur choisi.

Le fait d'exiger une connaissance du français de la plupart des candidats à l'immigration économique permettra une amélioration importante de la situation.

Néanmoins, le gouvernement doit encore s'assurer que la plupart des immigrants s'insèrent dans des milieux francophones. Il doit aussi exiger du gouvernement fédéral des changements dans la gestion de l'immigration temporaire et des demandes d'asile.

Comment?

1. Limiter la sélection des candidats à la résidence permanente aux personnes qui sont déjà présentes au Québec, qui connaissent bien le français et qui se sont insérées dans des milieux principalement francophones.
2. Exiger une connaissance du français des travailleurs temporaires, y compris de ceux admis par le gouvernement fédéral dans les principaux volets du programme de mobilité internationale.
3. Obtenir du gouvernement fédéral une réforme complète du système d'asile, comprenant une répartition et une prise en charge des demandeurs.

En savoir plus

- [Immigration temporaire : choisir le français](#)
- [Le français langue commune – Comprendre le recul, renverser les tendances](#)
- [Mémoire déposé lors de la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-2029](#)

FRANCISATION

Ce qui doit être fait en matière de francisation

S'assurer que l'apprentissage du français débouche sur son adoption durable comme langue commune.

Pourquoi?

Depuis 2023, Francisation Québec offre un guichet unique pour les services d'apprentissage du français. Sa création répondait à un besoin réel, mais son déploiement a soulevé des difficultés liées à la forte demande, à la plateforme informatique choisie et aux défis d'harmonisation entre son réseau et celui des centres de services scolaires.

Par ailleurs, depuis 2023, la majeure partie des ressources investies en francisation a servi à offrir un enseignement peu intensif à des personnes de niveau débutant qui séjournaient au Québec de manière temporaire. De surcroît, cet enseignement n'est pas associé à des stratégies visant l'insertion durable des participants dans les réseaux francophones.

Par conséquent, dans les conditions actuelles, les investissements en francisation sont peu susceptibles de mener à une progression pérenne de la place du français comme langue commune.

Comment?

1. Améliorer la plateforme « Apprendre le français » et assurer l'harmonisation des pratiques pédagogiques et administratives entre Francisation Québec et les centres de services scolaires.
2. Viser une francisation plus intensive et favoriser l'atteinte de niveaux plus avancés en augmentant la participation des personnes bénéficiant au Québec d'un statut permanent.
3. Ajouter à la francisation un volet « participation sociale », sous forme de jumelages ou d'activités de réseautage en contexte francophone.

En savoir plus

- [Immigration temporaire : choisir le français](#)
- [Évaluation du déploiement de Francisation Québec](#)
- [Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail](#)
- Évaluation de Francisation Québec – Progression et réussite (chapitre 5 de ce rapport)

INTÉGRATION

Ce qui doit être fait en matière d'intégration

Structurer un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants et mobiliser l'ensemble de la société en faveur de la mixité et des rapprochements interculturels.

Pourquoi?

La Charte vise à faire du français la langue d'adhésion et de contribution à la culture distincte du Québec. Pour nourrir ce sentiment d'adhésion, les Québécoises et les Québécois – issus de l'immigration ou non – doivent nouer des relations interpersonnelles de qualité entre eux.

Ces dernières décennies, l'établissement de telles relations a été ralenti par la concentration de l'immigration dans les régions de Montréal et de Gatineau, de même que par une certaine segmentation ethnolinguistique dans les milieux résidentiels, professionnels et scolaires.

Dans un contexte de forte immigration, le laisser-faire ne suffira pas à faire naître les relations sociales nécessaires au maintien du français comme langue commune. Une approche structurée de l'intégration, mobilisant tous les acteurs sur une base locale et régionale, est nécessaire.

Comment?

1. Créer un parcours d'intégration centré sur la participation sociale, en français.
2. Assurer la régionalisation de l'immigration en définissant des volumes d'admission régionaux et en reconnaissant un pouvoir aux gouvernements locaux.
3. Mobiliser, dans chaque région, le milieu associatif, économique et éducatif en faveur de la mixité et des rapprochements interculturels.

En savoir plus

- [Intégration à la nation québécoise : de la rencontre à l'adhésion](#)

ÉDUCATION

Ce qui doit être fait en matière d'éducation

Mobiliser le réseau de l'éducation en faveur d'un français vivant, de rapprochements interculturels positifs et de la culture québécoise et francophone.

Pourquoi?

L'école québécoise est en première ligne de plusieurs défis auxquels fait face le français.

Dans certaines écoles francophones, l'anglais tend à s'imposer comme langue habituelle des échanges spontanés entre les élèves en dehors de la classe. Le français est alors à risque de devenir un outil réservé aux échanges formels et aux travaux scolaires, plutôt qu'une langue commune vivante et culturellement ancrée dans le quotidien.

De plus, en raison de divers mécanismes psychologiques et sociaux, les contacts positifs entre les jeunes qui sont issus de l'immigration et ceux qui ne le sont pas demeurent insuffisants. Cette situation mine le sentiment d'adhésion à une culture commune.

Par ailleurs, en dépit de nombreuses initiatives inspirantes, il n'existe aucune démarche structurée visant à maximiser la place de la culture québécoise et francophone dans les écoles québécoises. Ainsi, l'école n'exerce pas pleinement son rôle de contrepoids face à la faible présence de la culture québécoise et francophone dans l'espace numérique.

Comment?

1. Faire de la promotion du français comme langue commune un objectif stratégique du ministère de l'Éducation du Québec.
2. Déployer dans le réseau scolaire une démarche structurée pour valoriser, dans les activités scolaires et parascolaires, l'usage oral spontané du français, les rapprochements interculturels positifs et l'exposition à la culture québécoise et francophone.

En savoir plus

- [Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances](#)
- [Intégration à la nation québécoise : de la rencontre à l'adhésion](#)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce qui doit être fait en matière d'enseignement supérieur

Accroître de façon importante la place du français dans les collèges et les universités.

Pourquoi?

L'anglais occupe traditionnellement une place importante dans l'enseignement supérieur au Québec. Or, le fait de fréquenter pendant plusieurs années un établissement anglophone est étroitement associé à un usage plus important de cette langue sur le marché du travail, et ce, même en tenant compte de plusieurs variables confondantes.

En raison des modifications apportées à la Charte en 2022, la place de l'anglais dans l'enseignement collégial continuera de diminuer dans les prochaines années. Néanmoins, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la présence du français dans l'enseignement supérieur, particulièrement au niveau universitaire.

Par ses décisions d'investissement, le gouvernement influence l'évolution du poids relatif des établissements francophones et anglophones. De plus, par ses règles budgétaires, il détermine s'il est avantageux ou non, pour les universités anglophones, de renforcer la connaissance et l'usage du français parmi leurs étudiants et leurs diplômés.

Une stratégie gagnante doit tenir compte des différents profils d'étudiants, c'est-à-dire aussi bien de leur provenance et de leur projet d'études que de leur connaissance préalable du français. Elle doit aussi jumeler l'apprentissage formel du français à des mesures pour renforcer son apprentissage informel, la confiance linguistique des apprenants et leur insertion dans des réseaux sociaux et professionnels francophones.

Comment?

1. Garantir une répartition équilibrée des étudiants internationaux sur le plan linguistique et régional et établir des pratiques durables de recrutement et d'intégration en français.
2. Accroître structurellement le poids des établissements francophones et celui de l'enseignement en français dans l'enseignement supérieur.
3. Collaborer avec les établissements anglophones pour augmenter de façon importante l'usage du français parmi les diplômés, en tenant compte des différents profils d'étudiants.

En savoir plus

- [Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances](#)
- [Mémoire présenté à la commission parlementaire sur le projet de loi visant à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers](#)
- [Les étudiants internationaux et le français : bâtir pour durer](#)

CULTURE

Ce qui doit être fait en matière de culture

Adapter la politique culturelle à la réalité numérique.

Pourquoi?

Ces 20 dernières années, les transformations numériques et la connaissance toujours plus grande de l'anglais par les Québécoises et les Québécois ont entraîné une baisse rapide de la part du français en culture. Chez les personnes de moins de 35 ans, l'anglais est aujourd'hui la langue prédominante des pratiques culturelles. En outre, un segment non négligeable des jeunes Québécois est peu ou pas exposé aux contenus québécois ou francophones.

Le français maintient une présence significative dans certaines pratiques (spectacles en salle, émissions d'information, livres, etc.), mais sa place est beaucoup moins assurée dans d'autres (réseaux sociaux, séries, films, chansons, etc.), et ce, malgré une production riche et des succès indéniables.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris diverses mesures pour répondre à ces défis. Néanmoins, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour renverser les tendances. Par ailleurs, devant la complexité à réglementer l'espace numérique, une large mobilisation demeure essentielle pour assurer la présence de la culture québécoise dans les établissements d'enseignement, les espaces publics et les espaces commerciaux.

Comment?

1. Assurer la mise en œuvre de la Loi sur la découvrabilité.
2. Réformer le financement de l'audiovisuel, notamment pour mieux tenir compte de la place incontournable des créateurs de contenu et des médias sociaux.
3. Adapter les autres programmes de la culture pour tenir compte du nouveau contexte créé par le numérique et accroître la place des contenus québécois et francophones dans les divers milieux de vie.

En savoir plus

- [Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances](#)
- [Mémoire présenté à la commission parlementaire sur le projet de loi sur la découvrabilité](#)

ÉCONOMIE

Ce qui doit être fait en matière d'économie

Définir une vision économique favorable au français et mieux responsabiliser les employeurs.

Pourquoi?

Depuis le début des années 2000, l'usage du français a diminué comme langue de travail. Cette réduction est particulièrement importante dans les régions de Montréal et de Gatineau, ainsi que dans les secteurs économiques qui sont intégrés à l'échelle canadienne ou internationale. Elle s'explique à la fois par la nature des tâches dans ces secteurs et par la croissance d'une population plus à l'aise en anglais qu'en français.

Pour contrer ces tendances, des resserrements devraient être apportés au processus de francisation des entreprises. Cependant, l'efficacité de ce processus est confrontée à certaines limites, plus particulièrement dans les secteurs fortement intégrés à l'échelle canadienne ou internationale, ou encore dans ceux qui accueillent une main-d'œuvre moins francophone.

Ainsi, la question linguistique devrait être intégrée aux choix stratégiques que prennent les gouvernements du Québec et du Canada, car ces choix déterminent en amont la facilité avec laquelle le français pourra être utilisé au travail.

Comment?

1. Appliquer le processus de francisation de façon à augmenter le nombre d'employés ayant une bonne connaissance du français.
2. Maximiser l'usage des outils de traduction automatique et d'intelligence artificielle générative pour gérer l'interface linguistique entre le Québec et le reste du monde.
3. Tenir compte des répercussions linguistiques des décisions économiques structurantes.
4. Exiger la connaissance du français de tout travailleur d'une autre province canadienne souhaitant exercer au Québec une profession ou un métier réglementé.

En savoir plus

- [Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances](#)
- [Mémoire présenté à la commission parlementaire sur le projet de loi sur le commerce et la mobilité](#)
- [Concilier le français et l'économie : une analyse de la vision économique du Québec](#)
- [Francisation des entreprises : répondre aux changements dans la situation linguistique](#)



Rapport annuel de gestion

Chapitre 2

Organisation en bref

Créé à la suite de la modernisation de la *Charte de la langue française (Charte)* en 2022, le Commissaire à la langue française (CLF) est une institution indépendante qui veille au respect de la *Charte*. Nommé en février 2023 par l'Assemblée nationale, le premier commissaire à la langue française (commissaire) est entré en fonction le 1^{er} mars 2023 pour un mandat de sept ans. Il est épaulé dans ses fonctions par un commissaire adjoint à la langue française, nommé par le gouvernement sur sa recommandation.

Mission

La mission du CLF consiste à s'assurer de la vitalité et de la pérennité du français, langue commune du Québec, notamment en surveillant :

- l'évolution de la situation linguistique au Québec;
- le respect des droits fondamentaux conférés par la *Charte*;
- l'exécution des obligations prévues par la *Charte*, notamment celles des institutions parlementaires;
- la mise en œuvre des dispositions de la *Charte* par le ministre de la Langue française, l'Office québécois de la langue française (OQLF) et Francisation Québec.

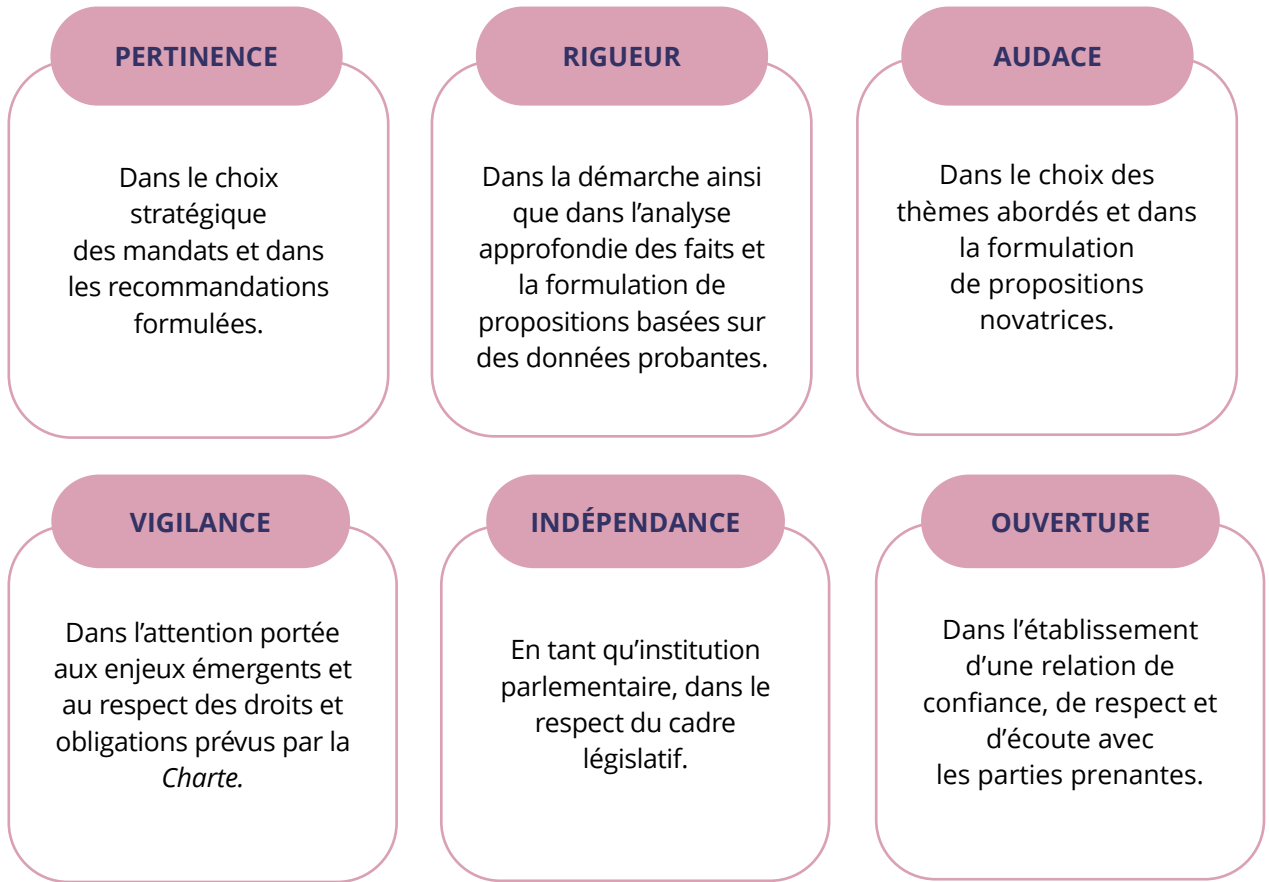
À cette fin, il peut fournir des rapports, des avis et des recommandations à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou au ministre de la Langue française.

Vision

Être une institution de référence, reconnue pour son expertise et son indépendance, dont les travaux influencent durablement les choix du Québec concernant le français, sa langue commune.

Valeurs

Dans l'accomplissement de sa mission, six valeurs fondamentales guident le CLF.



Chiffres clés

18

EMPLOYÉS AU 31 MARS 2026

- > 2 titulaires d'emploi supérieur
- > 1 cadre
- > 14 professionnels
- > 1 partenaire d'affaires en ressources humaines



10

PUBLICATIONS RELATIVES À LA MISSION

- > Évaluation de la francisation en milieu de travail
- > Rapport sur les étudiants internationaux et le français
- > Rapport sur l'intégration à la nation québécoise
- > Mémoire sur la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-2029
- > Mémoire sur le projet de loi sur le commerce et la mobilité
- > Mémoire sur le projet de loi sur la découvrabilité
- > Mémoire sur le projet de loi constitutionnelle de 2025
- > Étude sur la vision économique du Québec
- > Étude sur les représentations linguistiques et identitaires des jeunes issus de l'immigration
- > Étude sur la mixité dans les milieux de vie

40

INTERVENTIONS PUBLIQUES ET MÉDIATIQUES

- > Entrevues auprès de médias écrits, télévisés ou radiophoniques
- > Assemblée générale du Réseau international des maisons de la Francophonie sur les politiques linguistiques
- > Journées thématiques sur le français dans le milieu des affaires et le milieu culturel
- > Webinaire sur le rapport sur les étudiants internationaux
- > Présentations sur demande de ses rapports et études, notamment sur l'intégration en français
- > Rencontres avec des comités de francisation et des chaires de recherche sur la situation du français



85

ACTIVITÉS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

- > Établissements d'enseignement et de recherche
- > Organismes de promotion du français et de la Francophonie
- > Intervenants du domaine culturel
- > Organismes du secteur municipal
- > Institutions anglophones

Fonctionnement et gestion des ressources

Gouvernance

Le CLF a continué ses efforts en matière de gouvernance en vue de favoriser le renforcement des pratiques de l'organisation, notamment en matière d'éthique :

- un code d'éthique propre au commissaire a été adopté, alors que le commissaire adjoint et les employés sont assujettis à celui de la fonction publique québécoise;
- du matériel de sensibilisation et de formation a été élaboré pour le bénéfice des employés (la finalisation de la mise en œuvre est planifiée au cours de l'année 2026-2027);
- un guide propre à l'organisation, basé sur le code d'éthique des employés de la fonction publique, doit être rédigé en 2026-2027.

Conformément aux obligations de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les travaux relatifs à la protection des renseignements personnels ont été poursuivis, notamment par l'élaboration de documents complémentaires et des documents de réflexion sur les modalités de gestion pour la protection des renseignements personnels.

Pour mettre en place un système de gestion documentaire efficace et durable, conformément aux recommandations de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, une nouvelle structure de gestion des documents a été élaborée et implantée. Cette démarche inclut le développement d'une approche normalisée pour le classement des documents de l'organisation, reposant sur une arborescence cohérente, un site avec des accès sécurisés, une nomenclature uniforme des fichiers et des règles balisées de conservation et d'archivage.

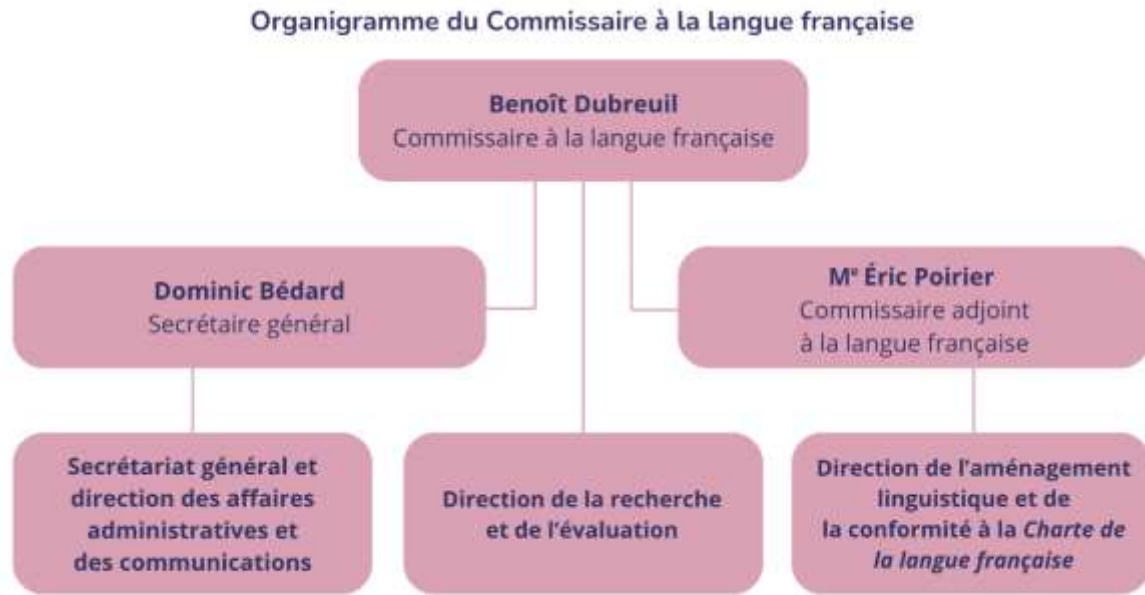
Finalement, après consultation des institutions parlementaires, conformément aux dispositions de la *Charte*, le CLF a adopté des indicateurs d'exemplarité. En effet, en vue d'harmoniser les interprétations des diverses dispositions de la *Charte* et de travailler sur des demandes de modifications réglementaires, le CLF a tenu plusieurs réunions avec ces institutions et le ministère de la Langue française (MLF).

Ressources humaines

Au 31 mars 2026, le personnel du CLF comptait 18 membres. Parmi cet effectif :

- 2 étaient titulaires d'emploi supérieur, soit le commissaire et le commissaire adjoint;
- 1 personne exerçait des fonctions d'encadrement, soit le secrétaire général;
- 14 étaient des professionnels;
- 1 personne est partenaire d'affaires en ressources humaines;
- 16 étaient des employés permanents, tandis que 2 étaient contractuels;
- 12 personnes étaient basées à Québec, 5 à Montréal et 1 à Gatineau;
- 2 personnes étaient issues des minorités visibles et ethniques;
- 1 personne était handicapée.

Comme l'illustre l'organigramme ci-après, la structure organisationnelle du CLF est articulée autour de trois unités administratives aux responsabilités distinctes. L'équipe de la recherche et de l'évaluation relève directement du commissaire. L'équipe de l'aménagement linguistique et de la conformité à la *Charte de la langue française*, renommée en 2025 pour mieux refléter l'étendue et la nature de sa mission, est placée sous la responsabilité du commissaire adjoint, nommé en juillet 2025 par le Conseil des ministres. Enfin, le Secrétariat général et direction des affaires administratives et des communications relève du secrétaire général.



Ressources financières

Conformément à l'article 204.13 de la *Charte*, le CLF est tenu de préparer chaque année ses prévisions budgétaires et de les soumettre au Bureau de l'Assemblée nationale (BAN), qui les approuve avec ou sans modifications.

Dans sa décision n° 2353 prise le 10 avril 2025, le BAN avait approuvé des crédits totaux de 2 777 876 \$ pour l'exercice budgétaire 2025-2026 du CLF, dont 2 375 076 \$ destinés à sa rémunération. Le CLF n'a pas sollicité de budget d'immobilisation en raison de l'absence de besoins pour ce type d'investissement à moyen terme.

À la fin de l'exercice financier, la dépense du CLF est de 2 355 851 \$, comprenant des dépenses en rémunération de 2 113 331 \$ et en fonctionnement de 242 520 \$.

Les dépenses en rémunération sont inférieures aux prévisions, notamment en raison de mouvements de personnels et de vacances de poste. Les dépenses de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions, principalement en raison de coûts de location des locaux de l'organisation à Montréal moins élevés qu'escompté, d'une indexation plus faible que prévu de l'entente administrative liant le CLF au ministère du Conseil exécutif, ainsi que d'une gestion rigoureuse des dépenses liées aux déplacements et aux services professionnels.

La discipline budgétaire et le fait que la provision pour imprévus est demeurée inutilisée ont conduit à un surplus d'environ 422 025 \$ pour l'exercice financier 2025-2026.

Tableau 2.1 – Crédits et dépenses
(par supercatégorie au 31 mars 2026, en dollars)

	Crédits autorisés ¹ 2025-2026 (A)	Dépense estimée ² au 31 mars 2026 (B)	Écart (B – A)	Dépense réelle 2024-2025
Budget de dépenses				
Rémunération	2 375 076	2 113 331	261 745	2 074 001
Fonctionnement	402 800	242 520	160 280	294 473
Budget d'investissements	-	-	-	-
Total	2 777 876	2 355 851	422 025	2 368 643

(1) Le budget détaillé, préparé par le CLF, a été approuvé par le BAN le 10 avril 2025.

(2) Il s'agit de l'état des résultats budgétaires au 31 mars 2026, avec lecture en date du 28 mai 2026.

Communications

En 2025-2026, le CLF a diffusé des communications pour promouvoir ses publications et ses activités (21). Ces communications ont pris diverses formes (p. ex. communiqué de presse, actualité Web, article de blogue, webinaire) et ont principalement porté sur les rapports et les mémoires déposés à l'Assemblée nationale.

Pendant l'année, le site Web du CLF s'est enrichi d'une nouvelle section nommée *Dossiers en cours*, où l'organisation présente le suivi des dossiers qui font l'objet d'une intervention auprès d'un ministère ou d'un organisme.

En septembre 2025, le CLF a mis en ligne son intranet, se dotant ainsi d'un outil de communication efficace, esthétique et convivial pour ses communications internes.

Médias sociaux

En 2025-2026, à la suite de choix stratégiques ainsi que de la diffusion de nombreux travaux en lien avec sa mission, le CLF a gagné en visibilité sur les médias sociaux. Ses contenus ont ainsi augmenté de 38 % en visibilité, passant d'une moyenne – sur Facebook et LinkedIn – de 787 vues à 1 084 vues par publication.

Début 2026, le CLF a entrepris de diversifier ses canaux de communication sur les médias sociaux en vue d'atteindre toujours plus de citoyens. Il a notamment ouvert un compte Instagram institutionnel, produit des contenus davantage axés sur la vidéo et diffusé une campagne de vulgarisation. Cette campagne comportait des carrousels d'information revisitant les thématiques récemment abordées dans les travaux de recherche du CLF. Intitulée *Le français, une langue commune, un choix collectif*, elle visait à éclairer les débats entourant la langue française en mettant en lumière ses principaux enjeux et ceux à venir.

Tableau 2.2 – Présence sur les médias sociaux

(au 31 mars 2026)

	LinkedIn	Facebook
Nombre de publications	163	115
Nombre d'abonnés	2 153	647
Moyenne des vues par publication	1 264	905
Moyenne des interactions par publication*	24	22
	Bluesky	Instagram (depuis février 2026)
Nombre de publications	42	11
Nombre d'abonnés	25	8

* Cette donnée inclut les mentions *J'aime*, les commentaires et les partages.

Liens avec les parties prenantes

Au cours de l'exercice 2025-2026, le CLF a consolidé ses relations avec les diverses parties prenantes intéressées par la situation linguistique. Au Québec, des rencontres ont eu lieu avec des acteurs de différents milieux, notamment des représentants d'organismes publics et parapublics, du secteur municipal, du monde associatif et du milieu de la recherche et de l'enseignement. Consolider des relations avec ces différents acteurs permet au CLF d'être bien au fait des enjeux émergents au regard de la situation du français au Québec.

À l'extérieur du Québec, le CLF a continué de renforcer ses liens avec des instances internationales aux missions et fonctions comparables. Il est demeuré actif au sein de l'Association internationale des commissaires linguistiques, dont l'assemblée bisannuelle se tiendra en septembre 2026 à Galway, en Irlande.

De plus, de nombreuses rencontres, principalement virtuelles, ont été tenues avec des experts de la Catalogne, de la Flandre, de l'Irlande, du pays de Galles, du Mexique, du Pays basque et des Pays-Bas, dans le but d'échanger sur les bonnes pratiques pour soutenir l'apprentissage et l'usage des langues minoritaires, ainsi que l'intégration linguistique des personnes immigrantes.

Suivi du plan stratégique

Le *Plan stratégique 2024-2027* se décline autour de quatre enjeux : vitalité et pérennité de la langue française, application de la *Charte*, notoriété et reconnaissance de l'organisation, ainsi que consolidation de l'expertise et de la mobilisation de l'équipe. Plusieurs actions et initiatives ont été mises en place en vue d'atteindre, voire de dépasser, les cibles fixées. Le [Suivi des résultats 2025-2026](#), déposé sur le site Web du CLF, présente une vue d'ensemble des résultats obtenus, qui sont détaillés ci-bas.

Objectif 1.1 – Analyser et comprendre les facteurs contribuant à l'usage du français au Québec

Indicateur	Cible	Résultat
1 Nombre de publications annuelles, dont au moins une portant sur un nouveau sujet	3	10

Pour informer les citoyens et les parlementaires, le CLF produit des rapports, études, avis et mémoires. Ces documents les aident à comprendre les enjeux les plus importants en lien avec la situation linguistique.

Durant l'exercice 2025-2026, le CLF a publié 10 documents. Ainsi, quatre mémoires ont été déposés à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de consultations parlementaires : le premier portait sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029; le deuxième sur le projet de loi n° 112, *Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada*; le troisième sur le projet de loi n° 109, *Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique*; et le quatrième sur le projet de loi n° 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*.

Le CLF a également déposé deux rapports à l'Assemblée nationale du Québec. Le premier, intitulé *Les étudiants internationaux et le français : bâtir pour durer*, portait sur la politique de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux. Le second abordait la question de l'intégration nationale. Intitulé *Intégration à la nation québécoise : de la rencontre à l'adhésion*, il s'appuyait sur deux études complémentaires, une sur les représentations linguistiques et identitaires des jeunes issus de l'immigration et l'autre sur la mixité dans les milieux de vie. Le CLF a également publié une étude sur la vision économique 2025 du gouvernement du Québec.

Enfin, dans son *Rapport annuel 2024-2025*, déposé le 21 mai 2025, le CLF a poursuivi sa démarche d'évaluation continue de Francisation Québec, cette fois-ci en évaluant les activités de francisation en milieu de travail.

Objectif 1.2 – Proposer des mesures qui contribuent à l'évolution favorable de la langue française comme langue commune

Indicateur	Cible	Résultat
2 Nombre de publications annuelles comportant des propositions de mesures	2	3

En plus de fournir une analyse de la situation linguistique au Québec et des mécanismes qui contribuent à son évolution, le CLF propose les mesures qu'il juge nécessaires pour améliorer la situation du français. Ces recommandations s'adressent à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou au ministre de la Langue française.

Lors de son exercice 2025-2026, le CLF a produit trois publications comportant des propositions de mesures, ce qui dépasse la cible déterminée au Plan stratégique. Le premier rapport, intitulé *Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail*, présente cinq recommandations à l'attention du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Le rapport *Les étudiants internationaux et le français : bâtir pour durer* fait état de 11 recommandations au gouvernement. Enfin, le rapport *Intégration à la nation québécoise : de la rencontre à l'adhésion* propose 4 orientations pour la mise en place d'une politique sur l'intégration à la nation ainsi que 18 mesures s'y rapportant.

Objectif 2.1 – Surveiller le respect des droits et l'exécution des obligations imposées par la Charte de la langue française

Indicateurs	Cible	Résultat
3 Nombre de rencontres du groupe de travail avec les institutions parlementaires	3	3
4 Nombre de rencontres d'harmonisation des pratiques et de l'interprétation CLF-MLF	3	4
5 Pourcentage des plaintes fondées pour lesquelles un suivi a été réalisé	100 %	100 %

Pour veiller au respect des obligations découlant de la *Charte*, le CLF a poursuivi son travail d'accompagnement des institutions parlementaires lors des réunions du groupe de travail qui les réunit. Trois rencontres se sont ainsi tenues en 2025-2026. Elles lui ont permis de transmettre des informations importantes concernant l'édiction et l'entrée en vigueur de nouveaux règlements, la modification des directives sur l'utilisation d'une autre langue que le français et la reddition de compte annuelle¹.

De plus, quatre rencontres d'harmonisation ont eu lieu avec deux équipes du MLF en vue d'échanger notamment sur les orientations relatives à l'application de la *Charte*.

Pendant la période 2025-2026, le CLF n'a reçu aucune plainte visant une institution parlementaire². Il a toutefois reçu 24 plaintes qu'il a jugées non recevables, car elles ne relevaient pas de sa responsabilité ou ne concernaient pas un manquement à la *Charte*. Il les a redirigées vers l'organisation responsable de leur traitement, soit l'OQLF dans la très grande majorité des cas.

¹ Voir le chapitre 4 sur la mise en œuvre de la *Charte*.

² Voir la section « *Traitement des plaintes* » dans le chapitre 4.

Objectif 3.1 – Évaluer de façon continue les services de Francisation Québec

Indicateurs	Cible	Résultat
6 Nombre de rapports comportant un nouvel aspect évalué	1	1
7 Pourcentage des recommandations à Francisation Québec appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	25 %	20 %

Dans le cadre de son mandat de surveillance prévu par la *Charte*, le CLF a pour objectif de procéder à une évaluation continue de Francisation Québec. Ce processus donne lieu, chaque année, à un rapport dans lequel au moins un nouvel aspect est évalué.

L'évaluation de 2025-2026 a visé l'offre en milieu de travail. Il a mis en lumière l'importance de l'équité entre les services et la nécessité de soutenir des environnements de travail francophones.

En ce qui a trait au degré d'application des recommandations formulées dans le premier rapport, portant sur l'offre aux individus, la cible n'a pas été atteinte. L'organisme poursuit son analyse de certaines des recommandations formulées par le CLF, de sorte qu'il n'a pas été en mesure de lui confirmer qu'elles seraient mises en œuvre ou non³.

Objectif 4.1 – Assurer une présence médiatique pertinente

Indicateurs	Cible	Résultat
8 Nombre d'interventions publiques en lien avec les publications du CLF	25	22
9 Nombre de publications sur les réseaux sociaux	70	124

Les sorties qui ont le plus retenu l'attention des médias sont celles des publications d'automne 2025, soit le mémoire sur la planification de l'immigration 2026-2029, le rapport sur les étudiants internationaux et le rapport sur l'intégration nationale, incluant les deux études complémentaires sur les représentations linguistiques et sur la mixité dans les milieux de vie. Ces documents ont fait l'objet de 9 entrevues, principalement à la radio. En plus de cela, les commissaires ont réalisé 16 présentations de leurs travaux auprès de publics intéressés.

Le nombre de publications sur les médias sociaux Facebook et Bluesky a été semblable, tandis que celui de LinkedIn a été bien plus élevé, s'établissant à 55. Cet écart est en grande partie attribuable au partage de publications de partenaires du CLF. Il importe également de mentionner que 30 % des contenus ont porté sur la campagne de vulgarisation *Le français, une langue commune, un choix collectif*. Prenant la forme de carrousels et de vidéos, la campagne a abordé les thématiques transversales de la culture, de l'éducation, de l'immigration, de la francisation, de l'enseignement supérieur et de l'économie, toutes en lien avec la vitalité de la langue française au Québec.

³ Voir le chapitre 3 sur le suivi des recommandations.

Objectif 4.2 – Rencontrer des parties prenantes de la société civile

Indicateurs		Cible	Résultat
10	Nombre de rencontres avec les parties prenantes	50	85
11	Taux de participation aux événements ciblés en lien avec la mission	80 %	87 %

Le CLF a tenu 85 rencontres avec des parties prenantes. La plupart se sont déroulées entre le commissaire et des représentants d'organismes publics et parapublics, du secteur municipal, du monde associatif et du milieu de la recherche et de l'enseignement.

Par ailleurs, les membres du personnel ont participé à 41 des 47 événements ciblés en lien avec la mission. Ceux-ci ont inclus des colloques universitaires, des congrès professionnels ainsi que des événements consacrés à des questions touchant à la langue française ou à des enjeux en lien avec la politique linguistique du Québec.

Objectif 4.3 – Sensibiliser les citoyens à la langue française

Indicateurs		Cible	Résultat
12	Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du CLF	10 %	25 %
13	Nombre d'activités de sensibilisation (capsules Web de vulgarisation, balados, etc.)	3	10

Pendant l'année, le CLF a obtenu 559 nouveaux abonnés sur Facebook, LinkedIn et Bluesky, une croissance de 25 % par rapport aux 2 266 abonnés recensés au 31 mars 2025. Parmi ceux-ci, 417 sont issus du réseau professionnel LinkedIn, où le nombre de publications a été plus élevé.

Les activités de sensibilisation se sont articulées autour de deux dossiers. D'une part, des carrousels ont été produits en vue de vulgariser le contenu des rapports *Évaluation de Francisation Québec : francisation en milieu de travail* et *Les étudiants internationaux et le français : bâtir pour durer*. D'autre part, un webinaire, le tout premier du CLF, a permis au CLF d'approfondir les sujets traités dans ce second rapport.

Le CLF a ensuite amorcé la diffusion de la campagne *Le français, une langue commune, un choix collectif*. En février et en mars 2026, elle s'est déclinée en quatre vidéos d'introduction sur l'institution et en trois carrousels de vulgarisation sur les enjeux liés à la situation du français au Québec.

Objectif 5.1 – Suivre l'application des recommandations du Commissaire

Indicateur	Cible	Résultat
14 Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	25 %	45 %

Pendant l'exercice 2025-2026, le CLF a mis en œuvre un mécanisme de suivi de ses recommandations, notamment en fournissant aux ministères et organismes visés un outil s'accompagnant de balises claires.

Pour le premier exercice complet de reddition de comptes, le CLF a indiqué aux ministères et organismes visés que son analyse s'effectuerait à partir des recommandations formulées entre février 2024 et octobre 2025. Ainsi, sur les 31 recommandations émises par le CLF, cinq ont été appliquées et neuf ont donné lieu à des progrès satisfaisants, pour un résultat total de 45 % par rapport à la cible de 25 %⁴.

Objectif 6.1 – Soutenir le développement des compétences du personnel

Indicateur	Cible	Résultat
15 Nombre d'heures de formation reçue, par personne, en lien avec les fonctions ou le développement de carrière	15	41

En moyenne, les employés du CLF ont suivi 41 heures de formation. Ce résultat s'explique principalement par la participation de plusieurs membres à des formations de longue durée, comme des séminaires en démolinguistique, des ateliers du Barreau du Québec et des colloques scientifiques sur la langue française, la citoyenneté démocratique, ou encore l'éthique dans l'administration publique. En outre, un employé a fait partie de la 59^e cohorte du programme *Comprendre le fonctionnement de l'État* de l'École nationale d'administration publique.

Objectif 6.2 – Assurer la cohésion de l'équipe et la mise en commun de réflexions

Indicateurs	Cible	Résultat
16 Nombre de rencontres d'équipe en personne	3	3
17 Nombre d'activités sociales	3	6

Le personnel s'est réuni à Québec en juin, septembre et décembre 2025 pour des journées de formation, de réflexion et de planification organisationnelle. En juin, l'équipe a participé à un atelier visant le renforcement des collaborations et un autre pour déterminer les thèmes des publications prévues pour 2025-2026. En septembre, l'équipe a pu faire le point sur les avancées de l'année et d'effectuer un suivi des indicateurs associés au plan stratégique et au plan d'action annuel. En décembre, les échanges ont porté sur les projets de recherche ainsi que sur les orientations et les livrables prévus pour le printemps. Chaque rencontre a donné lieu à des activités favorisant la cohésion d'équipe, notamment un dîner commun et un moment de convivialité en fin de journée, contribuant ainsi à renforcer les liens entre le personnel réparti entre Québec, Montréal et Gatineau. En février et en mai, des activités d'accueil et d'intégration ont permis au CLF de souligner l'arrivée de nouveaux collègues.

⁴ Pour les détails, voir le chapitre 3 sur le suivi des recommandations.



Suivi des recommandations

Chapitre 3

Introduction

En vertu de sa mission, le Commissaire à la langue française (CLF) fournit à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou au ministre de la Langue française des rapports, des avis et des recommandations portant sur l'évolution de la situation du français ou le respect des droits et des obligations prévus à la *Charte de la langue française*.

Lorsqu'il formule des recommandations, il demande aux ministères ou aux organismes visés par celles-ci de préciser les actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour y donner suite. Au besoin, il formule des questions complémentaires, puis détermine si les actions proposées répondent à l'enjeu soulevé par la recommandation.

Ce suivi porte sur les recommandations présentées dans quatre rapports déposés à l'Assemblée nationale entre février 2024 et juin 2025 :

- Immigration temporaire : choisir le français (février 2024);
- Évaluation du déploiement de Francisation Québec (mai 2024);
- Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances (novembre 2024);
- Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail (mai 2025).

Au total, ces rapports contenaient 31 recommandations visant 7 ministères et organismes.

Des recommandations de nature variée

En raison de sa mission, le CLF est amené à formuler des recommandations de nature variée. Certaines sont de nature administrative, c'est-à-dire qu'elles visent à améliorer l'efficacité ou l'efficience de l'action gouvernementale. D'autres visent des changements plus fondamentaux aux politiques publiques, par exemple la mise en œuvre de mesures originales pour renforcer le statut du français comme langue commune.

Si les premières s'adressent principalement aux fonctionnaires responsables de mettre en œuvre les dispositions de la *Charte*, les secondes interpellent plus largement les autorités politiques et les parlementaires dans leur processus d'élaboration des politiques publiques. De façon générale, elles font également intervenir des arbitrages qui dépassent les seuls enjeux linguistiques.

Appréciation des résultats

Pour chacune de ses recommandations, le CLF fournit une appréciation des réponses obtenues des ministères et organismes. Dans son évaluation, il tient compte du fait que certains changements prennent du temps à réaliser, ou encore exigent une collaboration interministérielle complexe. Il reconnaît également la possibilité pour les ministères et organismes d'atteindre les objectifs visés par des mesures légèrement différentes de celles qu'il a mises de l'avant.

Application des recommandations

Tableau 3.1 – Récapitulatif des recommandations

(Collecte de données auprès des ministères et organismes (MO) visés pour quatre rapports du CLF, au 31 mars 2026)

Rapport	Recommandation	MO visés	Appliquée ¹	Satisfaisant ²	Total ³
Immigration temporaire : choisir le français	12	2	3	2	5
Évaluation du déploiement de Francisation Québec	6	1	1	3	4
Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances	8	6	1	3	4
Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail	5	1	0	1	1
Total	31	7⁴	5	9	14

- (1) Recommandations appliquées : le ministère ou l'organisme a mis en œuvre des actions qui ont répondu à l'essentiel des objectifs de la recommandation.
- (2) Recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants : le ministère ou l'organisme a prévu des actions qui répondent aux principaux objectifs de la recommandation et leur mise en œuvre a progressé de manière raisonnable.
- (3) Le total du nombre de recommandations appliquées et ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.
- (4) À noter que le total ne correspond pas à la somme des rangés, car certains ministères ou organismes sont visés par plus d'un rapport.

Immigration temporaire : choisir le français (février 2024)

Le CLF avait formulé 11 recommandations à l'endroit du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et une à l'endroit du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Parmi les progrès réalisés, nous soulignons notamment des travaux entourant la création d'un tableau de bord pour suivre l'évolution de la population non permanente et de ses caractéristiques, notamment linguistiques. Nous notons également des travaux visant à clarifier les attentes en matière linguistique de la société québécoise aux personnes qui souhaitent s'y établir de manière temporaire.

Par contre, le gouvernement n'a pas donné suite à d'autres recommandations, qui auraient eu pour effet d'améliorer la connaissance du français à l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux. Le maintien du système actuel continuera de permettre l'arrivée au Québec de personnes peu susceptibles d'apprendre et d'adopter le français dans un délai raisonnable. Par conséquent, nous réitérons la pertinence de mesures fortes pour augmenter la proportion de résidents non permanents qui maîtrisent les bases du français et qui s'insèrent dans les milieux francophones.

Par ailleurs, certains enjeux ciblés dans le rapport relevaient du gouvernement fédéral. Durant les deux dernières années, le gouvernement du Québec a adressé à ce dernier des demandes qui vont partiellement dans la direction que nous avons recommandée. Nous reconnaissons les

efforts déployés par le gouvernement du Québec, même si, pour l’instant, ses demandes n’ont pas entraîné de changements de l’approche fédérale.

Plus précisément, dans le cas des demandeurs d’asile, nous réitérons que le système actuel n’offre aucune assurance d’une intégration en français et que le gouvernement du Québec n’a pas en main les leviers qui lui permettraient de corriger la solution. Le résultat de notre appréciation de l’application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 3.2 – Résultat de l’application des recommandations du rapport *Immigration temporaire : choisir le français*

(au 31 mars 2026)

Recommandation	MO visé	Résultat
Développer un tableau de bord, accessible au public, qui permettra de suivre régulièrement l’évolution de la population non permanente au Québec et de ses caractéristiques, notamment linguistiques.	MIFI	Progrès satisfaisants
Présenter clairement les attentes de la société québécoise en matière linguistique à toute personne qui fait la demande d’un permis de travail ou d’un permis d’études ou qui dépose une demande d’asile.	MIFI	Progrès satisfaisants
Établir, en collaboration avec les partenaires sociaux, un mécanisme permettant de développer en amont des filières de recrutement et de formation de la main-d’œuvre étrangère francophone dans les professions recherchées.	MIFI	Non appliquée
Évaluer la possibilité de verser une aide financière supplémentaire en vue de soutenir l’apprentissage intensif du français avant l’arrivée au Québec.	MIFI	Appliquée
Exiger, à l’exception du volet « Agricole », une connaissance du français de niveau 3 à l’oral de l’Échelle québécoise des niveaux de compétences en français (l’Échelle québécoise) au moment de l’obtention d’un premier permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), puis une connaissance du français de niveau 5, toujours à l’oral, au moment du renouvellement de ce permis.	MIFI	Progrès insatisfaisants
S’assurer que la formule de financement des universités favorise la connaissance et l’utilisation du français de manière cohérente.	MES	Non appliquée
Entamer des discussions avec le gouvernement du Canada pour rendre le droit de travailler hors campus pour les titulaires de permis d’études conditionnel à l’atteinte d’un niveau 3 à l’oral selon l’Échelle québécoise.	MIFI	Non appliquée
Entamer des discussions avec le gouvernement du Canada en vue de rendre la délivrance du permis de travail postdiplôme (PTPD) conditionnelle à l’atteinte du niveau 7 à l’oral et du niveau 5 à l’écrit de l’Échelle québécoise.	MIFI	Appliquée

Proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une entente fédérale-provinciale portant sur l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile.	MIFI	Appliquée
Proposer au gouvernement du Canada la création d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile à l'échelle canadienne en vue de minimiser les coûts relatifs à l'intégration linguistique.	MIFI	Non appliquée
Proposer au gouvernement du Canada que soit documenté, dès l'arrivée, le niveau de connaissance en français et en anglais des personnes qui demandent l'asile.	MIFI	Non appliquée
Proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une aide financière supplémentaire pour appuyer la formation linguistique des demandeurs d'asile ne parlant ni anglais ni français.	MIFI	Non appliquée

Évaluation du déploiement de Francisation Québec (mai 2024)

Le CLF avait formulé six recommandations à l'intention de Francisation Québec (FQ). Une recommandation a été appliquée, soit celle de renforcer les mécanismes de communications avec les prestataires de services afin de consolider leur adhésion. Quant aux autres, trois ont donné lieu à des progrès satisfaisants et deux ont donné lieu à des progrès insatisfaisants.

Ainsi, le MIFI entend ajouter à sa plateforme d'inscription en ligne un « espace partenaire », qui permettra aux prestataires de services d'afficher de façon autonome leur offre de cours en ligne. Les participants pourront ainsi signaler leurs préférences de manière plus précise. De notre point de vue, une telle décentralisation est nécessaire pour résoudre les problèmes de planification et de coordination vécus depuis le lancement de FQ. Elle répondrait en partie à la recommandation de publier une information juste et complète ainsi qu'à celle de prioriser les changements qui améliorent l'expérience utilisateur et qui contribuent à accroître l'efficacité opérationnelle. Nous considérons donc les progrès satisfaisants, mais nous suivrons attentivement le déploiement des améliorations à la plateforme au cours de la prochaine année.

Pour ce qui est de l'harmonisation pédagogique entre le réseau scolaire et celui du MIFI, FQ a proposé aux partenaires un plan détaillé qui répond dans l'ensemble à nos préoccupations. L'implantation de l'ensemble des modifications est prévue en 2027. Par ailleurs, le déploiement d'instruments communs pour l'évaluation des apprentissages n'est prévu qu'à la fin du processus d'harmonisation, ce qui ralentit la mise en œuvre d'un suivi de la réussite et la consolidation des mécanismes de gestion pédagogique. FQ explique ce délai de mise en œuvre par la nécessité de travailler de manière collaborative avec le réseau des centres de services scolaires, dont l'adhésion pourrait être compromise par un déploiement trop rapide.

Finalement, la réduction de l'immigration temporaire a mené à une diminution des listes d'attente, mais FQ n'a pas développé de modèle de prévision de la demande qui tient compte de son évolution potentielle. Ainsi, une variation importante du nombre d'immigrants ayant besoin de services de francisation pourrait de nouveau déstabiliser le réseau. Le résultat de notre appréciation de l'application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

**Tableau 3.3 – Résultat de l'application des recommandations par le MIFI pour le rapport
Évaluation du déploiement de Francisation Québec**
(au 31 mars 2026)

Recommandation	Résultat
Renforcer les mécanismes de communication avec les prestataires de services dans le but de consolider leur adhésion au projet de FQ.	Appliquée
Publier une information juste et complète sur l'apprentissage du français, l'offre de services et la gestion des inscriptions, à l'intention de l'ensemble des parties prenantes, dont la clientèle.	Progrès satisfaisants
Développer un modèle de prévision de la demande robuste et renforcer les mécanismes de gestion des inscriptions, de manière à favoriser la réduction des délais de traitement.	Progrès insatisfaisants
Prioriser, dans la poursuite du déploiement de FQ, les changements à la plateforme « Apprendre le français » qui améliorent l'expérience utilisateur et qui contribuent à accroître l'efficacité opérationnelle.	Progrès satisfaisants
Poursuivre la stratégie d'harmonisation pédagogique en renforçant l'adhésion du personnel des deux réseaux (MIFI et MEQ) et en priorisant la création d'instruments communs pour l'évaluation des apprentissages.	Progrès satisfaisants
Consolider les différents mécanismes de gestion pédagogique de façon à en faire un véritable système d'assurance qualité.	Progrès insatisfaisants

Le français comme langue commune : comprendre le recul, inverser les tendances (novembre 2024)

Le CLF a formulé huit recommandations à six ministères et organismes.

Parmi les recommandations formulées, une seule a été clairement appliquée, soit le dépôt et l'adoption d'une loi sur la découvrabilité des contenus francophones dans l'espace numérique. Certains progrès ont néanmoins été réalisés sur d'autres dossiers.

Par exemple, les travaux amorcés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans la foulée du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel témoignent d'une mise en mouvement du gouvernement sur ce dossier stratégique. De son côté, l'Office québécois de la langue française (OQLF) s'est engagé à réaliser un audit technique de la manière dont les outils basés sur l'intelligence artificielle pouvaient aider les entreprises à répondre à leurs besoins de francisation.

D'autres recommandations n'ont pas été appliquées. Par exemple, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ne s'est pas engagé, pour l'instant, à faire de la découverte des contenus québécois et francophones un objectif stratégique de l'école québécoise, ni de généraliser les rapprochements entre jeunes de différentes origines. Nous mentionnons néanmoins l'introduction, dans le programme révisé d'enseignement du français, de balises établissant un nombre minimum d'expériences culturelles à vivre chaque année.

De son côté, le MES ne s'est pas engagé à augmenter de façon importante la place du français dans l'enseignement supérieur. Les actions prévues par le ministère ne produiront pas les changements structurels qui seraient nécessaires, notamment au niveau universitaire, où la situation du français est la plus faible. Nous saluons néanmoins la création d'un groupe de travail avec les trois universités anglophones pour établir une cible de développement des compétences en français. Nous pensons que ces cibles devraient permettre à la plupart des diplômés des universités anglophones de travailler en français au Québec.

Pour ce qui est du ministère de la Langue française (MLF), il a déployé certaines collaborations à l'échelle régionale, mais il n'a pas adopté de stratégie claire pour mobiliser les acteurs locaux et régionaux là où la situation du français est la préoccupante. Pour ce qui est du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), il a amorcé des analyses dans le but d'évaluer comment les considérations linguistiques pourraient être intégrées à la prise de décision. Le résultat de notre appréciation de l'application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 3.4 – Résultat de l'application des recommandations du rapport *Le français comme langue commune : comprendre le recul, inverser les tendances*

(au 31 mars 2026)

Recommandation	MO visé	Résultat
Que le ministère de la Langue française coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans régionaux de renforcement du français comme langue commune.	MLF	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec dépose rapidement à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones.	MCC	Appliqué
Que le gouvernement du Québec révise ses mécanismes de soutien à la culture dans le but d'appuyer de manière cohérente la production et la diffusion de contenus culturels québécois et francophones.	MCC	Progrès satisfaisants
Que le gouvernement du Québec fasse de la découverte des contenus culturels québécois et francophones un objectif stratégique du système d'éducation.	MEQ	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec mette en œuvre, chaque année du primaire et du secondaire, des jumelages entre écoles de milieux différents qui seront axés sur la réalisation d'activités collaboratives de découvertes culturelles.	MEQ	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec se fixe une cible de 85 % d'enseignement en français dans l'enseignement supérieur dans le but d'y accroître progressivement la place de cette langue.	MES	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec révise ses mécanismes de soutien au développement économique dans le but d'y intégrer de façon cohérente et transparente les considérations linguistiques.	MEIE	Progrès satisfaisants
Que le gouvernement du Québec appuie, au sein des organisations offrant des services à l'extérieur du Québec, l'intégration des technologies langagières dans le but de faciliter l'utilisation du français.	OQLF	Progrès satisfaisants

Évaluation de Francisation Québec : francisation en milieu de travail (mai 2025)

Un an après la publication du rapport, le MIFI a amorcé des travaux en lien avec les recommandations.

Pour ce qui est des activités d'initiation au français, FQ oriente désormais ses partenaires vers des activités de mentorat de groupe plutôt que de mentorat privé, ce qui vient répondre en partie à notre recommandation. Cependant, les changements prendront plusieurs années à être mis en œuvre, et la liste des activités admissibles n'a pas été révisée pour soutenir d'autres activités structurantes.

Comme recommandé, FQ a poursuivi l'élaboration de cours spécialisés par domaine d'emploi. Cependant, il ne s'est pas engagé à retirer les formations courtes sur mesure. De même, FQ n'a pas confirmé qu'il demanderait aux employeurs d'assurer des contextes de travail favorables à la francisation, y compris à l'apprentissage informel.

Par ailleurs, nous accueillons favorablement l'augmentation considérable du nombre de participants par groupe, qui est passé de 3 à 8 dans la dernière année. Cependant, la réévaluation de la subvention salariale demeure nécessaire pour réduire l'écart de coût toujours important entre les différents services.

Pour ce qui est de la gestion du programme, FQ s'est penché sur des améliorations potentielles, mais n'a pas été en mesure de nous confirmer leur mise en œuvre. Par ailleurs, les mesures proposées ne permettront toujours pas de juger de l'efficacité réelle du programme. Le résultat de notre appréciation de l'application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 3.5 – Résultat de l'application des recommandations par le MIFI pour le rapport *Évaluation de Francisation Québec : francisation en milieu de travail*

(au 31 mars 2026)

Recommandation	Résultat
Que FQ s'assure que les activités d'initiation au français visent des changements structurants dans les entreprises participantes.	Progrès satisfaisants
Que FQ cesse de financer les formations courtes sur mesure et priorise la conception de formations spécialisées par domaine d'emploi, complémentaires aux cours de français généraux.	Progrès insatisfaisants
Que FQ exige des entreprises participantes un engagement clair quant à la mise en place de conditions favorables à la francisation, notamment en ce qui concerne la disponibilité des travailleurs et les occasions d'apprentissage informel.	Progrès insatisfaisants
Que FQ réduise l'écart de coût par heure d'apprentissage entre le service aux individus et la francisation en milieu de travail, en réévaluant la subvention salariale et le nombre moyen de participants par formation.	Progrès insatisfaisants
Que FQ facilite la concertation entre les parties prenantes, définisse et communique des règles simples de participation au programme et se concentre sur la disponibilité rapide des cours, le suivi des résultats et l'assurance qualité.	Progrès insatisfaisants



Mise en œuvre
de la *Charte*

Chapitre 4

Introduction

Le Commissaire à la langue française (CLF) s'assure du respect, par les institutions parlementaires, de leur devoir d'exemplarité en matière de langue française. Ces institutions parlementaires sont :

- l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), dans l'exercice de ses activités autres que celles nécessaires à sa fonction délibérative ou à l'exercice de son pouvoir législatif et de son pouvoir de surveillance;
- le Commissaire à l'éthique et à la déontologie (CED);
- le Commissaire au bien-être et aux droits des enfants (CBEDE);
- Élections Québec (ÉQ);
- Lobbyisme Québec (LQ);
- le Protecteur du citoyen (PC);
- le Vérificateur général du Québec (VGQ).

Le CBEDE est une nouvelle institution parlementaire. Il a été créé en juillet 2024, et une première commissaire est entrée en fonction le 12 mai 2025. Pour cette raison, il n'est pas visé par cette reddition.

Directives sur l'utilisation d'une autre langue que le français

En étroite collaboration avec chaque institution parlementaire, le CLF a mené à l'automne 2025 des travaux sur les modifications des directives sur l'utilisation d'une autre langue que le français. Ces directives ont été revues le 1^{er} juin 2025 pour inclure les changements apportés par les modifications du *Règlement sur la langue de l'Administration* et du *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche*.

Le 1^{er} décembre 2025, les directives de sept institutions parlementaires (incluant le CLF) ont été approuvées et publiées en vertu de l'article 29.19 de la *Charte*. La directive du CBDE a été approuvée et publiée le 12 mai 2026, soit un an après l'entrée en fonction de sa commissaire.

Moyens mis en œuvre par les institutions parlementaires en matière d'exemplarité

Pour veiller au respect des droits et à l'exécution des obligations découlant de la *Charte*, le CLF a poursuivi son travail d'accompagnement et sa collaboration avec les institutions parlementaires tout au long de 2025-2026.

Le Groupe de travail avec les institutions parlementaires a tenu trois rencontres, qui lui ont permis de transmettre aux institutions parlementaires des informations importantes, notamment sur les modifications du *Règlement sur la langue de l'Administration* et du *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche*. Ces rencontres ont été le lieu d'échanges et de questionnements sur les changements à apporter dans les directives, sur les travaux en cours du CLF et les mémoires déposés en commission parlementaire, de même que sur les éléments de reddition de comptes des obligations liés à l'application de la *Charte*.

Des rencontres bilatérales ont également eu lieu pour accompagner les institutions parlementaires dans la modification de leur directive, de même que pour discuter du processus de réception et de traitement des plaintes visant un manquement à la *Charte*⁵.

⁵ Voir la section *Traitement des plaintes*.

Objectifs et indicateurs d'exemplarité

Les institutions parlementaires doivent, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité, en assurer le rayonnement au Québec de même qu'en assurer la protection (article 13.1). Pour ce faire, elles doivent, entre autres, mettre en œuvre des indicateurs leur permettant de mesurer l'atteinte des objectifs d'exemplarité.

Les pages suivantes présentent ces objectifs et indicateurs d'exemplarité pour la période 2025-2026.

Objectif 1 – Promouvoir des outils encourageant, soutenant et favorisant l'emploi d'un français de qualité au sein de l'institution parlementaire

Indicateur

1

Actions de promotion d'un français de qualité, mises en œuvre par une institution parlementaire à l'intention de son personnel

Q
É

- Diffusion d'une manchette intranet sur la préparation d'un message d'absence du bureau et promotion des autres capsules linguistiques disponibles.
- Diffusion d'une manchette intranet sur les orientations gouvernementales en matière d'écriture inclusive.
- Tenue de deux séances de formation sur la simplification des textes s'adressant aux membres du personnel intéressés.
- Mise à jour de la liste des ouvrages de référence sur la langue, diffusée dans l'intranet, et diffusion d'une manchette invitant le personnel à consulter cette liste.

V
G
Q

- Formation du personnel sur la rédaction en générale, de même que sur la rédaction épiciène ou inclusive.
- Diffusion d'outils de références linguistiques au personnel.
- Postes de travail du personnel munis d'outils de correction du français.
- Publication dans l'intranet de communications visant à promouvoir l'importance de la directive sur l'utilisation d'une autre langue et incitation à en prendre connaissance.
- Révision linguistique des différentes correspondances types externes visant à s'assurer de la qualité du français utilisé.
- Travail des réviseuses linguistiques assurant quotidiennement la qualité du français de l'ensemble des publications.

P
C

- Diffusion de six articles linguistiques de l'OQLF dans l'intranet pour favoriser une bonne utilisation du français.
- Actualité sur la mise à jour de l'Aide-mémoire pour l'utilisation de la directive pour l'utilisation d'une autre langue.
- Un outil de correction du français est installé sur tous les postes de travail.

C
E
D

- Tenue de deux ateliers pratiques à l'intention du personnel sur la communication claire et le design d'information visant l'amélioration de certains documents institutionnels.

L
Q

- Renouvellement, sur l'ensemble des postes de travail, de la licence du logiciel Antidote, offrant au personnel un soutien linguistique pour la rédaction de courriels, de textes et de divers documents, ainsi que l'accès au nouvel outil de reformulation.
- Reconstitution du projet pilote permettant au personnel d'utiliser l'application Microsoft Copilot afin de bonifier la rédaction de courriels, de textes et de documents au moyen de l'intelligence artificielle.
- Lancement, par le club social de l'organisation, d'un club de lecture proposant la discussion d'ouvrages littéraires.
- Mise en place d'une bibliothèque partagée comprenant des ouvrages francophones pour les membres du personnel.
- Publication de capsules linguistiques sur l'intranet de l'organisation.
- Partage d'une liste d'outils linguistiques sur l'intranet de l'organisation, en complément de la banque de dépannage.
- Réalisation d'activités liées à la Journée internationale de la Francophonie (création d'un néologisme, dictée, jeu-questionnaire sur la francophonie, etc.), incluant la remise d'une distinction « Français d'exception » aux employés ayant obtenu les meilleurs résultats.

A
N
Q

- Formation du personnel sur la rédaction en générale, de même que sur la rédaction épiciène ou inclusive.
- Diffusion d'outils de références linguistiques au personnel.
- Postes de travail du personnel munis d'outils de correction du français.
- Publication dans l'intranet de communications visant à promouvoir l'importance de la directive sur l'utilisation d'une autre langue et incitation à en prendre connaissance.
- Révision linguistique des différentes correspondances types externes visant à s'assurer de la qualité du français qui y est utilisé.
- Travail des réviseuses linguistiques assurant quotidiennement la qualité du français de l'ensemble des publications.

Objectif 2 – Valoriser la langue française dans les actions externes de l'institution parlementaire

Indicateur

2

Actions de rayonnement externe, notamment internationales, lors desquelles une institution parlementaire met en valeur la langue française

V
G
Q

- Accueil de délégations étrangères de la francophonie.
- Lors de représentation à l'extérieur du Québec, utilisation de la langue française au moment des communications officielles.

P
C

- Participation aux rencontres du conseil d'administration de l'Association des ombudsmen et médiateurs de la francophonie.

Q
N
A

- Conception à l'interne d'un affichage unilingue français visant à expliquer aux visiteurs les travaux en cours à la salle de l'Assemblée nationale, ainsi que de deux nouvelles expositions unilingues françaises : « Objets de premiers ministres » et l'espace Femmes engagées.
- Accueil de l'exposition unilingue française « Nos géants », mettant en valeur 12 figures marquantes du Québec et leur parcours ancré dans la langue française, une réalisation de la Fondation Lionel-Groulx en partenariat avec la BANQ et avec le soutien du MLF.
- Tenue de la 3^e édition du concours d'écriture Point-virgule, une activité pédagogique visant à valoriser le français auprès des jeunes.
- Tenue de quatre séances du club de lecture de la BANQ, en présence des auteurs, pour faire la promotion d'ouvrages rédigés en français au Québec.
- Présentation d'un spectacle hommage à la musique québécoise francophone (musique a capella) et, à l'occasion de la fête nationale, prestations musicales par trois formations francophones émergentes.
- Tenue d'une conférence grand public offerte par l'auteur du *Dictionnaire du chilleur*, un ouvrage témoignant de changements générationnels dans l'usage de la langue.
- À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, diffusion d'une publication, sur les médias sociaux, célébrant le fait français au Québec.
- Offre de trois visites guidées thématiques en français seulement : « Avec diplomatie : chroniques des relations internationales au parlement », « Traces et ancrages du Québec maritime » et « Le parlement et ses légendes ».

Q
L

- Mise à jour de la section « Langue française » sur le site Web, présentant le cadre normatif applicable et la reddition de comptes.
- Publication sur les médias sociaux :
 - quatre « Lexique Lobbyisme », définissant certains termes liés au lobbyisme et à son encadrement;
 - promotion de la journée « J'achète un livre québécois », où LQ a partagé les coups de cœur littéraires québécois de certains de ses employés;
 - publication soulignant l'anniversaire de la *Charte de la langue française*.

C
E
D

- Participation d'une employée à la formation de trois jours « Penser et agir pour la démocratie », organisée par le Centre de la francophonie des Amériques. Ce fut l'occasion d'entretenir des échanges pour renforcer le sentiment d'appartenance à la francophonie et en découvrir les réalités linguistiques et culturelles. Une résolution a aussi été déposée à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, avec comme objectif de contribuer activement à l'avenir de la démocratie.
- Publication sur les médias sociaux d'une série de termes vulgarisés en lien avec la mission de l'institution.

Q
É

- Diffusion d'une publication sur le vocabulaire électoral municipal dans les médias sociaux.
- Participation à sept activités francophones à travers le monde, notamment via l'implication dans le Réseau des compétences électorales francophones, dont l'institution assure le secrétariat général.

Objectif 3 – Assurer la connaissance, par le personnel, des obligations d'exemplarité de l'institution parlementaire

Indicateur

3

Actions réalisées par l'institution parlementaire pour faire connaître les obligations de la *Charte de la langue française* auprès du personnel

Q
L

- Mise à la disposition du personnel, sur l'intranet, d'une version annotée de la directive sur l'utilisation d'une autre langue, pour en faciliter la compréhension et l'application.
- Mise à la disposition du personnel, sur l'intranet, d'un aide-mémoire portant sur la possibilité ou non de communiquer dans une autre langue que le français par téléphone, incluant les questions à poser afin de déterminer si l'employé est en présence d'une situation permettant l'utilisation d'une autre langue avec son interlocuteur.
- Tenue de quatre formations particulières sur la directive, offertes à différentes directions et membres du personnel.
- Présentation au personnel des modifications apportées à la directive, ainsi que de la version annotée et de l'aide-mémoire disponibles sur l'intranet.
- Ajout de questions spécifiques sur la directive dans le cadre du jeu-questionnaire sur la francophonie.

Q
É

- Ajout de la page « *Charte de la langue française* » dans la section « Responsabilités collectives » de l'intranet pour en faciliter l'accès.
- Tenue de deux ateliers de travail pour accompagner des équipes relativement à l'application de la *Charte* en vue des élections provinciales.
- Discours du DGEQ sur les obligations de l'institution en matière de langue française, à l'ensemble du personnel, lors de la rencontre semi-annuelle.
- Diffusion d'une manchette intranet sur l'entrée en vigueur de la directive modifiée.
- Rencontre du comité permanent relatif à la *Charte*.

CED

- Présentation à l'ensemble du personnel de la mise à jour de la directive

P
C

- Organisation d'une rencontre d'information sur la directive modifiée, avec le service de recevabilité.

V
G
Q

- Dépôt de la directive modifiée sur le site Web.
- Communications sur l'importance du français et du respect de la directive lors des rencontres d'accueil du nouveau personnel.
- Rencontres avec le personnel et les gestionnaires : rappels du contenu de la directive et de la priorité, tant à l'oral qu'à l'écrit, de l'importance d'utiliser une langue française de qualité
- Guides sur la rédaction et sur les consignes à l'intention du personnel.
- Rappel du contenu la directive lors des rencontres de démarrage des rapports.

A
N
Q

- Tenue de sept séances de la formation « *La Charte de la langue française* : bien la comprendre et l'appliquer dans son travail », auxquelles 154 membres du personnel ont assisté.
- Mise en ligne, sur le site Web et l'intranet, de la directive modifiée.
- Tenue de deux rencontres du réseau des ambassadeurs de la langue française
- À l'occasion de rencontres d'équipe, rappel des obligations à respecter et promotion du réseau et des bonnes pratiques

Nombre de postes pour lesquels une connaissance d'une autre langue est exigée

La *Charte* prévoit, à l'article 20.1, que l'institution parlementaire publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels elle exige la connaissance ou un niveau de connaissance précis d'une langue autre que le français. Elle publie également le nombre de postes pour lesquels cette connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.

Comme expliqué dans les rapports annuels précédents, le CLF recommande aux institutions parlementaires de ne pas considérer la connaissance d'une autre langue comme un « atout » ni comme étant « souhaitable » dans leurs offres d'emploi, pour rester cohérentes avec les pratiques du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de dotation⁶. Le CLF leur recommande aussi l'utilisation du terme « exigé » lorsqu'une autre langue que le français est nécessaire à l'exercice des fonctions.

Le tableau suivant rend compte des informations obtenues pour la période 2025-2026.

Tableau 4.1 – Nombre de postes permanents pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français est exigée par les institutions parlementaires

(au 31 mars 2026)

	N ^{bre} de postes exigeant une autre langue	N ^{bre} total de postes ¹	Proportion sur le n ^{bre} de postes total	Variation par rapport à 2024-2025
Assemblée nationale du Québec	59	793 ⁷	7,4 %	(0,1 %)
Commissaire à la langue française	0	18	0 %	0 %
Commissaire à l'éthique et à la déontologie	0	15	0 %	0 %
Élections Québec	21	404	5,2 %	0,1 %
Lobbyisme Québec	6	45	13,3 %	0 %
Protecteur du citoyen	13	217	6 %	(0,1 %)
Vérificateur général du Québec	0	333	0 %	0 %
Total	99	1 825	5,4 %	(0,1 %)

Source : Collecte auprès des institutions parlementaires pour la reddition de comptes 2025-2026, avril 2026.

Si l'on compare ces données avec celles recueillies auprès des institutions parlementaires en 2024-2025, on constate qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français est exigée, à l'exception d'Élections Québec. Deux institutions ont toutefois connu une légère diminution pour la période 2025-2026.

⁶ Secrétariat du Conseil du trésor. (2022). *Guide de la dotation des emplois dans la fonction publique*, p. 13.

⁷ Effectif total excluant les 125 députés et députées de l'Assemblée nationale et leur personnel politique.

Traitement des plaintes

Le CLF reçoit les plaintes relatives à tout manquement à la *Charte* commis par une institution parlementaire (art.192). Si une institution ne satisfait pas à une obligation qui lui incombe en vertu de la *Charte*, le CLF doit voir à ce qu'elle élabore les mesures nécessaires pour remédier à la situation et qu'elle les mette en œuvre dans le délai qu'il lui indique. De plus, en vertu de l'article 165.17, si l'OQLF reçoit une plainte visant une institution parlementaire, il la transmet au CLF et en informe le plaignant.

Par ailleurs, une institution parlementaire peut décider de traiter elle-même les plaintes relatives à un manquement à la *Charte* qui sont déposées par un plaignant directement auprès d'elle.

Pendant la période 2025-2026, une seule plainte a été reçue et elle visait le Protecteur du citoyen. Celui-ci a invité la personne plaignante à s'adresser au CLF. La plainte a été jugée non fondée le 5 décembre 2025.

Des discussions bilatérales sont en cours au sujet du processus de réception et de traitement des plaintes visant les institutions parlementaires. L'objectif est d'éviter qu'une plainte relative à des faits similaires soit traitée à la fois par une institution parlementaire et par le CLF. Une telle situation pourrait survenir, par exemple, lorsqu'une plainte est déposée simultanément auprès d'une institution parlementaire, qui déciderait de la traiter elle-même, et auprès du CLF. En novembre 2025, une entente est intervenue entre le Protecteur du citoyen et le CLF afin que ce dernier reçoive et traite les plaintes visant un manquement à la *Charte*.

Effectifs collégiaux

Conformément aux exigences de l'article 197 de la *Charte*, le commissaire à la langue française fait état, dans son rapport annuel, des effectifs et des contingents collégiaux pouvant recevoir l'enseignement en anglais, et de leur respect par les établissements d'enseignement concernés.

Établissements anglophones

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a transmis au CLF les renseignements demandés pour veiller au respect de la *Charte* par les établissements collégiaux anglophones. Les données pour l'année 2025-2026 sont présentées dans les tableaux suivants.

EFFECTIFS ET CONTINGENTS DES ÉTABLISSEMENTS ANGLOPHONES

88.0.5. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie détermine, pour chaque année scolaire, un effectif total particulier à chacun des établissements anglophones offrant l'enseignement collégial.

Lorsqu'il détermine un effectif total particulier pour une année scolaire, le ministre s'assure que, pour cette année scolaire, l'ensemble des effectifs totaux particuliers des établissements anglophones n'augmente pas et n'excède pas la moindre des proportions suivantes de l'ensemble des effectifs totaux particuliers de tous les établissements anglophones et francophones :

1° 17,5 %;

2° la part de l'ensemble des effectifs totaux particuliers pour l'année scolaire précédente des établissements anglophones sur l'ensemble des effectifs totaux particuliers de tous les établissements anglophones et francophones pour cette même année scolaire.

88.0.10. En plus de l'effectif total particulier à un établissement anglophone que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie détermine en vertu de l'article 88.0.5, le ministre détermine, pour chaque année scolaire, un contingent particulier à cet établissement à l'égard des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales.

Lorsqu'il détermine un contingent particulier pour une année scolaire, le ministre s'assure que, pour cette année scolaire, l'ensemble des contingents particuliers des établissements anglophones n'augmente pas et n'excède pas la moindre des proportions suivantes de l'ensemble des contingents particuliers de tous les établissements anglophones et francophones :

1° 11,7 %;

2° la part de l'ensemble des contingents particuliers pour l'année scolaire précédente des établissements anglophones sur l'ensemble des contingents particuliers de tous les établissements anglophones et francophones pour cette même année scolaire.

Source : *Charte de la langue française*

Tableau 4.2 – Établissements anglophones – répartition des effectifs étudiants particuliers (DEC)
(année scolaire 2025-2026, en nombre)

	Effectif total particulier ¹	Effectif réel	Écart
Cégep John Abbott	6 492	6 379	113
Cégep régional Champlain	5 170	5 114	56
Cégep Vanier	6 712	6 499	213
Collège Dawson	8 813	8 366	447
Collège Héritage	1 198	1 134	64
Collège Marianopolis	2 090	2 157	(67)
Collège TAV	562	393	169
Effectifs anglophones totaux (DEC)	31 037	30 042	995
Effectifs francophones et anglophones totaux²			
Total 2025-2026 (résultat à 88.0.5, en %)	198 672 (15,6 %)		
Total 2024-2025 (résultat à 88.0.5, en %)	189 598 (16,4 %)		

Source : MES, données obtenues le 30 avril 2026.

(1) Effectif défini pour chacun des établissements anglophones offrant l'enseignement collégial pour l'année scolaire.

(2) Calcul du pourcentage [(Effectifs anglophones totaux / Effectifs francophones et anglophones totaux) x 100].

En 2025-2026, le premier indicateur de l'article 88.0.5 (tableau 4.2) est conforme aux exigences. Sur la base de la méthodologie utilisée par le MES, les établissements anglophones affichent un effectif réel de 30 042 étudiants au diplôme d'études collégiales (DEC) pour un effectif total particulier de 31 037, soit un écart de 995.

Le Collège Marianopolis est le seul établissement qui accueille plus d'étudiants que l'effectif qui lui est attribué. Avec un effectif réel de 2 157 étudiants pour 2 090 prévus, l'écart est de 67. Nous demandons au ministère de corriger rapidement la situation. Les autres établissements sont tous en deçà de leur maximum attribué pour l'année.

Le total des effectifs francophones et anglophones passe de 189 598 en 2024-2025 à 198 672 en 2025-2026, soit une hausse de 9 074 (variation de + 4,8 %). En raison de cette croissance, la part des établissements anglophones recule de 16,4 % à 15,6 %, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage. La part de 15,6 % devient ainsi le nouveau plafond à ne pas dépasser pour l'année scolaire 2026-2027.

Tableau 4.3 – Établissements anglophones – répartition des contingents particuliers (AEC)

(année scolaire 2025-2026, en nombre)

	Contingent particulier ¹	Contingent réel	Écart
Cégep John Abbott	467	203	264
Cégep régional Champlain	160	132	28
Cégep Vanier	303	244	59
Collège Dawson	206	140	66
Collège Héritage	63	13	50
Collège Marianopolis	—	—	—
Collège TAV	541	317	224
Contingents anglophones totaux (AEC)	1 740	1 049	691
Contingents francophones et anglophones totaux²			
Total 2025-2026 (résultat à 88.0.10, en %)	13 993	(12,4 %³)	
Total 2024-2025 (résultat à 88.0.10, en %)	16 166	(10,8 %)	

Source : MES, données obtenues le 30 avril 2026.

- (1) Contingent défini pour chacun des établissements anglophones à l'égard de programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC), en plus des effectifs particuliers, et ce, pour l'année scolaire.
- (2) Calcul du pourcentage : $[(\text{Contingents anglophones totaux} / \text{Contingents francophones et anglophones totaux}) \times 100]$.
- (3) Excède la proportion de 11,7 % de l'ensemble des contingents particuliers de tous les établissements anglophones et francophones, établie par la loi (88.0.10).

En ce qui a trait aux attestations d'études collégiales (AEC), les contingents particuliers totaux des établissements anglophones représentent 1 740 places en 2025-2026, alors que les contingents réels sont de 1 049. Sur la base de la méthodologie utilisée par le MES, cette situation laisse un écart de 691 places non utilisées.

Pour ce qui est du total des contingents francophones et anglophones, il passe de 16 166 en 2024-2025 à 13 993 en 2025-2026, soit une baisse de 2 173 (ou 13,4 %). Ainsi, la part des contingents anglophones dans l'ensemble des contingents augmente de 10,8 % à 12,4 %, soit une hausse de 1,6 point de pourcentage. Cette proportion augmente pour une deuxième année de suite, alors que la loi exige qu'elle n'excède pas la part de l'ensemble des contingents particuliers pour l'année scolaire précédente. Pour respecter la loi, le MES doit ramener la part des contingents particuliers des établissements anglophones sous le niveau de 2023-2024, soit 10,7 % ou moins⁸, en 2026-2027.

Nous comprenons que cette situation découle de la difficulté du ministère à prévoir l'évolution des effectifs dans les programmes d'AEC. En effet, une part importante de ces contingents sont des étudiants internationaux, dont le nombre a fluctué de façon importante ces dernières années en raison de divers changements aux politiques⁹. Pour respecter la loi, le MES doit produire des prévisions plus prudentes et déterminer les contingents particuliers des établissements anglophones en s'appuyant principalement sur les prévisions de nouveaux inscrits venant du Québec. Nous nous assurerons d'en faire le suivi dans le cadre de notre prochain rapport annuel.

⁸ CLF (2025). *Rapport annuel 2024-2025*, p. 22.⁹ CLF (2025). *Les étudiants internationaux et le français : bâtir pour durer*.

Établissements francophones

Le CLF a également vérifié le respect de la *Charte* par les établissements collégiaux francophones.

EFFECTIFS ET CONTINGENTS DES ÉTABLISSEMENTS FRANCOPHONES

88.0.6. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie détermine, pour chaque année scolaire, un effectif total d'étudiants recevant l'enseignement collégial en anglais particulier à chacun des établissements francophones offrant cet enseignement.

Lorsqu'il détermine un tel effectif pour une année scolaire, le ministre s'assure que, pour cette année scolaire, l'ensemble de ces effectifs n'excède pas 2 % de l'ensemble des effectifs totaux particuliers de tous les établissements francophones offrant l'enseignement collégial.

88.0.11. En plus de l'effectif total particulier à un établissement francophone que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie détermine en vertu de l'article 88.0.6, le ministre détermine, à l'égard des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales et pour chaque année scolaire, un contingent d'étudiants recevant l'enseignement collégial en anglais particulier à chacun des établissements francophones offrant cet enseignement.

Lorsqu'il détermine un contingent particulier d'étudiants recevant l'enseignement collégial en anglais pour une année scolaire, le ministre s'assure que, pour cette année scolaire, l'ensemble de ces contingents particuliers n'augmente pas et n'excède pas la moindre des proportions suivantes de l'ensemble des contingents particuliers de tous les établissements francophones :

1° 18,7 %;

2° la part de l'ensemble des contingents d'étudiants recevant l'enseignement collégial en anglais particuliers des établissements francophones pour l'année scolaire précédente sur l'ensemble des contingents particuliers de tous les établissements francophones pour cette même année scolaire.

Source : *Charte de la langue française*

Tableau 4.4 – Établissements francophones – répartition des effectifs étudiants particuliers (DEC) recevant l'enseignement en anglais

(année scolaire 2025-2026, en nombre)

	Effectif total particulier ¹	Effectif réel	Écart
Campus Notre-Dame-de-Foy	39	29	10
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	6	0	6
Cégep de la Gaspésie et des Îles	117	69	48
Cégep de Sept-Îles	30	3	27
Cégep de St-Félicien	50	31	19
Cégep Édouard-Montpetit	80	43	37
Cégep Marie-Victorin	32	3	29
Cégep de Rosemont	20	1	19
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	120	27	93
Collège Ellis	110	20	90
Collège LaSalle	1 994	972	1 022
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	242	119	123
Collège Universel	159	0	159
Collégial international Sainte-Anne	87	0	87
École nationale de cirque	60	0	60
Institut Teccart	7	0	0
Effectifs anglophones totaux (DEC)	3 153	1 317	1 836
Effectifs francophones et anglophones totaux²			
Total 2025-2026 (résultat à 88.0.6, en %)	168 630	(1,9 %)	
Total 2024-2025 (résultat à 88.0.6, en %)	159 659	(1,9 %)	

Source : MES, données obtenues le 30 avril 2026.

(1) Effectif défini pour à chacun des établissements francophones offrant l'enseignement collégial en anglais pour l'année scolaire.

(2) Calcul du pourcentage [(Effectifs anglophones totaux / Effectifs francophones et anglophones totaux) x 100].

En 2025-2026, les établissements francophones offrant un enseignement en anglais présentent un effectif total particulier de 3 153 au diplôme d'études collégiales (DEC), pour un effectif réel de 1 317. Selon la méthodologie utilisée par le MES, cela signifie un écart de 1 836. Le taux d'utilisation des effectifs particuliers est donc de 42 %.

Cet écart élevé s'explique principalement par l'effectif particulier attribué au Collège LaSalle qui concentre l'essentiel des volumes. Le reste du réseau affiche des niveaux d'effectifs relativement faibles, plusieurs établissements d'enseignement n'ayant aucun effectif réel.

Tableau 4.5 – Établissements francophones – répartition des contingents particuliers (AEC) recevant l'enseignement en anglais

(année scolaire 2025-2026, en nombre)

	Contingent particulier ¹	Contingent réel	Écart
Campus Notre-Dame-de-Foy	45	9	36
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	45	0	45
Cégep de la Gaspésie et des Îles	997	3	994
Cégep de Sept-Îles	0	0	0
Cégep de St-Félicien	195	93	102
Cégep Édouard-Montpetit	0	0	0
Cégep Marie-Victorin	300	45	255
Cégep de Rosemont	0	0	0
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	0	0	0
Collège Ellis	82	53	29
Collège LaSalle	787	747	40
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	29	0	29
Collège Universel	0	0	0
Collège international Sainte-Anne	0	0	0
École nationale de cirque	30	2	28
Institut Teccart	0	0	0
Contingents anglophones totaux (AEC)	2 510	952	1 558
Contingents francophones et anglophones totaux²			
Total 2025-2026 (résultat à 88.0.11, en %)	12 944	(19,4 %³)	
Total 2024-2025 (résultat à 88.0.11, en %)	14 947	(16,8 %)	

Source : MES, données obtenues le 30 avril 2026.

- (1) Contingent défini pour chacun des établissements francophones offrant l'enseignement en anglais à l'égard de programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC), et ce, en plus des effectifs particuliers.
- (2) Calcul du pourcentage [(Effectifs anglophones totaux / Effectifs francophones et anglophones totaux) x 100].
- (3) Excède la proportion de 18,7 % de l'ensemble des contingents particuliers de tous les établissements francophones, établie par la loi (88.0.11).

Le deuxième indicateur de l'article 88.0.11 concerne les étudiants inscrits dans un programme d'AEC en anglais dans un établissement francophone. En 2025-2026, la grande majorité des étudiants concernés sont inscrits au Collège LaSalle, dont le contingent est presque comblé.

Pour 2025-2026, cet indicateur accuse une augmentation par rapport à l'année précédente (19,4 % contre 16,8 % en 2024-2025). La part de 16,8 % ne peut pourtant pas être légalement dépassée. Pour respecter la loi, le MES doit donc ramener la part des contingents particuliers d'étudiants recevant l'enseignement collégial en anglais dans les établissements francophones à 16,8 % ou moins pour l'année scolaire 2026-2027. Comme pour les établissements anglophones, nous

comprenons que ce dépassement s'explique par la difficulté, pour le ministère, de prévoir l'évolution du nombre d'étudiants internationaux inscrits dans les programmes d'AEC. Toutefois, il nous est difficile de comprendre pourquoi le ministère n'a pas ajusté le contingent particulier de certains établissements, par exemple celui du Cégep de la Gaspésie et des Îles, où le recrutement international en anglais s'est effondré en 2021. Un ajustement au contingent particulier de cet établissement aurait permis au ministère de respecter ses obligations légales.

Comme pour les établissements anglophones, nous invitons le ministère à produire des prévisions plus prudentes, basées principalement sur les effectifs venant du Québec, plutôt que sur des effectifs internationaux dont le nombre peut varier de façon importante selon l'évolution des règles d'immigration et des modèles d'affaires des collèges. Nous nous assurerons d'en faire le suivi dans le cadre de notre prochain rapport annuel.

Accès aux informations

En vertu de l'article 197 de la *Charte*, le commissaire doit « [...] indiquer s'il a reçu, dans l'exercice de ses fonctions, tous les renseignements, tous les rapports et toutes les explications demandés »¹⁰ aux ministères et organismes concernés.

Dans le cadre de l'exercice 2025-2026, le commissaire confirme qu'il a généralement reçu, dans l'exercice de ses fonctions, les renseignements, les explications et les rapports qui ont été demandés, malgré parfois certains temps d'attente dans l'acheminement des informations.

Le CLF remercie les organisations qui lui ont transmis les renseignements demandés. Dans une perspective d'amélioration continue, des démarches au regard de l'article 197 de la *Charte* pourraient être envisagées en vue de sensibiliser les ministères et organismes à leurs obligations par rapport au CLF.

¹⁰ *Charte de la langue française*, RLRQ, c. C-11, art. 197

**Progression
et réussite**

**Évaluation de
Francisation
Québec**

Chapitre 5

Direction

Benoît Dubreuil, commissaire à la langue française

Recherche, analyse et rédaction

Marilou Jetté

Marc Tremblay-Faulkner

Relecture, graphisme et intégration

Secrétariat général et direction des affaires administratives et des communications

Date de parution

3 juin 2026

Comment citer ce document

Commissaire à la langue française (2026). *Évaluation de Francisation Québec – Progression et réussite*, extrait du Rapport annuel 2025-2026.

<https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/publications/rapport/evaluationfq-2025-2026>

Éditeur

Commissaire à la langue française

875, Grande Allée Est, bureau 1.879

Québec (Québec) G1R 4Y8

Site Web : commissairelanguefrancaise.quebec

Courriel : info@clf.quebec

Note

Commissaire à la langue française (avec un C majuscule) désigne l'institution, alors que commissaire (avec un c minuscule) est utilisé quand il s'agit de la personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal

Ce document constitue une extraction du chapitre 5 du *Rapport annuel 2025-2026*, déposé le 3 juin 2026 à l'Assemblée nationale.

Table des matières

Liste des figures	51
Liste des tableaux	51
Sommaire	52
Introduction	54
Contexte	55
LES ENJEUX DE LA FRANCISATION DES ADULTES	55
LE PORTRAIT DES SERVICES DE FRANCISATION QUÉBEC	58
Problématique	62
LES OBJECTIFS DE LA FRANCISATION	62
LES QUESTIONS DE RECHERCHE	63
Méthodologie	64
LES DONNÉES SUR LES PARCOURS DES PARTICIPANTS	64
LES DONNÉES SUR LA RÉUSSITE	66
L'ANALYSE	66
LES LIMITES DE L'ANALYSE	66
Progression	68
LE TAUX DE RÉTENTION À LA FIN DU PROGRAMME DE FRANCISATION	68
LE NOMBRE MOYEN DE NIVEAUX FRANCHIS	72
LE TAUX DE PASSAGE AU NIVEAU SUIVANT	75
LE LIEN ENTRE LA PROGRESSION ET LES CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS	77
CONCLUSION	78
Réussite	79
LE TAUX DE RÉUSSITE SELON LE TYPE DE COURS	79
LE TAUX DE RÉUSSITE SELON LE MODE DE FORMATION	81
CONCLUSION	82
Suivi des résultats	84
L'ACCESSIBILITÉ DES DONNÉES	84
LA QUALITÉ DE L'INFORMATION	84
LES INDICATEURS ET LES MESURES DE SUIVI	85
CONCLUSION	85
Recommandations	86
Conclusion	92
Commentaires du MIFI	93
Annexes	95
ANNEXE 1 : RECENSION DES ÉCRITS SUR LES ENJEUX DE LA FRANCISATION DES ADULTES	95
ANNEXE 2 : TABLEAUX DE FRÉQUENTATION DE FRANCISATION QUÉBEC	100
ANNEXE 3 : DESCRIPTION DE LA COHORTE DE PARTICIPANTS.....	103

Liste des figures

- Figure 5.1** Progression moyenne selon la compétence et le niveau d'entrée
- Figure 5.2** Progression moyenne selon la compétence, le niveau d'entrée et le type de formation
- Figure 5.3** Taux de rétention et taux de passage au niveau suivant ou au bloc suivant

Liste des tableaux

- Tableau 5.1** Blocs de cours, niveaux de compétences équivalents et durées du programme général
- Tableau 5.2** Niveau de compétence de l'Échelle québécoise mesuré par les évaluations sommatives, selon les compétences évaluées et le bloc de formation
- Tableau 5.3** Nombre de participants de la cohorte selon la compétence et le niveau d'entrée
- Tableau 5.4** Taux de rétention à la fin du programme selon la compétence et le niveau d'entrée
- Tableau 5.5** Taux de rétention à la fin du programme selon la compétence et le type de formation
- Tableau 5.6** Taux de rétention à la fin du programme selon le type de formation et le niveau d'entrée
- Tableau 5.7** Taux moyen de réussite selon le type de formation, le type de compétence et le bloc de formation
- Tableau 5.8** Taux moyen de réussite selon le type de compétence, le bloc de formation et l'intensité hebdomadaire
- Tableau 5.9** Taux moyen de réussite selon le mode de formation, le type de formation, le type de compétence et le bloc de formation

Sommaire

En vertu de la *Charte de la langue française*, les services de Francisation Québec (FQ) doivent permettre aux personnes domiciliées au Québec d'acquérir des compétences suffisantes pour utiliser le français comme langue commune. Depuis 15 ans, plusieurs rapports ont fait valoir que les participants à la francisation étaient peu nombreux à atteindre les cours plus avancés du programme et à acquérir les compétences nécessaires à une pleine participation à la société québécoise.

Pour examiner la situation actuelle, nous avons utilisé des données administratives de FQ, portant d'abord sur une cohorte de participants à la francisation entre 2022 et 2025, ensuite sur la réussite aux évaluations des deux dernières années. Ce travail nous a permis d'évaluer la proportion de participants qui se rendent à la fin du programme général de francisation, le nombre moyen de niveaux qu'ils franchissent ainsi que le taux de passage d'un niveau à l'autre.

L'analyse de ces données nous a également permis d'examiner comment la progression et la réussite des cours varient selon les modalités de formation et les caractéristiques des participants.

De façon générale, nos résultats indiquent que les participants sont peu nombreux à atteindre les niveaux intermédiaires associés à l'autonomie langagière (niveaux 7 et 8). C'est particulièrement le cas des participants à temps partiel qui débutent leur parcours sans connaissance préalable du français. Ce constat est préoccupant, car ce profil correspond à celui de la majorité des personnes inscrites en francisation.

Les niveaux atteints varient cependant de façon importante selon l'intensité de la formation et le niveau d'entrée des participants. En effet, les participants qui maîtrisent déjà les bases du français sont plus susceptibles d'atteindre l'autonomie langagière, et ce, même s'ils sont inscrits à temps partiel. De plus, les participants à temps complet progressent de façon beaucoup plus importante que ceux à temps partiel, et ce, même lorsqu'ils commencent leur parcours sans connaissance du français.

Par ailleurs, nous avons relevé peu d'écarts de progression ou de réussite selon les caractéristiques des participants (âge, origine, statut d'immigration, etc.) ainsi que selon que les cours étaient offerts à distance ou en classe. Un accès aux données individuelles serait cependant nécessaire pour que nous puissions nous prononcer définitivement sur l'influence de ces facteurs.

En outre, cette évaluation nous a permis de constater que des efforts importants demeurent nécessaires pour mettre en œuvre un véritable suivi de la réussite et de la persévérance en francisation.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

La plupart des participants ont un niveau débutant, étudient à temps partiel et n'atteignent pas l'autonomie langagière.

Mettre en œuvre les recommandations déjà formulées par le CLF qui visent à réduire le nombre de résidents non permanents qui s'installent au Québec sans connaître le français et qui y demeurent pendant plusieurs années sans progresser vers l'autonomie langagière.

Les participants qui maîtrisent déjà les bases du français sont plus susceptibles d'atteindre l'autonomie langagière, même en n'étudiant qu'à temps partiel.

Promouvoir les services de FQ de façon prioritaire auprès des résidents permanents et des citoyens canadiens qui sont susceptibles d'avoir déjà une connaissance du français, en misant sur la publicité et le démarchage auprès des entreprises, des établissements d'enseignement anglophones, des communautés culturelles et de la communauté d'expression anglaise.

Les participants aux cours à temps complet progressent de façon beaucoup plus importante que ceux à temps partiel.

Rendre les non-immigrants admissibles à l'aide financière pour les cours de français à temps complet.

Mener une étude de faisabilité sur la création d'un système de prêts visant à soutenir la participation aux cours de français à temps complet.

Des efforts importants demeurent nécessaires pour mettre en œuvre un véritable suivi de la réussite et de la persévérance en francisation.

Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du rapport *Évaluation du déploiement de Francisation Québec* visant l'harmonisation pédagogique entre les réseaux du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et la consolidation des différents mécanismes de gestion pédagogique de façon à en faire un véritable système d'assurance qualité.

Introduction

En vertu de la *Charte de la langue française*, le français est la seule langue officielle et commune du Québec. À ce titre, il est la langue d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, la langue de communication interculturelle ainsi que la langue permettant l'adhésion et la contribution à la culture distincte de la nation québécoise.

Pour favoriser l'adoption du français comme langue commune, la *Charte* accorde le droit d'accéder à des services d'apprentissage du français à toutes les personnes qui sont domiciliées au Québec. À la suite de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, chapitre 14), Francisation Québec (FQ) a été institué le 1^{er} juin 2023 comme unique point d'accès gouvernemental pour les services d'apprentissage du français.

Il est attendu que le Commissaire à la langue française (CLF) veille au respect des droits et obligations conférés par la *Charte*. Il a par ailleurs pour fonction de surveiller la mise en œuvre de ses dispositions par le ministre, par l'Office québécois de la langue française ou par Francisation Québec. En outre, le CLF a l'obligation de faire le suivi de la connaissance, de l'apprentissage et de l'usage du français par les personnes immigrantes.

Dans ce cadre, nous avons amorcé à l'automne 2023 une démarche d'évaluation continue du déploiement de FQ. Inscrite dans notre Plan stratégique 2024-2027, cette démarche prévoit de mesurer les progrès réalisés, de cerner les défis persistants et d'appuyer l'amélioration continue des services de francisation offerts par le gouvernement.

En 2024, nous avons publié une première évaluation du déploiement des services aux individus. Nous y avons fait état des défis auxquels FQ a été confronté, notamment pour répondre à la demande liée à l'augmentation rapide du nombre de travailleurs étrangers temporaires souhaitant suivre des cours de français. En 2025, nous avons publié une deuxième évaluation, portant cette fois sur la francisation en milieu de travail, dans laquelle nous recommandions à FQ de revoir son offre de services pour en accroître l'efficacité et l'efficience.

Dans cette troisième évaluation, nous nous intéressons à la progression et à la réussite des participants à la francisation. Nous cherchons à y déterminer si ces derniers acquièrent les compétences nécessaires pour utiliser le français comme langue commune. Nous visons ainsi à établir si FQ atteint les objectifs fixés par la *Charte*.

Nous commençons par présenter le contexte de la francisation des adultes (chapitre 2) ainsi que la problématique de la présente étude et la méthodologie que nous avons suivie (chapitre 3). Nous présentons par la suite les résultats de nos analyses pour ce qui est de la progression (chapitre 4), la réussite (chapitre 5) et le suivi des résultats (chapitre 6). Nous concluons en formulant des recommandations à l'intention de FQ (chapitre 7).

Contexte

Cette section présente le contexte dans lequel s'inscrit cette troisième évaluation des services de FQ. Nous y présentons les principaux constats tirés des études et rapports antérieurs sur la francisation des adultes, puis nous brossons un portrait de l'offre actuelle de Francisation Québec.

Les enjeux de la francisation des adultes

Pour relever les enjeux de la francisation des adultes, nous avons répertorié plusieurs rapports et études qui se sont penchés sur le sujet depuis les années 2010¹¹. Menés sous différents angles d'analyse et à l'aide de diverses méthodes de recherche, ces travaux ont mené à des constats récurrents sur la participation, la progression des participants, la réussite aux cours, l'atteinte des objectifs ainsi que le suivi des résultats des programmes de francisation au Québec.

La participation

Pour juger d'abord de la participation des adultes aux cours de francisation du gouvernement, des auteurs l'ont mise en relation avec le nombre de nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français. À ce sujet, il est rapporté que le nombre de participants à la francisation est faible par rapport à la population immigrante ignorant le français¹².

Ainsi, Ferretti notait que près de « 40 % des immigrants ne parlant pas français à leur arrivée ne suiv[ai]ent pas les cours qui leur sont offerts », une proportion qui pouvait atteindre 50 % pour certaines communautés¹³. De façon similaire, le Vérificateur général du Québec écrivait : « Seulement le tiers des immigrants admis au Québec de 2010 à 2013 qui ont déclaré ne pas connaître le français au moment de leur admission ont participé à des cours de français du [ministère de l'Immigration]¹⁴ ».

Parmi les facteurs pouvant influencer le désir de participer à la francisation, on trouve des facteurs contextuels ou individuels, comme l'origine des participants, leur niveau initial en français, les critères de sélection à l'immigration ou le contexte socioéconomique¹⁵. En outre, pour plusieurs auteurs, les initiatives de francisation avant l'arrivée offrent de nombreux

¹¹ Une synthèse de la recension est présentée à l'annexe 1.

¹² Ferretti, J. (2016). *Le Québec rate sa cible. Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait*. Institut de recherche en économie contemporaine; Vérificateur général du Québec (VGQ) (2017). *Francisation des personnes adultes (Audit de performance)*. Gouvernement du Québec; Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) (2019). *Rapport d'évaluation PILI et PAFILI : offre de services de francisation pour personnes immigrantes scolarisées*. Gouvernement du Québec.

¹³ Ferretti (2016), p.27.

¹⁴ VGQ (2017), p.3.

¹⁵ MIFI (2019).

avantages et devraient être renforcées¹⁶. Cependant, les mesures de francisation à l'étranger ont été peu sollicitées à ce jour.

Par ailleurs, pendant longtemps, le ministère de l'Immigration n'a pas effectué de réel suivi des personnes ne participant pas à la francisation¹⁷.

La progression

Le temps requis pour atteindre différents niveaux de compétence en français varie fortement d'un individu à l'autre, de même que selon l'intensité de la formation. Pour un individu qui étudie le français à temps partiel, ou qui interrompt sa formation à divers moments, l'atteinte de l'autonomie langagière peut exiger plusieurs années d'apprentissage¹⁸. Pour plusieurs participants, il peut alors être difficile de maintenir l'engagement nécessaire à l'atteinte des niveaux intermédiaires ou avancés.

Cet enjeu ne se limite pas à la francisation. Dans l'enseignement aux adultes, les apprenants rencontrent fréquemment des obstacles liés à l'emploi, à l'équilibre entre la vie professionnelle et familiale, ainsi qu'aux transitions personnelles. Ces défis sont d'autant plus présents chez les personnes immigrantes en cours d'installation¹⁹. Ils font en sorte que les parcours ont tendance à être non linéaires, ponctués de pauses et d'intensités variables²⁰. Dans l'étude de Bellemare et ses collègues, 22 % des participants avaient suivi trois des quatre cours du programme, et seulement 2 % avaient suivi les quatre²¹. Par ailleurs, cette situation ne serait pas nouvelle. Selon Ferretti, les taux d'abandon étaient déjà élevés dans les centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) avant les années 2000²². Le décrochage en francisation est ainsi un enjeu de taille, et largement documenté.

La réussite

Les études réalisées à ce jour ont montré un écart important entre ce qui était identifié comme les objectifs de la francisation, formulés en termes d'autonomie langagière, de participation sociale et de mobilité socioprofessionnelle, et les niveaux effectivement atteints.

En 2011, St-Laurent et El-Geledi soulignaient que plusieurs participants jugeaient leur français insuffisant pour communiquer en public ou pour travailler dans leur domaine, estimant que les modules offerts en francisation ne permettaient pas d'acquérir une maîtrise fonctionnelle de la langue. Des constats similaires ont été rapportés par Bellemare et ses collègues ainsi que Ferretti, qui observaient qu'environ la moitié des finissants jugeaient leur maîtrise du français écrit insuffisante et que les compétences acquises ne répondaient pas aux exigences du marché

¹⁶ St-Laurent, N., et El-Geledi, S. (2011). *L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal*. Conseil supérieur de la langue française; Ferretti (2016). Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) (2021). *L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes*.

¹⁷ VGQ (2017).

¹⁸ CSÉ (2021); CLF (2024). *Immigration temporaire : choisir le français*; CLF (2025). *Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail*.

¹⁹ Boubarat, B. et Vaillancourt, F. (2022) *Étude économique relative à l'aide financière incitative à la francisation*, CIRANO et MIFI; Papazian-Zohrabian, G. (2021). *Projet de recherche menant au développement d'un programme-cadre gouvernemental de francisation pour les personnes ayant des compétences peu développées en littératie et en numératie*, MIFI.

²⁰ CSÉ (2021); Bellemare, J.-F., Lacoste Guyon, L., Caron, P., et Mercier, L. (2013). *Étude sur le cheminement scolaire et professionnel des immigrants ayant complété le programme de francisation*. Cégep de Saint-Laurent et Cégep Marie-Victorin.

²¹ Bellemare et al. (2013).

²² Ferretti (2016).

du travail ou des études postsecondaires²³. Des études antérieures avaient aussi mené à des conclusions similaires²⁴.

Après avoir analysé les données gouvernementales, le VGQ a conclu que, pour la cohorte de 2015, seuls 9,1 % des participants avaient atteint le niveau 8 à l'oral de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français, soit le dernier niveau du programme²⁵. À l'écrit, ce taux se situait entre 3,7 % et 5,3 %.

En 2019, dans son rapport d'évaluation du Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) et du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFIL), le ministère arrivait également à la conclusion que les niveaux de fin de programme 7 et 8 étaient trop ambitieux au regard du temps de classe alloué et du rythme d'apprentissage des participants. Pour sa part, le CSÉ constatait que la francisation demeurait centrée sur l'apprentissage du français de base et que les objectifs du programme PILI allaient au-delà de ce que permettait le temps alloué²⁶. Ainsi, les niveaux atteints par les étudiants au terme du programme étaient généralement inférieurs à ceux nécessaires pour travailler ou étudier en français, en particulier à l'écrit.

Devant ce constat, plusieurs auteurs ont souligné la nécessité de renforcer la formation, spécialement en français écrit, et de mieux arrimer le temps de formation avec les objectifs de la francisation²⁷.

Le suivi des résultats

Parmi les rapports recensés, plusieurs ont mis en doute la capacité du gouvernement à suivre les résultats des participants aux services d'apprentissage du français²⁸. Par exemple, Ferretti affirmait que « le ministère de l'Immigration n'a mené aucune étude à notre connaissance sur l'impact des cours de français sur les comportements linguistiques des immigrants²⁹ ». En outre, il se surprenait « que le Gouvernement du Québec ne [se soit] donné aucune obligation de résultat et n'a[it] pas mené de travail d'évaluation des programmes de francisation³⁰ ». Ainsi, Ferretti recommandait que le ministère de l'Immigration se fixe des objectifs de programme clairs et que les résultats soient rendus publics.

À son tour, en 2017, le VGQ relevait un manque de suivi et de contrôle de la qualité pédagogique, de même que l'utilisation d'indicateurs de performance incomplets. Il recommandait d'assurer le suivi des résultats par élève et de recueillir les données sur les désistements ainsi que sur la progression de cohortes, par exemple sur le nombre de personnes ayant terminé le programme de francisation par l'atteinte du niveau 8 par rapport au nombre de personnes initialement inscrites.

Un an plus tard, le rapport de Gagnon et Dion faisait écho aux mêmes constats en soulignant qu'il était « difficile d'établir un portrait complet de l'état de la participation des immigrants à la

²³ Bellemare et al. (2013); Ferretti (2016).

²⁴ Gagnon, C. et Dion, J. (2018). *La francisation et l'intégration professionnelle des immigrants*. Conseil supérieur de la langue française.

²⁵ VGQ (2017).

²⁶ CSÉ (2021).

²⁷ St-Laurent et El-Geledi (2011); Bellemare et al. (2013); Ferretti (2016); Gagnon et Dion (2018); CSÉ (2021).

²⁸ Ferretti (2016); VGQ (2017); Gagnon et Dion (2018); MIFI (2019).

²⁹ Ferretti (2016), p. 44.

³⁰ Ferretti (2016), p. 56.

francisation au Québec³¹ ». Finalement, le rapport d'évaluation du ministère de l'Immigration de 2019 concluait aussi que les données pour juger de l'efficacité de son programme étaient peu nombreuses et, qu'en outre, les lacunes en matière de cibles et d'indicateurs de suivi venaient limiter sa capacité à l'améliorer.

Le portrait des services de Francisation Québec

Pour mieux comprendre le contexte de préparation de ce rapport, nous proposons un rapide survol de l'offre de services aux individus, de la structure des cours offerts par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de la fréquentation actuelle des services de FQ.

La structure des cours n'étant pas la même dans le réseau du MIFI et dans celui des centres de services scolaires, cette description ne concerne que les cours offerts par le MIFI dans les organismes à but non lucratif (OBNL), les cégeps et les universités ou en ligne.

L'offre de cours aux individus

Les services d'apprentissage du français de FQ sont encadrés par le Programme québécois d'apprentissage du français, qui comprend différents volets et qui propose une variété de modalités d'enseignement³². Les cours généraux sont destinés à une clientèle ayant au moins neuf ans de scolarité. La formule à temps complet offre 30 heures de formation par semaine. Pour les cours à temps partiel, différentes formules sont possibles, variant entre 3 et 12 heures de formation par semaine pour les cours offerts dans le réseau des mandataires du MIFI.

À temps complet comme à temps partiel, les cours généraux sont offerts en classe ou à distance et portent sur du contenu des niveaux allant de débutant à intermédiaire (niveaux 1 à 8 de l'Échelle québécoise³³), organisés en quatre blocs de progression des apprentissages. Les sessions sont de 11 semaines, à raison de quatre sessions par année. Les évaluations sont prévues seulement à la fin de chacun des quatre blocs de progression³⁴.

Une personne inscrite à temps complet tout au long de son parcours cumule normalement jusqu'à 1 320 heures de formation dans une année (44 semaines de 30 heures). En principe, cette personne peut alors terminer les quatre blocs de formation prévus aux cours généraux de FQ et atteindre un niveau intermédiaire de connaissance du français. Une compétence intermédiaire équivaut aux niveaux 7 et 8 de l'Échelle québécoise, selon qu'il s'agisse des compétences orales ou écrites³⁵.

Le programme du MIFI n'impose pas de limite d'heures de formation. Toutefois, l'aide financière offerte aux personnes immigrantes qui sont inscrites à temps complet ne peut dépasser 1 980 heures³⁶.

³¹ Gagnon et Dion (2018), p. 90.

³² Les cours offerts par le réseau du ministère de l'Éducation (MEQ) dans les centres de services scolaires peuvent offrir des modalités et des intensités différentes.

³³ Gouvernement du Québec (2023). *Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*.

³⁴ Il est à noter que les évaluations de FQ ne sont pas certificatives pour l'immigration; ce ne sont pas les mêmes tests qui sont utilisés pour valider la maîtrise des exigences linguistiques pour l'obtention de certains permis ou statuts migratoires.

³⁵ En guise de comparaison, le programme de francisation du MEQ prévoit une durée de 1 400 heures pour atteindre les niveaux de 1 à 8. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2015). *Programme d'études – Francisation – Domaine des langues – Formation générale des adultes*, Gouvernement du Québec, p. 11.

³⁶ MIFI (2024). *Programme québécois d'apprentissage du français – Offre de services de francisation Québec 2024-2027*, p.18.

Pour ce qui est des parcours à temps partiel ou ceux combinant à la fois des cours à temps complet et à temps partiel, le cheminement général prévoit entre 1 056 et 1 386 heures de cours pour parcourir les quatre blocs du programme. À temps partiel, le temps nécessaire pour terminer les cours généraux est bien entendu beaucoup plus long. Par exemple, si un participant progresse sans interruption à raison de 4 heures par semaine, il faut environ 7 ans (297 semaines) pour passer du niveau 1 au niveau 8.

En plus des cours généraux de français, FQ offre des cours spécialisés par domaine d'emploi. Ces cours ont une intensité habituelle de 6 heures par semaine et sont principalement offerts à distance. Selon le domaine d'emploi, ils se situent entre les niveaux de compétence 3 et 9 et mènent à des évaluations standardisées prévues en fin de module. Par ailleurs, d'autres types de cours sont offerts par FQ, comme de l'autoformation en ligne, des cours destinés à une clientèle peu scolarisée ainsi que des cours en milieu de travail.

La structure des cours généraux

L'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français distingue trois stades de maîtrise du français répartis sur douze niveaux : débutant (niveaux 1 à 4), intermédiaire (niveaux 5 à 8) et avancé (niveaux 9 à 12)³⁷. Au stade débutant, la communication varie entre minimale et fonctionnelle. Le stade intermédiaire vise la maîtrise d'une interaction autonome, tandis que le stade avancé cible une expression aisée et nuancée.

De façon plus concrète, les niveaux 4 ou 5 correspondent aux compétences linguistiques généralement nécessaires pour occuper des emplois peu ou pas spécialisés, comme caissier, manutentionnaire ou opérateur de machines³⁸. En guise de comparaison, l'atteinte de niveaux plus avancés (p. ex. 8 ou 9) est généralement nécessaire pour s'inscrire dans une formation de niveau professionnel, collégial ou universitaire³⁹.

Le programme de cours général⁴⁰ de FQ s'arrête au niveau intermédiaire, qui est jugé comme le niveau permettant l'acquisition de l'autonomie langagière. L'atteinte de ce niveau correspond ainsi à la fin des cours généraux. Le programme est divisé en quatre blocs (tableau 1), chacun étant associé à un niveau d'entrée et à un niveau cible pour chacune des quatre compétences visées : la compréhension orale, la production orale, la compréhension écrite et la production écrite.

Les premier et deuxième blocs correspondent au stade débutant (niveaux 1-4), tandis que les troisième et quatrième blocs équivalent au stade intermédiaire (5-8).

³⁷ Gouvernement du Québec (2023). *Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*.

³⁸ Ministère de la Langue française (2025). *Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions*. Gouvernement du Québec.

³⁹ CLF (2025). *Les étudiants internationaux et le français*.

⁴⁰ Nous utilisons le terme *programme général* tout au long de notre évaluation pour décrire l'offre de cours généraux du MIFI. Bien que ce ne soit pas le terme exact utilisé par le ministère, c'est celui qui nous apparaît le plus clair pour décrire l'offre de services actuelle.

Tableau 5.1 – Blocs de cours, niveaux de compétences équivalents et durées du programme général

Blocs et stades	Niveaux	Objectif de communication	Durée (heures)*	Durée cumulative (heures)*
Bloc 1 – Débutant 1	0 → 2-3	Minimale à fonctionnelle	264 – 330	264 – 330
Bloc 2 – Débutant 2	2-3 → 4-5	Fonctionnelle	264 – 330	528 – 660
Bloc 3 – Intermédiaire 1	4-5 → 5-6	Interactive	264 – 330	792 – 990
Bloc 4** – Intermédiaire 2 et 3	5-6 → 7-8	Autonome	264 – 396	1 056 – 1 386

*La durée des blocs varie selon l'intensité choisie.

**Les parcours d'une intensité de 30 heures et de 12 heures par semaine ne permettent pas de terminer les 8 niveaux dans les 4 compétences. Il est possible pour le participant de poursuivre son parcours à temps partiel en ajoutant une session de 9 heures par semaine, 2 sessions de 6 heures par semaine ou 3 sessions de 4 heures par semaine.

Pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation, le MIFI met en œuvre des évaluations sommatives. Standardisées, ces évaluations ont lieu à la fin de chacun des quatre blocs de formation pour chacune des quatre compétences (tableau 2). À la fin d'un bloc, les évaluations réalisées peuvent cibler des niveaux différents de l'Échelle québécoise selon les compétences évaluées. Par exemple, les évaluations réalisées à la fin du bloc 1 correspondent au niveau 3 pour la compréhension orale, la production orale et la compréhension écrite, mais au niveau 2 pour la production écrite.

Tableau 5.2 – Niveau de compétence de l'Échelle québécoise mesuré par les évaluations sommatives, selon les compétences évaluées et le bloc de formation

Blocs et stades	Compétences orales	Compréhension écrite	Production écrite
Bloc 1 – Débutant 1	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 2
Bloc 2 – Débutant 2	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 4
Bloc 3 – Intermédiaire 1	Niveau 6	Niveau 6	Niveau 5
Bloc 4 – Intermédiaire 2	Niveau 8	Niveau 7	Niveau 7
Bloc 4 – Intermédiaire 3	–	Niveau 8	Niveau 8

La progression des participants entre les différents blocs de formation représente un indicateur d'une autonomie langagière croissante. Bien que nous ne disposions pas de données sur l'usage réel du français par les personnes qui ont participé à la francisation, un individu qui accède à des niveaux de formation plus avancés peut, en théorie, utiliser le français dans une gamme élargie de situations et de contextes.

La fréquentation

Des données de fréquentation obtenues du MIFI nous permettent de brosser un portrait des participants à la francisation pour l'année 2024-2025 et une partie de l'année 2025 (voir l'annexe 2 pour les données détaillées). Dans l'ensemble, leur profil est cohérent avec la composition de l'immigration non francophone arrivée au Québec ces dernières années.

Parmi les pays d'origine, le Mexique et la Colombie figuraient en tête pour les deux périodes, suivis de l'Inde, de l'Iran, des Philippines et de l'Ukraine. Sur le plan régional, les participants à la francisation se concentraient très largement à Montréal et dans les régions avoisinantes, qui regroupaient près des trois quarts des participants⁴¹.

Pour ce qui est du statut migratoire, environ les trois quarts des participants détenaient un statut temporaire, la plupart d'entre eux comme travailleurs temporaires. Par ailleurs, la plupart des participants, soit environ les trois quarts, suivaient les cours à temps partiel, le plus souvent entre 6 heures et 9 heures par semaine.

Comme la structure des cours n'est pas harmonisée entre le réseau du MIFI et celui des centres de services scolaires⁴², FQ n'est pas en mesure de nous fournir des données complètes sur la réussite et la progression pour l'ensemble des services gouvernementaux d'apprentissage du français.

Par ailleurs, il nous a été impossible d'obtenir la répartition de la fréquentation par niveau de compétence de la clientèle de FQ. Nous avons néanmoins pu récupérer des données de participation, qui indiquent que les participants dans les cours du MIFI sont plus nombreux au niveau débutant (blocs 1 et 2) qu'au niveau intermédiaire (bloc 3 et 4) dans une proportion de deux pour un (annexe 2, tableau A2). Les inscriptions au niveau débutant sont particulièrement nombreuses pour les participants inscrits à temps partiel. Pour ce qui est des modalités d'apprentissage, nous constatons que les participants en classe sont plus nombreux que ceux à distance, dans une proportion de trois pour un.

Ainsi, malgré une grande diversité de profils, le participant type à la francisation est un travailleur ou une travailleuse temporaire qui réside dans la grande région de Montréal, qui est originaire d'Amérique latine ou d'Asie et qui suit, en classe et à temps partiel, des cours de niveau débutant.

⁴¹ Les données de FQ ne nous permettent pas de décrire exactement le lieu de résidence des participants, car les cours offerts à distance sont comptabilisés dans la région du fournisseur du service plutôt que dans la région de résidence du participant.

⁴² Une part importante de la clientèle de FQ suit des cours de français dans les centres de services scolaires. Ainsi, en 2024-2025, le réseau du MEQ a servi 48,6 % de la clientèle, une proportion qui a diminué à 39,4 % pour la même période en 2025-2026 (selon les données du MIFI, 2026).

Problématique

Pour définir la progression et la réussite en francisation, nous devons d’abord préciser quels sont les objectifs de la francisation. Nous commençons donc par distinguer les objectifs personnels des participants de ceux fixés par la *Charte*, puis nous présentons les questions qui ont guidé notre analyse.

Les objectifs de la francisation

À quel moment peut-on dire que la francisation est réussie ou terminée ? La réponse à cette question dépend de la perspective adoptée. La décision de s’inscrire à un cours de français est d’abord une décision individuelle, qui peut être motivée par diverses raisons d’ordre personnel ou professionnel. Par ailleurs, la capacité d’une personne à progresser dans la formation dépend de plusieurs facteurs comme ses capacités d’apprentissage, ses aspirations et sa disponibilité.

Aux objectifs individuels de la francisation s’ajoutent des objectifs collectifs, principalement définis dans la *Charte* et le Programme québécois d’apprentissage du français du MIFI⁴³. Selon la *Charte*, les services d’apprentissage du français doivent permettre à toute personne domiciliée au Québec « d’acquérir des compétences suffisantes pour utiliser le français comme langue commune. Ils doivent également inclure un enseignement permettant de comprendre le lien entre la langue française et la culture québécoise⁴⁴ ».

Pour ce qui est du Programme québécois d’apprentissage du français, il précise que les services gouvernementaux d’apprentissage du français visent à permettre l’apprentissage et l’acquisition de compétences langagières dans le but, entre autres :

- de communiquer et d’interagir en français dans l’espace public et dans les milieux de travail;
- de participer pleinement à la vie publique;
- de disposer des informations et des connaissances nécessaires au développement professionnel ou à la poursuite des études, à l’exercice des droits et devoirs sur le marché du travail;
- d’améliorer la mobilité professionnelle sur le territoire, notamment en région, et de développer des compétences interculturelles⁴⁵.

Ces objectifs peuvent sembler ambitieux par rapport aux objectifs personnels de certains participants. En effet, selon l’Échelle québécoise, la réussite du niveau 8 est nécessaire pour atteindre une véritable autonomie langagière. Cela signifie-t-il qu’un participant qui n’atteint pas le niveau 8 « échoue » sa francisation ? C’est ici qu’il nous faut distinguer les objectifs personnels des participants de ceux définis par la *Charte*.

⁴³ MIFI (2024). *Programme québécois d’apprentissage du français*, Gouvernement du Québec.

⁴⁴ *Charte de la langue française*, RLRQ, c. C-11, art. 88.12

⁴⁵ MIFI (2024). *Programme québécois d’apprentissage du français*, Gouvernement du Québec, p. 10.

D'un point de vue personnel, certains participants peuvent se satisfaire de l'atteinte des niveaux 3, 4 ou 5, qui leur permettra d'interagir dans des situations simples ou d'occuper un emploi non spécialisé. Cependant, du point de vue de la *Charte*, la francisation doit non seulement favoriser l'usage du français dans les situations simples et prévisibles, mais aussi permettre son usage comme langue commune en lien avec une pleine participation sociale.

Les questions de recherche

Pour mesurer l'efficacité de ses formations, FQ s'appuie principalement sur l'indicateur de la « proportion des personnes évaluées ayant atteint les niveaux cibles du cours à l'oral⁴⁶ ». Cet indicateur, inscrit au Plan stratégique 2023-2027 du MIFI, s'applique uniquement aux cours comportant une évaluation sommative finale et il n'offre qu'une vision restreinte des effets des formations, car sans nier sa pertinence, il ne nous renseigne pas sur la progression des participants au-delà des cours auxquels ils sont inscrits.

Pour combler cette lacune, nous cherchons à mieux comprendre les parcours des participants à la francisation, en tenant compte des différentes modalités d'enseignement, des profils des participants et des enjeux relevés dans la recherche antérieure. Plus précisément, cette évaluation vise à répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les tendances en matière de progression?
 - a. Existe-t-il des écarts selon le profil des participants et les modalités d'enseignement?
 - b. Existe-t-il des niveaux qui génèrent davantage de fins de parcours?
2. Quels niveaux les participants atteignent-ils?
 - a. Quelle proportion se rend aux niveaux intermédiaires, associés à l'autonomie langagière?
3. Quelles sont les tendances de réussite aux examens?
 - a. Varient-elles selon les niveaux et les modalités de formation?
4. Comment FQ mesure-t-il l'efficacité des formations qu'il offre?
 - a. Les systèmes d'information permettent-ils un suivi adéquat?

En répondant à ces questions, nous évaluons la capacité de FQ et du gouvernement à offrir des services de francisation permettant l'atteinte des objectifs de la *Charte*.

⁴⁶ MIFI (2025). *Rapport annuel de gestion 2024-2025*, Gouvernement du Québec, p.8.

Méthodologie

Pour réaliser notre étude, nous avons obtenu des données administratives portant sur les parcours des participants et sur la réussite aux évaluations. La présente section décrit ces données, la stratégie d'analyse retenue ainsi que ses limites.

Les données sur les parcours des participants

Les données utilisées proviennent des systèmes administratifs de FQ. Elles ont été extraites sous forme de tableaux croisés. De nombreux échanges avec l'équipe de FQ ont été nécessaires pour produire les tableaux, car aucune analyse similaire n'avait encore été réalisée.

La population de la cohorte est composée des personnes ayant commencé, en 2022-2023, un cours de français, général ou spécialisé, offert aux personnes domiciliées au Québec et ayant plus de neuf ans de scolarité. Cette cohorte a été sélectionnée en raison de la disponibilité des données administratives. Elle nous permet d'observer la progression des participants sur une période de trois années complètes. Comme les parcours d'apprentissage peuvent s'étendre sur plusieurs années, une telle période était nécessaire pour porter un regard sur la progression des participants. Selon le MIFI, l'offre de services actuelle est comparable à celle de 2022-2023, ce qui nous permet de généraliser les résultats aux cohortes suivantes.

Par ailleurs, l'échantillon a été restreint aux participants inscrits exclusivement dans le réseau du MIFI, c'est-à-dire qu'il exclut les personnes ayant reçu des services dans les centres de services scolaires. Ce choix s'explique par l'incapacité de FQ, à partir des systèmes de gestion existants, de combiner de façon cohérente les données administratives des deux réseaux. Lorsque le dossier d'un élève affichait une inscription dans un cours offert par un fournisseur du réseau de l'éducation, il était exclu de l'échantillon.

Les données obtenues nous renseignent donc sur les participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025. Une période de six mois d'inactivité a été utilisée comme critère pour déterminer une sortie effective du parcours d'apprentissage. Les personnes qui étaient toujours inscrites dans les six derniers mois de la période étudiée, soit entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2025, ont été considérées comme étant toujours actives et, par conséquent, ont été exclues de l'analyse.

Portrait de la cohorte 2022-2023

Selon les données obtenues, 14 518 personnes ont commencé un cours offert par le MIFI en 2022-2023. Parmi elles, 1 177 étaient toujours actives à la fin de la période étudiée. Ainsi, notre analyse se base sur les 13 341 participants dont le parcours est terminé.

Parmi les participants de la cohorte, 66 % avaient commencé leur parcours sans une connaissance préalable du français (tableau 5.3). Le tiers restant se répartissait entre les autres niveaux d'entrée, notamment aux débuts des différents blocs de compétence (niveaux 3, 5 et 6 à l'oral ; et les niveaux 2, 4 et 5 à l'écrit).

Tableau 5.3 – Nombre de participants de la cohorte selon la compétence et le niveau d'entrée
(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)

Niveau d'entrée	Compétences orales		Compétences écrites	
	N ^{bre} de participants	%	N ^{bre} de participants	%
0	8 817	66,1	8 845	66,3
1	358	2,7	876	6,6
2	546	4,1	1 087	8,2
3	1 087	8,2	381	2,9
4	381	2,9	741	5,6
5	892	6,7	855	6,4
6	810	6,1	384	2,9
7	308	2,3	166	1,2
8	142	1,1	6	0,0
Total	13 341	100,0	13 341	100,0

Source : données du MIFI, février 2026.

Note : le MIFI ignore le niveau de sortie de certains participants de la cohorte et la proportion de données manquantes varie selon la compétence évaluée. Pour les compétences orales, 203 participants sont concernés, tandis que pour la compréhension et la production écrite, le niveau de sortie est inconnu pour respectivement 23 et 232 participants. Les données présentées dans les prochains chapitres portent uniquement sur les participants dont le niveau de sortie est connu du MIFI.

Les données ont été ventilées selon plusieurs variables d'intérêt. Outre le type de cours suivi, l'information disponible permet de caractériser les participants selon leur origine géolinguistique⁴⁷, leur statut d'immigration au début du parcours, leur milieu de francisation initial ainsi que leur groupe d'âge. Le profil observé correspond globalement à celui de la clientèle actuelle de FQ :

- plus des deux tiers des participants ont suivi leur parcours entièrement à temps partiel;
- leur origine géolinguistique est relativement diversifiée, avec une forte représentation de personnes issues de pays de tradition latine et de pays de tradition ni française ni anglaise;
- la majorité des participants détenaient un statut d'immigration temporaire;
- la grande majorité résidait à Montréal ou dans la région environnante.

Les données descriptives détaillées de la cohorte sont présentées à l'annexe 3.

⁴⁷ Le pays de naissance est un bon indicateur de la langue maternelle des participants ou de leur exposition antérieure au français ou à une langue latine proche du français. Ainsi, nous distinguons les participants venant de pays où le français jouit d'une implantation historique, ceux où l'anglais joue un rôle similaire et ceux de langue latine. L'origine « bilingue » regroupe certains pays où à la fois le français et l'anglais jouissent d'un tel statut. Quant à l'origine « autre », il regroupe les pays n'appartenant à aucune de ces catégories. Pour plus de détails, voir CLF (2024). *Analyse de la situation du français au Québec. Recension des écrits et cadre théorique*, p. 8-10.

Les données sur la réussite

Pour appuyer notre analyse, nous avons également demandé à FQ de nous fournir des données portant sur les taux de réussite aux évaluations. Ces données portent cependant sur les évaluations des participants du MIFI au cours des deux dernières années et elles ne peuvent pas être croisées avec les données utilisées pour suivre les parcours des participants de la cohorte de 2022-2023.

La réussite a été observée à l'aide des résultats aux évaluations réalisées dans le cadre des cours généraux et spécialisés, exclusivement donnés par le personnel enseignant du MIFI et destinés aux personnes ayant une scolarité de 9 ans ou plus. Ce sont les seuls résultats de réussite documentés par le ministère. Selon l'offre du MIFI, les cours visés par des évaluations sommatives correspondent uniquement aux cours de fin de bloc de formation.

Les données analysées couvrent les années 2023-2024 et 2024-2025. Elles portent sur les taux moyens de réussite à plus d'une quarantaine de cours dans les compétences écrites et orales. Elles sont ventilées selon le niveau, l'intensité de la formation (temps complet ou différentes intensités de temps partiel) et les modes de formation (à distance ou en classe).

L'analyse

Pour mieux comprendre les parcours des participants, nous avons examiné comment les modalités de formation et les profils des participants étaient associés à la progression dans la formation. En effet, chaque cours offert par FQ est associé à un niveau d'entrée requis et un niveau de sortie ciblé⁴⁸. Par conséquent, l'analyse du passage des participants d'un cours à l'autre peut nous renseigner sur la progression de leur apprentissage.

Cependant, cette approche ne nous permet pas de savoir si les participants ont terminé le dernier niveau dans lequel ils étaient inscrits ni s'ils ont atteint les niveaux ciblés. Elle nous permet néanmoins d'apprécier la progression des participants à travers les différents blocs de l'offre de services et de relever de potentiels écarts selon les profils ou les modalités.

Pour ce qui est des données sur la réussite, même si elles ne couvrent pas la même cohorte que celles sur les parcours, elles nous permettent de relever des variations du taux de réussite selon le profil des participants, les modalités de formation, les niveaux et les compétences visées.

Les limites de l'analyse

Notre analyse s'est heurtée aux limites des systèmes de gestion de l'information de FQ. En effet, ces systèmes n'ont pas été conçus pour suivre les parcours des participants dans le temps. De plus, le ministère n'a pas été en mesure de nous fournir les microdonnées anonymisées nécessaires pour analyser l'effet de différents facteurs comme le statut d'immigration ou la langue maternelle sur les résultats observés.

Par ailleurs, en raison de la complexité des parcours et des limites des systèmes d'information, il ne nous a pas été possible de calculer les heures de formation réellement suivies par les

⁴⁸ Le MIFI ignore le niveau de sortie pour certains participants de la cohorte et la proportion de données manquantes varie selon la compétence évaluée. En ce qui concerne les compétences orales, 203 participants sont concernés, tandis que pour la compréhension et la production écrite, le niveau de sortie est inconnu pour respectivement 23 et 232 participants. Nos analyses portent uniquement sur les participants ayant terminé leur parcours et dont le niveau de sortie est connu du MIFI.

participants ni d'associer leur progression à leurs résultats aux examens. De plus, nous n'avons pas pu obtenir de détails sur les cours suivis à distance ou en classe pour la cohorte étudiée. Notre analyse, principalement basée sur la comparaison des niveaux d'entrée et de sortie, ne nous offre ainsi qu'un aperçu des trajectoires et des apprentissages réels.

Une autre limite importante est l'absence de données venant du réseau du ministère de l'Éducation (MEQ), qui représentait près de la moitié de la clientèle de FQ en 2024-2025. Par conséquent, nous ne pouvons pas prétendre que nos conclusions sont également valides pour les services d'apprentissage du français dispensés dans les centres de services scolaires.

Progression

Les données sur les parcours des participants nous renseignent sur leur progression dans les cours généraux ou spécialisés sans égard à la qualité de leur apprentissage ou à l'atteinte des compétences. Les cours généraux offerts aux individus correspondent à ce que nous appelons le « programme général ». Ils sont organisés de sorte que les derniers cours offerts ciblent les niveaux 8 à l'oral et 7 à l'écrit. Ainsi, nous comparons les niveaux d'entrée (niveau préalable requis) à la première inscription des participants, aux niveaux de sortie (niveau cible du cours) de leur dernière inscription, en nous appuyant sur la structure des cours généraux du MIFI.

Pour mesurer la progression des participants de la cohorte 2022-2023, nous avons retenu les indicateurs suivants :

- le taux de rétention à la fin du programme, soit la proportion de participants de la cohorte inscrits à un cours correspondant aux derniers niveaux du programme général;
- le nombre moyen de niveaux franchis, soit la progression moyenne entre le niveau d'entrée et le dernier niveau inscrit dans le parcours du participant;
- le taux de passage au niveau suivant, soit la proportion de participants inscrits à un cours qui s'inscrivent au cours du niveau suivant.

Ces indicateurs sont présentés pour l'ensemble des participants selon leur niveau de compétence en français à la première inscription. En ce qui concerne les participants ayant fait leur parcours entièrement à temps complet, les niveaux d'entrée correspondent habituellement aux quatre blocs du programme.

Ces indicateurs nous permettent d'établir le niveau de progression de ces derniers ainsi que la proportion de ceux qui atteignent la fin du programme général.

Le taux de rétention à la fin du programme de francisation

Le tableau 5.4 présente le taux de rétention à la fin du programme de francisation selon le type de compétence et le niveau d'entrée⁴⁹. Parmi les participants qui n'avaient aucune connaissance du français, c'est-à-dire la majorité, ce taux s'établit à 18,8 %. Il augmente par la suite substantiellement selon le niveau d'entrée, bien que les participants qui commencent aux blocs supérieurs soient moins nombreux. Pour l'ensemble des participants, ce taux de rétention varie entre 23 % et 25 %. Autrement dit, toutes compétences confondues, environ une personne sur

⁴⁹ Les données obtenues de FQ nous permettent d'associer la fin d'un parcours de francisation à l'inscription au dernier cours offert au parcours général, soit le cours le plus avancé accessible à l'ensemble des participants de la cohorte. Des cours spécialisés par domaine d'emploi, ciblant des niveaux allant de 3 à 9, et d'autres portant spécifiquement sur l'écrit ciblant le niveau 8, sont également offerts à temps partiel. Comme il ne nous est pas possible de distinguer les personnes inscrites à ces cours spécialisés de celles inscrites dans le parcours général, nous avons établi la fin de programme aux niveaux 7 à l'écrit et 8 à l'oral, sans pour autant exclure de notre analyse les parcours qui se prolongeaient pour atteindre les niveaux 8 et 9. Nous savons toutefois que ceux-ci sont peu nombreux; de notre échantillon, 654 personnes (4,9 %) étaient inscrites dans un cours ayant le niveau 8 à l'écrit comme cible et seulement 20 personnes l'étaient dans un cours ayant le niveau 9 à l'oral comme cible, un cours spécialisé en administration, droit et affaires.

quatre se rend au dernier bloc de formation, contre une sur cinq lorsqu'on considère uniquement les participants ayant amorcé leur parcours sans connaissance du français.

Tableau 5.4 – Taux de rétention à la fin du programme selon la compétence et le niveau d'entrée

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)

Compétence et niveau d'entrée	N ^{bre} au début du parcours	N ^{bre} à la fin du programme	Taux de rétention (%)
Compréhension orale			
Bloc 1	8 787	1 651	18,8
Bloc 2	1 075	334	31,1
Bloc 3	865	280	32,4
Bloc 4	781	413	52,9
Total	13 138	3 070	23,4
Production écrite			
Bloc 1	8 614	1 678	19,5
Bloc 2	1 080	343	31,8
Bloc 3	737	256	34,7
Bloc 4	850	448	52,7
Total	13 109	3 307	25,2

Source : données du MIFI, février 2026.

Note : La somme des effectifs présentés dans les blocs est inférieure au total, puisque seuls les niveaux de début de bloc sont pris en compte (oral : 0, 2, 4 et 5; écrit : 0, 3, 5 et 6). Les totaux incluent tous les participants, quel que soit leur niveau d'entrée.

Ce taux de rétention global masque toutefois une grande hétérogénéité entre les parcours. En effet, les écarts entre les formations à temps partiel et à temps complet sont particulièrement marqués.

Le tableau 5.5 présente le taux de rétention en fin de programme selon le type de compétence et les types de formation, en distinguant les participants ayant débuté au bloc 1 (plus de 60 % des participants) et l'ensemble de la cohorte. Parmi les participants qui n'avaient aucune connaissance du français, moins de 3 % de ceux étudiant à temps partiel s'étaient inscrits au dernier niveau, contre 50 % de ceux évoluant à temps complet. Des écarts du même ordre sont observés pour l'ensemble des participants, alors que les taux de rétention à la fin du programme varient entre 9 % et 12 % à temps partiel, et se situent à 56 % à temps complet.

« Parmi les participants qui n'avaient aucune connaissance du français, moins de 3 % de ceux étudiant à temps partiel s'étaient inscrits au dernier niveau, contre 50 % de ceux évoluant à temps complet. »

Il faut rappeler que le taux de rétention ne nous dit pas si les participants ont terminé le dernier cours auquel ils étaient inscrits ni s'ils ont atteint les objectifs de formation. En effet, un certain nombre d'entre eux peuvent avoir quitté ce bloc sans terminer le cours et une autre partie peut se rendre à l'examen et l'échouer.

À ce sujet, le MIFI a indiqué qu'en moyenne 12 %⁵⁰ des participants à temps complet ne terminent pas le cours auquel ils sont inscrits et que 35 %⁵¹ de ceux qui le terminent ne réussissent pas l'examen à la fin du cours. Dans ce cas, ce sont 56 % des participants à temps complet qui atteignent les derniers cours du programme, mais 32 % qui démontreraient l'atteinte des compétences visées à la fin du programme. De même, pour les participants à temps partiel, comme 19 % ne terminent pas le cours et que 13 % de ceux qui le terminent ne réussissent pas l'examen, ils ne seraient alors que 7 % à atteindre les compétences en lien avec l'autonomie langagière.

Les parcours mixtes, bien que peu nombreux, confirment l'importance de l'intensité de la formation : les parcours comportant une majorité de cours à temps complet affichent des taux similaires à ceux entièrement à temps complet, tandis que ceux dominés par le temps partiel se situent à des niveaux nettement inférieurs, mais tout de même plus élevés que pour le temps partiel seulement.

Ces résultats laissent supposer que l'intensité de la formation est un déterminant central de la progression. Plus précisément, ils indiquent l'existence d'un effet de seuil : en deçà d'un certain niveau d'intensité, correspondant aux parcours à temps partiel, la probabilité d'atteindre les niveaux associés à l'autonomie langagière devient très faible. À l'inverse, les parcours à temps complet permettent à une proportion importante de participants de progresser jusqu'au dernier niveau.

Tableau 5.5 – Taux de rétention à la fin du programme selon la compétence et le type de formation
(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)

Compétence et type de formation	N ^{bre} au début du parcours	N ^{bre} à la fin du programme	Taux de rétention (%)
Compréhension orale			
<i>Niveau d'entrée : bloc 1</i>			
Temps partiel seulement	5 713	151	2,6
Majorité temps partiel	246	73	29,7
Majorité temps complet	415	220	53,0
Temps complet seulement	2 413	1 207	50,0
<i>Tous les participants</i>			
Temps partiel seulement	9 009	828	9,2
Majorité temps partiel	330	117	35,5
Majorité temps complet	531	298	56,1
Temps complet seulement	3 268	1 827	55,9

⁵⁰ En 2025, le MIFI publiait dans ses études des crédits les taux de décrochage pour l'année 2024-2025 (au 31 janvier 2025). Le taux de décrochage correspond au ratio d'élèves ayant commencé un cours, mais l'ayant abandonné avant la fin de la session, par rapport au nombre total de participations. Avec des variations importantes selon les régions, le taux de décrochage moyen se situait à 12,1 % dans les cours à temps complet et à 19,4 % dans les cours à temps partiel. MIFI, Direction de la statistique et de l'information de gestion (DSIG). (2025, 7 février 2025). *Banques thématiques de la francisation*.

⁵¹ Pour les années 2023-2024 et 2024-2025, le taux de réussite moyen se situe respectivement autour de 87 % pour les cours à temps partiel et de 65 % pour les cours à temps complet.

Production écrite*Niveau d'entrée : bloc 1*

Temps partiel seulement	5 533	160	2,9
Majorité temps partiel	247	75	30,4
Majorité temps complet	421	236	56,1
Temps complet seulement	2 413	1 207	50,0

Tous les participants

Temps partiel seulement	8 971	1 035	11,5
Majorité temps partiel	331	123	37,2
Majorité temps complet	539	322	59,7
Temps complet seulement	3 268	1 827	55,9

Source : données du MIFI, février 2026.

Le tableau 5.6 présente les taux de rétention à la fin du programme selon le niveau de connaissance à l'entrée des participants ayant fait leur parcours entièrement à temps partiel ou entièrement à temps plein. Le niveau de connaissance à l'entrée joue également un rôle important dans la progression des participants vers les niveaux plus élevés, mais de manière secondaire par rapport à l'intensité du parcours.

À temps partiel, le taux de rétention augmente avec le niveau d'entrée, passant d'environ 3 % pour les participants ayant débuté sans aucune connaissance préalable du français à près de 30 % pour ceux qui ont débuté au bloc 4.

À temps complet, nous observons également une progression, mais avec un taux de rétention beaucoup plus élevé : environ 50 % des participants ayant débuté au premier cours du programme atteignent le dernier niveau, contre plus de 60 % pour ceux ayant débuté au début des blocs 2 et 3. En ce qui concerne les participants qui avaient débuté au quatrième et dernier bloc, nous ignorons leur taux de rétention à la fin du programme en raison de la nature des données fournies par le MIFI, qui se limitent aux inscriptions par niveau.

Pris ensemble, ces résultats montrent que le niveau de connaissance du français à l'entrée influence la probabilité d'atteindre les niveaux plus avancés, mais que cette relation est fortement conditionnée par la capacité à maintenir un engagement soutenu.

Tableau 5.6 – Taux de rétention à la fin du programme selon le type de formation et le niveau d'entrée

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)

Type de formation (compétence) et niveau d'entrée	N ^{bre} début du parcours	N ^{bre} fin du programme	Taux de rétention (%)
Temps partiel (compréhension orale)			
Bloc 1	5 713	151	2,6
Bloc 2	615	59	9,6
Bloc 3	600	107	17,8
Bloc 4	501	146	29,1
Temps partiel (production écrite)			
Bloc 1	5 533	160	2,9
Bloc 2	617	61	9,9
Bloc 3	477	86	18,0
Bloc 4	567	173	30,5
Temps complet			
Bloc 1	2 413	1207	50,0
Bloc 2	393	238	60,6
Bloc 3	220	141	64,1
Bloc 4	242	241	-

Source : données du MIFI, février 2026.

Le nombre moyen de niveaux franchis

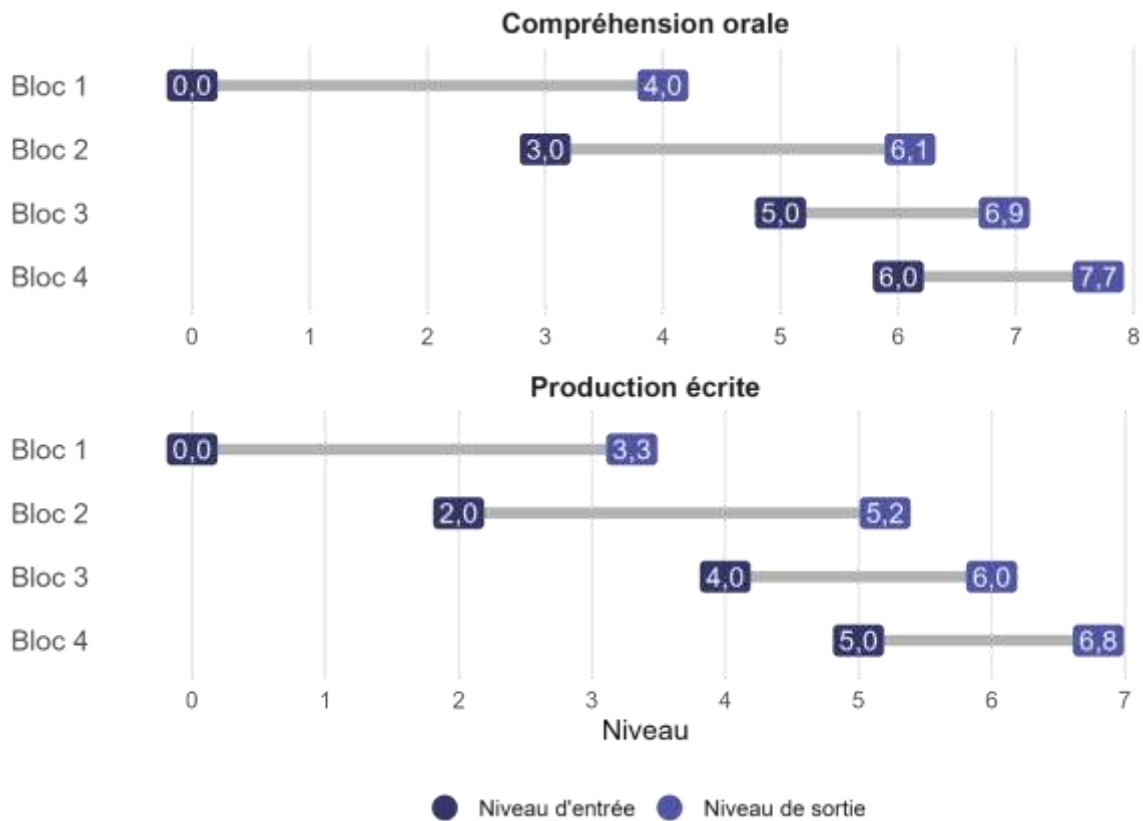
Une autre manière d'examiner la progression dans le programme général de FQ consiste à calculer le nombre moyen de niveaux franchis par les participants au fil de leur parcours, soit la différence entre leur niveau d'entrée et leur niveau de sortie. Cet indicateur nous permet de cerner des facteurs associés aux parcours plus longs.

La figure 5.1 montre que le nombre moyen de niveaux franchis par les participants varie fortement selon leur niveau de connaissance du français au départ. En compréhension orale, les participants n'ayant aucune connaissance préalable du français franchissent en moyenne quatre niveaux, alors que ceux qui commencent aux blocs 2, 3 ou 4 en franchissent respectivement 3,1, 1,9 et 1,7. En production écrite, nous observons la même tendance, bien que la progression soit moindre pour les débutants. La diminution du nombre de niveaux franchis en fonction du niveau d'entrée peut s'expliquer facilement : plus le niveau d'entrée est élevé, moins il reste de niveaux à franchir avant la fin du programme. Qui plus est, le temps alloué par niveau augmente vers la fin du programme, car les compétences ciblées se complexifient. Pour ces raisons, cet indicateur doit être interprété en parallèle avec le niveau moyen de sortie.

En effet, le niveau moyen de sortie montre que les participants qui commencent leur formation à un niveau plus avancé atteignent également des niveaux plus avancés. Autrement dit, les débutants franchissent davantage de jalons dans le programme, mais ceux qui commencent avec une certaine connaissance du français se rendent quand même plus loin.

Figure 5.1 – Progression moyenne selon la compétence et le niveau d'entrée

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)



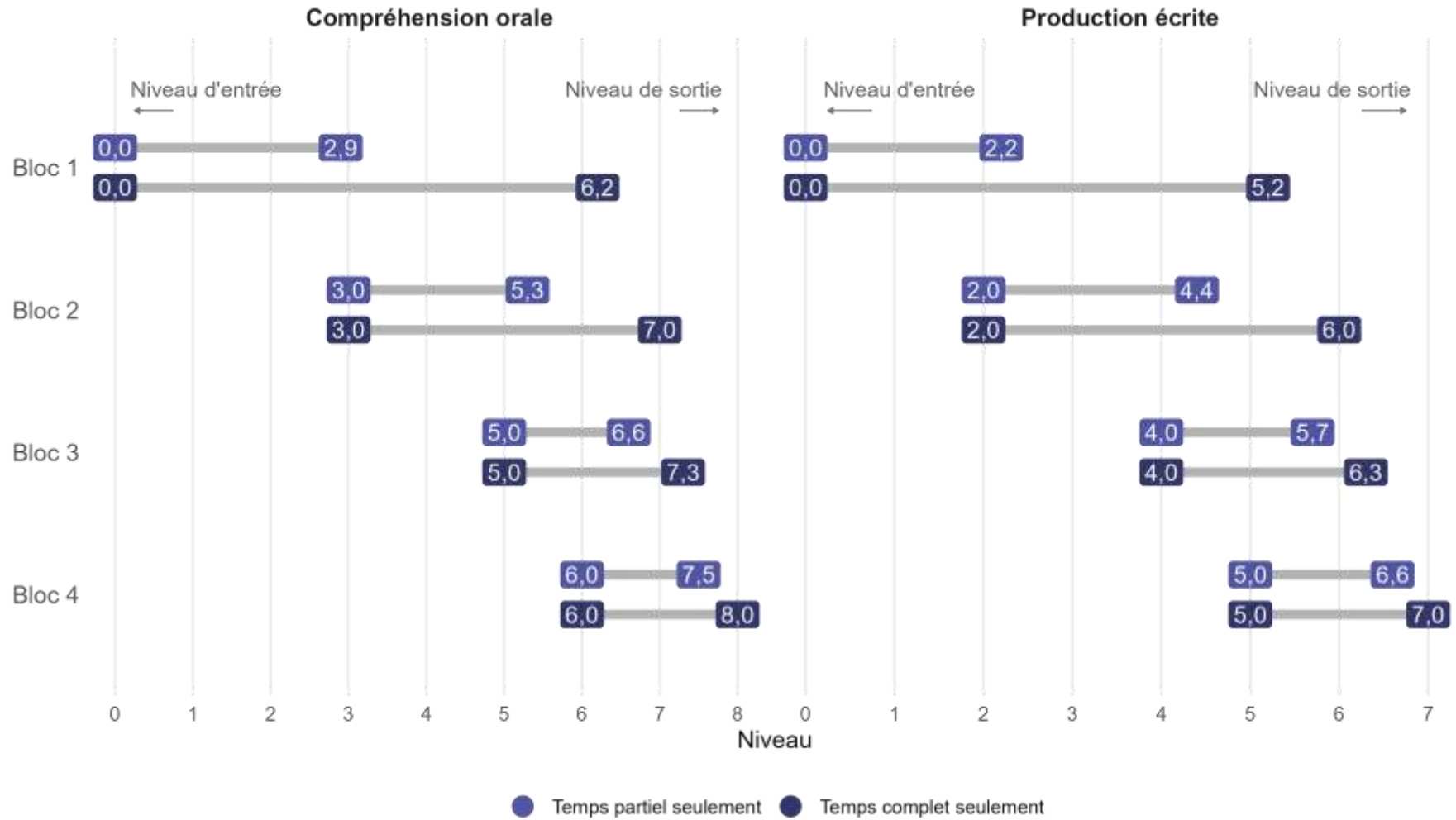
Source : données du MIFI, février 2026.

L'examen de la progression des participants selon le type de formation confirme l'hypothèse de l'importance de l'intensité de la formation (figure 5.2). Ainsi, les participants à temps partiel qui commencent leur parcours au bloc 1 franchissent en moyenne 2,9 niveaux en compréhension orale et 2,2 niveaux en production écrite. Ces moyennes sont beaucoup plus élevées dans les parcours à temps complet ou mixtes. Autrement dit, les parcours plus intensifs se distinguent non seulement par une plus forte probabilité d'atteindre la fin du programme, mais aussi par une progression moyenne beaucoup plus importante à l'intérieur même du parcours.

Les avantages d'une formation plus intense ressortent également pour les participants qui commencent à un niveau plus avancé (à l'exception de ceux qui commencent au bloc 4 et qui, par définition, ne peuvent pas franchir plusieurs niveaux).

Figure 5.2 – Progression moyenne selon la compétence, le niveau d'entrée et le type de formation

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)



Source : Données du MIFI, février 2026.

L'examen des taux de rétention à la fin du programme montrait des écarts importants entre les parcours à temps partiel et à temps complet. L'analyse du nombre moyen de niveaux franchis confirme que ces écarts se manifestent tout au long du cheminement, et non uniquement au bloc 1. Autrement dit, les participants à temps partiel avancent moins, de façon générale, dans le programme et sont moins nombreux à passer d'un bloc à l'autre.

Ces résultats font écho à l'estimation annuelle de la durée de formation par élève faite par FQ. Par exemple, pour l'année 2024-2025, la durée moyenne des formations était de 183,8 heures pour les participants inscrits à temps partiel et de 569,4 heures pour ceux inscrits à temps complet. L'estimation était sensiblement la même pour l'année précédente (189,8 heures à temps partiel et 508,3 heures à temps complet)⁵².

Dans l'ensemble, ces résultats donnent à penser que le rythme plus soutenu des parcours à temps complet réduit les risques d'abandon en cours de route, contrairement aux parcours à temps partiel, plus étalés dans le temps. Le niveau d'entrée joue bien un rôle dans la progression, mais surtout parce qu'il détermine la distance restante à parcourir jusqu'à la fin du programme. L'intensité de la formation, en revanche, agit sur la capacité des participants à avancer dans le programme de façon importante.

Le taux de passage au niveau suivant

Pour compléter notre analyse de la progression dans le programme de FQ, nous examinons le taux de passage d'un niveau à l'autre. Ce taux nous renseigne sur la proportion de participants dans un cours qui s'inscrivent au cours de niveau suivant. Contrairement aux indicateurs précédents, qui portent sur l'ensemble du parcours, cet indicateur met en évidence les transitions les plus critiques dans le cheminement des participants. Comme pour les autres indicateurs présentés, il repose sur la dernière participation enregistrée au dossier et il ne nous permet pas d'établir si les objectifs du niveau ont été atteints ou si le participant a terminé le cours.

Les données indiquent que les sorties ne se produisent pas de manière uniforme dans le programme (figure 5.3). Dans les parcours à temps partiel, les jalons correspondent aux passages entre les niveaux de l'Échelle québécoise associés aux cours suivis. Dans les parcours à temps complet, ils correspondent aux passages entre les niveaux de fin et de début de bloc, chaque bloc correspondant à une session. En raison de la nature des données obtenues, nous ignorons le nombre de reprises, c'est-à-dire si des participants ont échoué et recommencé le bloc ou le cours dans lequel ils étaient inscrits.

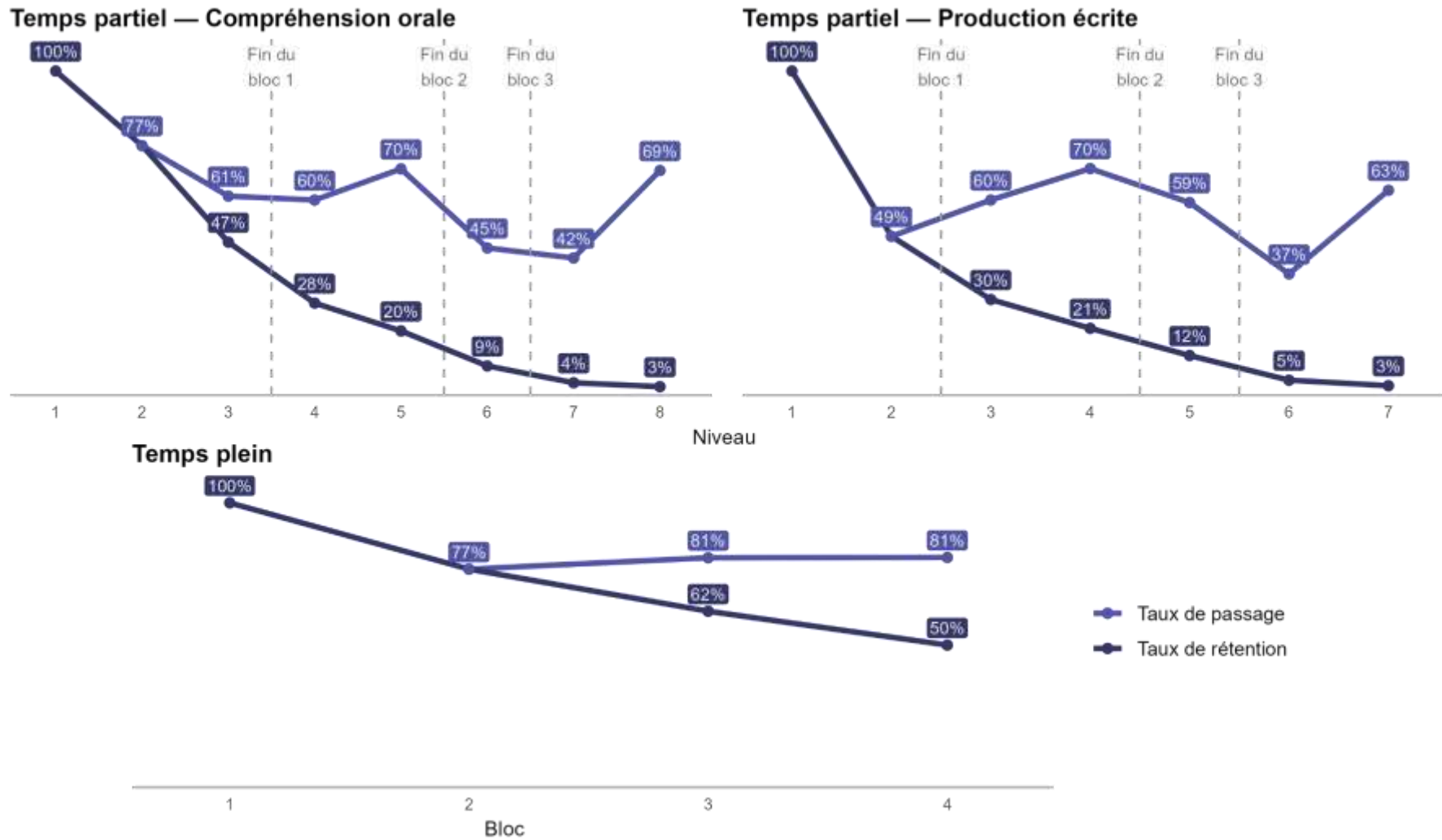
Dans les parcours à temps complet, les taux de passage sont relativement élevés, oscillant entre 77 % et 81 %. Cela signifie que les participants qui atteignent un bloc de formation donné ont une probabilité élevée de poursuivre vers le suivant.

Dans les parcours à temps partiel, les taux de passage varient davantage. En compréhension orale, ils sont particulièrement faibles entre les niveaux 2 et 3, 3 et 4, 5 et 6, puis 6 et 7. En production écrite, les taux les plus faibles se trouvent plutôt entre les niveaux 1 et 2 et 5 et 6. Ces transitions coïncident souvent avec la fin des différents blocs, soit les moments où les compétences des participants sont évaluées. Les évaluations peuvent ainsi être considérées comme des moments charnières dans le parcours de francisation, susceptibles de mener à l'abandon de la formation ou à sa mise sur pause, selon les circonstances.

⁵² Ces estimations s'appuient sur les données opérationnelles de Francisation Québec.

Figure 5.3 – Taux de rétention et taux de passage au niveau suivant ou au bloc suivant

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)



Source : données du MIFI, février 2026.

Des sondages de satisfaction menés en 2024-2025 par le MIFI auprès de participants de FQ nous apprennent que les arrêts dans les parcours de francisation sont souvent motivés par des contraintes externes, telles que la conciliation travail-famille ou l'instabilité des horaires⁵³. Toutefois, nos résultats nous laissent penser que les jalons évaluatifs pourraient également avoir un effet sur la persévérance ou la motivation. Dans les parcours à temps partiel, ces contraintes semblent particulièrement significatives, car les sorties sont plus fréquentes après des évaluations. Ces variations dans les taux de passage entre les niveaux mériteraient d'être étudiées de plus près par le ministère.

Par ailleurs, les taux de passage plus faibles lors de certaines transitions contribuent aux écarts observés dans les autres indicateurs. En effet, des passages plus difficiles à ces étapes réduisent à la fois la probabilité d'atteindre les derniers niveaux du programme et le nombre moyen de niveaux franchis. À l'inverse, une progression plus fluide, comme celle observée dans les parcours à temps complet, se traduit par des trajectoires plus soutenues et plus continues.

Le lien entre la progression et les caractéristiques des participants

En plus des modalités de la formation, les données obtenues ont été ventilées selon l'origine géolinguistique, le statut d'immigration, le groupe d'âge ainsi que la région et le milieu de formation au début du parcours du participant. Les résultats indiquent que certains profils tendent à moins progresser que les autres :

- les personnes originaires de pays de tradition anglaise;
- les demandeurs d'asile;
- les personnes âgées de 65 ans et plus;
- les personnes qui commencent leur parcours à Montréal;
- les personnes qui commencent leur parcours dans un OBNL.

Il est cependant difficile d'interpréter certains des écarts observés. Par exemple, les participants qui commencent leur parcours dans un OBNL progressent nettement moins que ceux qui le font dans des cégeps ou des universités. Or, cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les participants des OBNL suivent des formations à temps partiel, car ces partenaires offrent peu de cours à temps complet.

Par ailleurs, certains résultats doivent être interprétés avec prudence. Par exemple, nous constatons que les participants inscrits d'abord dans la région de Montréal progressent moins que les autres. Or, la fiabilité des données sur la région d'inscription pose problème. En effet, les participants inscrits à distance sont associés à la région du fournisseur de service et non à celle où ils se trouvent géographiquement. Selon notre estimation, le quart des participants de la cohorte pourrait avoir suivi une formation à distance⁵⁴. Par conséquent, les données par région ne sont pas assez précises pour en tirer des conclusions fiables.

Malgré ces bémols, les données nous permettent de remettre en question certaines idées reçues. Par exemple, l'origine géolinguistique semble jouer un rôle moins important dans la

⁵³ MIFI (2025). *Rapport de satisfaction de la clientèle à l'égard des services d'apprentissage du français 2024-2025*, Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes.

⁵⁴ Selon la fréquentation dans le réseau du MIFI durant l'année 2024-2025, environ un quart des personnes étaient inscrites dans les cours offerts à distance, à temps complet comme à temps partiel.

progression que ce que l'on pourrait croire. Ainsi, les participants venant de pays de langue latine progressent davantage que les autres, mais l'écart demeure modéré.

Il en va de même pour l'âge. À l'intérieur de la population d'âge actif (25-64 ans), nous trouvons relativement peu d'écart entre les participants plus jeunes et les participants plus âgés. Ainsi, les conditions d'apprentissage ne sont pas nécessairement moins favorables lorsque les participants commencent à un âge plus avancé.

Toutefois, en l'absence de microdonnées permettant des analyses statistiques multivariées, il ne nous est pas possible de départager l'incidence de chacun de ces facteurs. Plusieurs d'entre eux sont en effet susceptibles d'être corrélés les uns aux autres.

Conclusion

Dans l'ensemble, nos analyses montrent que la progression dans les services de francisation dépend fortement des conditions dans lesquelles la formation est suivie. L'intensité du parcours apparaît comme un déterminant incontournable de la progression et de l'atteinte des niveaux d'autonomie langagière. Les parcours à temps partiel, qui constituent la majorité des parcours de notre cohorte – et la majorité des inscriptions actuelles à FQ –, sont associés à des probabilités très faibles d'atteindre les objectifs de la *Charte*, en particulier pour les personnes débutantes. À l'inverse, les parcours à temps complet permettent à une proportion importante de participants de progresser jusqu'aux niveaux plus avancés, ce qui nous laisse penser que l'atteinte de l'autonomie langagière est étroitement liée à la capacité des participants à se consacrer pleinement à leur apprentissage.

Réussite

Les données sur la réussite nous renseignent sur l'atteinte des niveaux ciblés par chacun des blocs des cours généraux et des modules spécialisés de FQ. Pour réaliser notre analyse, nous avons observé les résultats des participants dans 43 cours généraux assujettis à une évaluation pour les années 2023-2024 et 2024-2025⁵⁵. Les résultats sont ventilés selon la compétence, le type de cours (temps complet ou temps partiel), l'intensité hebdomadaire (le nombre d'heures de cours par semaine), le bloc de formation et le mode de formation (en classe ou à distance).

Il est important de rappeler que la structure des cours généraux à temps partiel prévoit des évaluations seulement à la fin d'un bloc de formation, correspondant au même niveau visé que le cours à temps complet du même bloc. Ce sont les seules évaluations documentées officiellement par FQ. Cette réalité est particulièrement importante, car, à temps partiel, plusieurs sessions peuvent être nécessaires pour atteindre un cours de fin de bloc qui sera évalué de manière formelle. Par exemple, l'intensité hebdomadaire la plus fréquente est de 6 heures de cours par semaine. À ce rythme, un an est nécessaire à un participant pour terminer un bloc (soit 4 sessions de 11 semaines) et être formellement évalué. À l'inverse, à temps complet, les participants sont évalués à la fin de chaque session.

Le taux de réussite selon le type de cours

Le tableau 5.7 présente le taux moyen de réussite aux examens selon l'intensité et la compétence pour chaque bloc de formation.

La plus grande variation s'observe selon l'intensité globale. En effet, les cours à temps partiel affichent des taux de réussite nettement plus élevés que les cours à temps complet, et ce, pour tous les niveaux de compétences.

Cet écart doit toutefois être interprété avec prudence. Il reflète vraisemblablement, en partie, un effet de sélection lié à la rétention. Les participants à temps partiel sont moins nombreux à progresser vers les niveaux plus avancés et plusieurs quittent le parcours avant d'être évalués, de sorte que les personnes qui se rendent jusqu'aux évaluations sommatives constituent possiblement un sous-groupe plus persévérant. Cela peut contribuer à hausser le taux de réussite observé à temps partiel.

À l'inverse, les participants à temps complet progressent davantage dans les parcours et sont relativement plus nombreux à se rendre aux évaluations. En effet, un peu moins de 60 % des évaluations réalisées l'ont été par des participants inscrits à temps complet, alors que ces derniers ne représentent qu'environ le quart des effectifs (voir les tableaux A6 et A7 de

⁵⁵ Les cours spécialisés par domaine d'emploi visant des niveaux de compétences intermédiaires (blocs 3 et 4) sont exclus des analyses et des tableaux sur la réussite, par souci de comparabilité, car les participants y sont peu nombreux. Sur les deux années répertoriées et dans les deux compétences, orales et écrites, 1 049 personnes ont été évaluées dans des cours spécialisés, soit 5,5 % de l'effectif total des évaluations. Nous avons tout de même regardé les résultats obtenus : ils affichent un taux de réussite légèrement plus élevé que les moyennes des cours généraux, soit 93 % (pour les compétences orales et écrites combinées). Ces taux sont plutôt stables d'un cours à l'autre. Toutefois, comme les effectifs sont petits, ne dépassant pas les quelques dizaines de participants par cours, il nous est difficile d'en tirer des conclusions fiables.

l'annexe 3). Les résultats observés à temps complet reposent ainsi sur un échantillon plus représentatif de l'ensemble des participants.

Pour bien comprendre l'écart entre les deux modalités, il faudrait toutefois pouvoir croiser les données de réussite avec celles sur les parcours, ce que nous n'avons pas été en mesure de faire avec les données accessibles.

Plusieurs interprétations peuvent être avancées pour expliquer le taux de réussite inférieur des cours à temps complet. Selon les représentants du MIFI, ce type de cours est particulièrement intense et laisse peu de temps aux participants pour consolider leurs apprentissages et les mettre en pratique en dehors de la classe.

De plus, les écarts de réussite entre les cours à temps complet et ceux à temps partiel pourraient refléter des différences de profil des participants qui composent les classes, par exemple en lien avec la scolarisation, la langue maternelle, l'âge, etc. Il nous est malheureusement impossible de l'établir sur la base des données disponibles.

Un deuxième écart, moins marquant, concerne les taux de réussite pour la compétence écrite, qui sont supérieurs à ceux pour la compétence orale, aussi bien pour les participants à temps partiel que pour ceux à temps complet. Enfin, les taux de réussite varient très peu d'un bloc de formation à l'autre, à l'exception de la compétence écrite, où les résultats diminuent aux niveaux plus élevés pour les participants à temps complet.

Tableau 5.7 – Taux moyen de réussite selon le type de formation, le type de compétence et le bloc de formation

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI, 2023-2024 et 2024-2025)

Compétence et bloc de formation	Temps partiel		Temps complet	
	Taux moyen de réussite (%)	N ^{bre} de participants	Taux moyen de réussite (%)	N ^{bre} de participants
Compétences orales				
Bloc 1	83,6	8 640	62,4	8 785
Bloc 2	82,5	5 925	57,8	7 880
Bloc 3	86,4	3 392	64,3	6 530
Bloc 4	83,1	1 958	55,6	5 537
Total	83,7	19 915	60,3	28 732
Compétences écrites				
Bloc 1	90,7	8 665	77,6	8 793
Bloc 2	89,6	5 964	72,3	7 883
Bloc 3	86,6	3 399	70,1	6 519
Bloc 4	88,2	3 036	64,9	5 507
Total	89,4	21 064	72,0	28 702

Source : données du MIFI, avril 2026.

Le tableau 5.8 indique que les taux de réussite aux cours à temps partiel varient peu, non seulement d'un bloc à l'autre, mais également en fonction de l'intensité de la formation. Les taux de réussite sont particulièrement bons pour les formules de 6 et 9 heures par semaine, soit

celles où l'on trouve le plus de participants. Ils sont plus variables dans la formule à 4 heures par semaine, là où il y a le moins de participants.

Tableau 5.8 – Taux moyen de réussite selon le type de compétence, le bloc de formation et l'intensité hebdomadaire

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI, cours à temps partiel seulement, 2023-2024 et 2024-2025)

Bloc de formation et intensité hebdomadaire	Compétences orales		Compétences écrites	
	Taux moyen de réussite (%)	N ^{bre} de participants	Taux moyen de réussite (%)	N ^{bre} de participants
Bloc 1				
4 heures	81,6	457	88,2	458
6 heures	85,3	2 005	91,7	2 008
9 heures	84,9	2 862	93,1	2 868
12 heures	81,8	3 316	88,3	3 331
Bloc 2				
4 heures	99,0	97	95,9	97
6 heures	86,9	1 089	92,2	1 088
9 heures	85,3	2 269	92,9	2 268
12 heures	77,3	2 470	85,1	2 511
Bloc 3				
4 heures	83,3	24	79,2	24
6 heures	89,2	622	90,9	625
9 heures	89,3	1 432	85,9	1 434
12 heures	82,0	1 314	85,3	1 316
Bloc 4				
4 heures	86,2	29	100,0	55
6 heures	83,8	390	88,6	613
9 heures	87,3	787	89,7	1 616
12 heures	78,3	752	83,9	752

Source : données du MIFI, avril 2026.

Le taux de réussite selon le mode de formation

Nous avons également examiné la réussite des cours selon le mode de formation, c'est-à-dire selon que le cours était offert à distance ou en classe.

Les cours à distance occupent une place importante dans l'offre de service de FQ. Pour l'ensemble des cours généraux, entre 2023 et 2025, 23 % des évaluations avaient eu lieu dans des cours offerts à distance. Par ailleurs, rappelons que les cours à distance sont relativement plus nombreux aux niveaux plus avancés, particulièrement à temps partiel, où ils sont offerts en plus grand nombre au bloc 4 que les cours en classe.

La formation à distance offre plusieurs avantages pour les enseignants et les participants. Elle permet ainsi à FQ d'atteindre une clientèle importante. Selon les données que nous avons

obtenues, les taux de réussite pour les cours à distance sont semblables ou supérieurs à ceux pour les cours en classe (tableau 5.9). Par conséquent, les données à notre disposition ne nous permettent pas de conclure que le fait d'étudier le français à distance entraîne des problèmes majeurs en matière de réussite.

Tableau 5.9 – Taux moyen de réussite selon le mode de formation, le type de formation, le type de compétence et le bloc de formation

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI, 2023-2024 et 2024-2025)

Type de formation et bloc de formation	En classe		À distance	
	Taux moyen de réussite (%)	N ^{bre} de participants	Taux moyen de réussite (%)	N ^{bre} de participants
Temps partiel (oral)				
Bloc 1	83,7	7 947	82,5	693
Bloc 2	82,3	4 799	83,4	1 126
Bloc 3	84,3	2 059	89,6	1 333
Bloc 4	78,2	794	86,5	1 164
Temps partiel (écrit)				
Bloc 1	90,7	7 968	90,7	697
Bloc 2	88,6	4 839	93,5	1 125
Bloc 3	84,4	2 056	89,8	1 343
Bloc 4	83,7	1 101	90,9	1 935
Temps complet (oral)				
Bloc 1	60,3	7 184	71,9	1 609
Bloc 2	56,8	6 467	62,6	1 416
Bloc 3	63,3	5 450	69,6	1 069
Bloc 4	54,5	4 323	59,7	1 184
Temps complet (écrit)				
Bloc 1	76,4	7 184	83,2	1 609
Bloc 2	70,6	6 467	80,5	1 416
Bloc 3	68,3	5 450	79,1	1 069
Bloc 4	63,2	4 323	71,0	1 184

Source : données du MIFI, avril 2026.

Conclusion

Comme pour la progression, le facteur le plus fortement lié à la réussite des évaluations est l'intensité de la formation. Toutefois, l'intensité a ici l'effet inverse, c'est-à-dire que les participants inscrits à temps partiel réussissent globalement mieux que ceux inscrits à temps complet, peu importe le niveau ou la modalité. Les raisons pouvant expliquer ces résultats sont nombreuses. Elles incluent probablement non seulement la composition des groupes et les profils des participants, mais aussi un effet de sélection lié à l'attrition dans les parcours à temps partiel, où une partie des participants quitte la formation avant d'être évaluée, ce qui tend à surestimer les taux de réussite observés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le temps partiel, nous notons peu de variations selon l'intensité hebdomadaire (4, 6, 9 ou 12 heures par semaine) et selon le mode de formation (en classe ou à distance).

L'écart de réussite entre les formations à temps partiel et à temps complet ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : les parcours à temps partiel permettent rarement aux participants d'atteindre les objectifs de la *Charte*, soit la capacité d'utiliser le français comme langue commune, malgré des avantages indéniables pour ceux qui les suivent. Autrement dit, même si le taux de réussite y est très élevé, la francisation à temps partiel s'avère moins efficace qu'à temps complet, puisque seul un participant sur dix atteint les derniers niveaux, contre près d'un sur deux à temps complet. Ainsi, malgré un taux de réussite plus faible, l'effet global des parcours à temps complet reste plus grand parce qu'une proportion beaucoup plus importante de participants se rapproche de l'autonomie langagière.

Nous ne pouvons pas, par ailleurs, nous prononcer sur l'évolution des compétences en français des participants une fois qu'ils ont quitté le programme de FQ. Il est vraisemblable que certains continuent de progresser par leurs propres moyens (p. ex. cours privés, apprentissage informel), tandis que d'autres voient leurs compétences régresser, car ils ont peu d'occasions de les utiliser dans leur vie quotidienne. Nos analyses nous permettent néanmoins d'établir certains constats préliminaires, tout en soulevant des questions plus larges concernant le suivi qu'en fait FQ.

Suivi des résultats

Notre analyse visait également à porter un jugement sur la manière dont FQ documentait la progression et la réussite des participants qui ont recours à ses services. Trois ans après le lancement de FQ, nous constatons que la mesure de la progression et de la réussite demeure difficile. Les enjeux que nous avons relevés font écho à ceux des études et rapports antérieurs : ils concernent l'accès aux données, la qualité de l'information disponible et les indicateurs utilisés.

L'accessibilité des données

Pour cette évaluation, nous avons dû exclure de la cohorte à l'étude tous les participants qui avaient suivi des cours de francisation dans le réseau du MEQ. En effet, plusieurs variables ne sont pas disponibles pour les données sur les participants aux cours offerts dans les centres de services scolaires, soit près de la moitié de la clientèle (environ 40 000 personnes en 2024-2025). Cette situation découle des enjeux d'harmonisation entre les deux réseaux, qui concernent la structure des programmes de formation, les pratiques pédagogiques et les systèmes d'information. Nous concluons que FQ demeure pour l'instant incapable de faire un suivi réel de la réussite et de la persévérance pour ce qui est des services offerts dans le réseau scolaire.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées pour l'obtention des données sur les parcours au sein du réseau du MIFI nous amènent à conclure qu'elles ne font pas l'objet d'un examen régulier dans le but d'assurer l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs de la *Charte*. De surcroît, le fait que les données disponibles les plus récentes concernaient la cohorte 2022-2023 indique que la production de données pertinentes en temps opportun demeure un défi pour le ministère.

« [...] le fait que les données disponibles les plus récentes concernaient la cohorte 2022-2023 indique que la production de données pertinentes en temps opportun demeure un défi pour le ministère. »

La qualité de l'information

Le portrait que nous avons pu réaliser demeure incomplet en raison du caractère partiel des données obtenues. En effet, pour ce qui est du réseau du MIFI, FQ n'était pas en mesure de situer les participants inscrits selon leur niveau de compétence ou selon les cours suivis. Sans détenir cette information, il nous semble difficile d'organiser l'offre de services et d'appréhender les besoins de manière avisée.

Dans le cas du réseau du MEQ, des enjeux de comparabilité s'ajoutent. Le suivi de la réussite des participants en est un bon exemple, car l'harmonisation des cours et des évaluations entre les deux réseaux n'est pas terminée.

Lors de notre première évaluation du déploiement de FQ, nous avons souligné que :

« [...] pour mesurer de façon cohérente la réussite des élèves, le MIFI et ses partenaires doivent harmoniser leurs modalités d'évaluation des apprentissages. De même, ils doivent harmoniser leurs pratiques pédagogiques pour mesurer de façon cohérente l'avancement des élèves dans le parcours de formation⁵⁶ ».

Selon FQ, cette harmonisation serait prévue vers la fin de l'année 2027.

Les indicateurs et les mesures de suivi

L'analyse des tendances de fréquentation, des parcours et des taux de réussite est essentielle pour cibler les enjeux et assurer l'amélioration continue du programme.

Les indicateurs actuellement utilisés par FQ sont axés sur le nombre d'inscriptions, les présences et les abandons, et les taux de réussite des cours. Ils permettent de mesurer certains effets à très court terme, mais demeurent insuffisants pour juger de l'atteinte des objectifs du programme. En particulier, ils ne permettent pas de suivre la progression des participants au-delà du cours auquel ils sont inscrits, ni d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci atteignent effectivement les niveaux en fin de programme.

L'absence de données individualisées représente une autre contrainte importante. Elle limite notre compréhension des parcours des participants, en nous empêchant de croiser les variables pertinentes et de concevoir les modèles statistiques multivariés qui feraient ressortir la contribution des différents facteurs à la réussite. Pourtant, ce type d'analyse est standard dans le domaine de l'enseignement.

C'est précisément pour compenser ces limites que cette évaluation a entrepris de suivre une cohorte sur une période significative de trois ans. Les données obtenues nous ont permis de reconstituer partiellement la progression de cette cohorte. Elles se limitaient toutefois aux inscriptions, sans croisement possible avec les données de réussite et sans mesure du nombre réel d'heures de formation reçues.

Conclusion

Depuis sa création, FQ a mis en œuvre une démarche en vue d'harmoniser les services offerts dans son réseau et dans les centres de services scolaires. Malgré les nombreux jalons qui ont été franchis, FQ ne dispose pas encore des outils nécessaires pour évaluer adéquatement l'efficacité de son offre de formation, comparer les résultats entre les réseaux qui offrent la francisation et prévoir l'évolution de la demande. Ces limites engendrent des conséquences sur l'information disponible, la capacité d'analyse et, ultimement, sur les décisions qui en découlent. Ces constats rejoignent ceux documentés dans les rapports antérieurs et dans notre évaluation du déploiement de FQ en 2024.

⁵⁶ CLF (2024). *Évaluation du déploiement de Francisation Québec*, p. 63.

Recommandations

Dans cette section, nous présentons les principaux constats découlant de nos analyses. Dans certains cas, nous en profitons pour rappeler des recommandations que nous avons formulées dans des rapports antérieurs. Dans d'autres, nous formulons de nouvelles recommandations.

Limiter l'arrivée de résidents non permanents qui ne connaissent pas le français et qui ont peu de temps pour l'apprendre

Constat : La plupart des participants ont un niveau débutant, étudient à temps partiel et n'atteignent pas l'autonomie langagière.

Les personnes inscrites à temps partiel sont majoritairement des travailleurs étrangers temporaires et, dans une moindre mesure, des étudiants internationaux⁵⁷. Dans nos rapports antérieurs, nous avons recommandé au MIFI d'exiger de ces derniers une connaissance minimale du français avant l'entrée sur le marché du travail⁵⁸. Le présent rapport confirme la pertinence de ces recommandations.

En effet, les personnes qui arrivent au Québec sans connaissance du français, puis qui tentent de l'apprendre en parallèle de leur travail ou de leurs études sont peu susceptibles d'atteindre les niveaux qui leur permettraient de l'utiliser comme langue commune. Si elles connaissent l'anglais, elles sont très susceptibles de l'adopter comme langue habituelle. À l'inverse, les participants qui arrivent avec une certaine connaissance du français ont plus de chance d'atteindre l'autonomie langagière, même en l'étudiant à temps partiel, surtout s'ils intègrent un environnement francophone⁵⁹.

Exiger des résidents non permanents une connaissance minimale du français (p. ex. niveau 3 ou 4 au moment de l'obtention de leur permis) leur permettrait de mieux planifier leur projet migratoire en validant leur motivation et leur capacité à apprendre une nouvelle langue. Cela permettrait aussi au gouvernement du Québec de recentrer ses investissements en francisation pour les candidats pouvant, de façon plus réaliste, atteindre les stades intermédiaires et avancés. Afin d'appuyer les candidats à l'immigration dans l'atteinte des niveaux qui seraient exigés au moment de leur demande de permis temporaire, FQ offre différentes options d'apprentissage du français à l'étranger. Nous avons déjà souligné leur potentiel, mais ces mesures demeurent pour l'instant peu utilisées⁶⁰.

⁵⁷ MIFI (2026). *Rapport statistique mensuel*. Gestion de la performance de Francisation Québec. Année financière 2025-2026, p. 26 (tableau 11).

⁵⁸ CLF (2024). *Immigration temporaire : choisir le français*.

⁵⁹ CLF (2025). *Évaluation de Francisation Québec : francisation en milieu de travail*.

⁶⁰ CLF (2024). *Immigration temporaire : choisir le français*; CLF (2025); *Évaluation de Francisation Québec : francisation en milieu de travail*.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Dans le rapport *Immigration temporaire : choisir le français* (CLF, 2024), nous avons formulé au gouvernement plusieurs recommandations dans le but de réduire le nombre de résidents non permanents qui s'installent au Québec sans connaître le français et qui y demeurent pendant plusieurs années sans progresser vers l'autonomie langagière.

Dans notre premier suivi des recommandations, nous concluons que certaines de ces recommandations n'ont pas été appliquées (voir chapitre 3). La présente évaluation nous incite à les réitérer.

Accroître la participation de ceux qui ont déjà une certaine maîtrise de la langue

Constat : Les participants qui maîtrisent déjà les bases du français sont plus susceptibles d'atteindre l'autonomie langagière, même en n'étudiant qu'à temps partiel.

Depuis son lancement, FQ a surtout cherché à répondre à la forte demande, qui provenait principalement des résidents non permanents pour des cours de niveau débutant à temps partiel. Or, cette demande est appelée à diminuer, considérant les resserrements en immigration. Il existe cependant une population importante, qui est peu présente dans les cours de francisation et qui gagnerait à mieux maîtriser le français.

En effet, en 2021, environ 310 000 personnes d'âge actif (15-64 ans) au Québec se considéraient comme incapables de soutenir une conversation en français⁶¹. De ce nombre, 187 000 étaient nés au Canada ou y avaient immigré depuis plus de 10 ans. Nous pouvons penser qu'une partie d'entre eux ont déjà une certaine connaissance du français et peuvent espérer atteindre des niveaux plus avancés, même en suivant des cours à temps partiel. Or, ce groupe est largement sous-représenté parmi les participants à la francisation, alors qu'il gagnerait à poursuivre son apprentissage du français. En ciblant mieux ces personnes, les activités de FQ pourraient avoir une plus grande incidence sur l'usage du français comme langue commune.

En outre, dans le présent rapport, nous avons vu que les cours à distance n'affichaient pas des résultats moins favorables en matière de réussite que les cours en classe. Certes, les données de réussite demeurent fragmentaires, mais elles sont suffisamment convaincantes pour encourager FQ à poursuivre le déploiement d'une offre à distance et hybride. Ces modalités offrent un potentiel intéressant pour accroître la participation des personnes vivant à l'extérieur de Montréal ou de celles ayant de la difficulté à concilier l'apprentissage du français et leurs obligations professionnelles ou familiales. Elles peuvent aussi s'avérer intéressantes pour des cours de perfectionnement, ciblés sur un besoin précis ou ponctuel.

Par ailleurs, plus FQ parviendra à accroître la participation au stade intermédiaire de la formation (p. ex. blocs 3 et 4), plus il devra s'assurer de jumeler l'apprentissage formel à des activités d'apprentissage informel du français (p. ex. mentorat et jumelages linguistiques). En effet, la capacité à établir des liens avec des francophones est essentielle pour consolider les apprentissages et renforcer la confiance nécessaire à l'usage du français. De plus, elle permet

⁶¹ Statistique Canada, recensement de 2021, calculs du CLF.

de mobiliser la motivation intrinsèque des participants et de renforcer l'engagement dans la formation.

RECOMMANDATION 1

Promouvoir les services de FQ de façon prioritaire auprès des résidents permanents et des citoyens canadiens qui sont susceptibles d'avoir déjà une connaissance du français, en misant sur la publicité et le démarchage auprès des entreprises, des établissements d'enseignement anglophones, des communautés culturelles et de la communauté d'expression anglaise.

Accroître la participation à temps complet

Constat : Les participants aux cours à temps complet progressent de façon beaucoup plus importante que ceux à temps partiel.

Nos analyses confirment que les participants à temps complet progressent de façon beaucoup plus significative dans le programme de francisation que ceux à temps partiel. Ainsi, ils sont beaucoup plus susceptibles de se rapprocher de l'autonomie langagière, et ce, peu importe leur niveau de départ. Par conséquent, FQ devrait chercher à accroître le nombre et la proportion de participants à temps complet.

Or, la recherche antérieure indique que la conciliation des études et des obligations familiales et professionnelles compte parmi les principaux obstacles à la persévérance en francisation. Dans ce contexte, nous nous demandons si l'aide financière offerte par FQ est suffisante pour convaincre les personnes qui en ont besoin d'intensifier leur apprentissage du français.

Cette aide financière, actuellement d'une valeur de 230 \$ par semaine, peut représenter environ 10 000 \$ pour une année complète d'apprentissage (44 semaines). Or, au Québec, le seuil de faible revenu (MPC) pour une personne seule est situé autour de 24 000 \$⁶². Par ailleurs, seules les personnes immigrantes sont admissibles à l'aide financière offerte par FQ, de sorte que les personnes nées au Québec ou au Canada n'y ont pas accès.

Dans un premier temps, nous proposons d'élargir l'aide financière à l'ensemble des participants à la francisation à temps complet, c'est-à-dire d'y rendre admissibles les personnes nées au Canada. Certes, les personnes qui apprennent le français peuvent s'attendre à en tirer des avantages économiques (p. ex. sous forme d'une plus grande mobilité professionnelle), de sorte qu'il est logique qu'une part importante des coûts d'apprentissage soit prise en charge par les participants eux-mêmes. Néanmoins, force est de constater qu'un segment non négligeable des non-francophones, même parmi les non-immigrants, peine aujourd'hui à dégager le temps nécessaire à l'apprentissage du français.

⁶² Statistique Canada (2026, 29 avril). [Seuils de la mesure du panier de consommation selon la région de la mesure du panier de consommation et la taille de la famille, en dollars courants.](#)

RECOMMANDATION 2

Rendre les non-immigrants admissibles à l'aide financière pour les cours de français à temps complet.

Dans un deuxième temps, pour accroître la participation à temps complet tout en limitant les coûts pour le trésor public, nous proposons la création d'un programme de prêts pour les participants aux cours de français à temps complet, sur le modèle du programme de l'aide financière aux études. Un travail d'analyse plus poussé serait nécessaire pour définir les modalités d'un tel système. Néanmoins, nous esquissons ce qui pourrait en être les principaux paramètres.

Valeur : Un prêt d'une valeur annuelle de 15 000 \$, ajouté à l'aide financière actuelle, d'une valeur de 10 000 \$, permettrait aux participants de dégager un revenu annuel de 25 000 \$. Cette somme serait proche du seuil de faible revenu et similaire au revenu obtenu en travaillant pendant 44 semaines au salaire minimum. Elle permettrait à plus de participants de se retirer temporairement du marché du travail en vue d'un apprentissage intensif du français.

Durée : Un prêt d'une durée comprise entre 3 et 12 mois permettrait à la plupart des participants de maîtriser les bases du français, tout en évitant un endettement excessif.

Admissibilité des résidents non permanents : À certains égards, il pourrait être pertinent de rendre admissibles les résidents non permanents à ce soutien financier (p. ex. pour favoriser la participation des conjoints des travailleurs temporaires). Néanmoins, il nous semble peu souhaitable que des personnes voient leur permis de séjour expirer, alors qu'elles ont contracté une dette auprès du gouvernement du Québec. Pour éviter ce type de situation, nous proposons de réserver les prêts aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et aux titulaires d'un Certificat de sélection du Québec.

Admissibilité du temps partiel : Les données sur la progression nous incitent à réserver un éventuel prêt aux personnes inscrites à temps complet. Cela dit, des études plus approfondies pourraient révéler qu'un apprentissage à temps partiel « intensif » (p. ex. 9-12 heures par semaine) permet aussi une progression intéressante. Dans ce cas, un soutien financier (sous forme de prêts et d'allocations) pourrait également être offert aux personnes inscrites à temps partiel, mais dans une formule à forte intensité.

Nous comprenons que l'élargissement de l'aide financière à tous les participants à la francisation, puis la création d'un programme de prêts entraînerait des coûts pour FQ. Il est plausible qu'une part de ces coûts serait remboursée par des gains de productivité et une participation accrue au marché du travail, mais ces avantages demeurent difficiles à quantifier⁶³.

⁶³ Voir cependant l'étude [La situation en matière d'emploi chez les Québécois et Québécoises d'expression anglaise](#) de la PERT (2025).

Si FQ souhaite limiter les coûts, la méthode la plus efficace serait de moduler l'aide financière selon les revenus, de manière à diriger les ressources publiques vers les participants les plus susceptibles de faire face à des contraintes financières.

RECOMMANDATION 3

Mener une étude de faisabilité sur la création d'un système de prêts visant à soutenir la participation aux cours de français à temps complet.

Améliorer le suivi de la réussite et de la persévérance

Constat : Des efforts importants demeurent nécessaires pour mettre en œuvre un véritable suivi de la réussite et de la persévérance en francisation.

Pour le moment, les suivis réalisés par FQ sont centrés sur le nombre de participants et la réussite des cours immédiats dans lesquels ces derniers sont inscrits. Or, ces indicateurs ne nous renseignent pas sur l'efficacité du programme s'ils ne sont pas situés dans une perspective plus large, qui tient compte de l'ensemble du parcours de francisation. Pour cette raison, nous considérons comme essentiel de prendre en considération des indicateurs comme :

- le taux de rétention à la fin du parcours;
- le nombre moyen de niveaux franchis;
- le taux de rétention et de passage par niveau.

De tels indicateurs, ventilés selon les profils des participants et les modalités de formation et croisés avec les données de réussite, sont nécessaires pour cibler des améliorations potentielles au programme et aux approches pédagogiques.

Les systèmes de suivi de la réussite mis en place dans plusieurs cégeps pourraient servir d'inspiration à FQ⁶⁴. Ces systèmes assurent la production en temps opportun de données de réussite, ainsi que leur diffusion aux intervenants de première ligne. Ces derniers peuvent dès lors revoir leurs pratiques, ou encore contribuer à cerner les enjeux systémiques qui appellent des ajustements au programme.

En parallèle, le ministère devrait travailler à rendre disponibles les microdonnées sur les participants à la francisation. Ces microdonnées nous permettraient, ainsi qu'aux chercheurs intéressés, de concevoir les modèles statistiques nécessaires pour cerner les facteurs de réussite et de persévérance⁶⁵.

⁶⁴ Dans le cas des cégeps, voir le [Bilan synthèse des résultats du premier cycle d'audit – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial](#) (2022).

⁶⁵ À ce sujet, en Catalogne, l'Université de Barcelone et le Consorci per a la normalització lingüística ont collaboré à la réalisation d'une étude sur les parcours d'apprentissage du catalan dont FQ devrait s'inspirer. Di Paolo et al. (2025). [Anàlisi econòmica de l'abandonament i de la continuïtat dels estudiants dels cursos de català del Consorci per a la Normalització Lingüística.](#)

Pour conclure, nous notons que les difficultés que nous avons relevées dans ce rapport sont étroitement liées à celles que nous avons documentées en 2024, dans notre premier rapport sur le déploiement de FQ⁶⁶. Ces difficultés découlent en bonne partie de l'obligation, pour FQ, de regrouper des services qui, historiquement, se sont développés de façon indépendante au MIFI et dans les centres de services scolaires.

Or, l'harmonisation des programmes, des évaluations et des systèmes d'information n'étant pas terminé entre les deux réseaux, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'efficacité des formations offertes par les centres de services scolaires. À la lumière de ce constat, nous ne pouvons que réitérer les recommandations déjà formulées.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Dans notre rapport *Évaluation du déploiement de Francisation Québec* (CLF, 2024), nous avons recommandé à FQ de poursuivre sa stratégie d'harmonisation pédagogique et de consolider ses différents mécanismes de gestion pédagogique de façon à en faire un véritable système d'assurance qualité.

Dans notre premier suivi des recommandations, nous jugeons que FQ a fait depuis des progrès satisfaisants (voir chapitre 3). Néanmoins, un travail important reste à faire pour doter les réseaux du MEQ et du MIFI d'instruments communs qui nous permettront de porter un jugement complet sur l'efficacité de la francisation.

⁶⁶ CLF (2024). *Évaluation du déploiement de Francisation Québec*.

Conclusion

Au cours des dernières années, les services de FQ ont été largement sollicités par des résidents non permanents, parmi lesquels plusieurs avaient besoin d'apprendre le français pour espérer être admis à la résidence permanente. Or, pour ceux qui n'avaient pas de connaissance préalable du français, l'investissement nécessaire pour atteindre l'autonomie langagière était difficilement compatible avec un emploi ou des études à temps plein.

Dans nos rapports précédents, nous avons déjà mis en lumière les coûts importants associés à l'apprentissage du français, tant pour les personnes que pour l'État, ainsi que les nombreuses années qui étaient nécessaires, à temps partiel, pour y arriver en partant de zéro. Les résultats de cette évaluation confirment la difficulté, pour les participants sans connaissance préalable, de dépasser le stade débutant en étudiant à temps partiel. Ce constat rejoint ceux formulés dans d'autres études au cours des dernières années.

Néanmoins, notre analyse nous a permis de jeter un regard plus optimiste sur certains aspects de la francisation. Ainsi, nous avons constaté que les participants à temps complet parvenaient à avancer de façon importante dans le programme. De même, les participants qui maîtrisaient déjà les bases du français parvenaient à atteindre des niveaux plus avancés même s'ils étudiaient à temps partiel. Par conséquent, un apprentissage à faible intensité peut être profitable, à partir du moment où il s'inscrit dans une démarche de perfectionnement et non d'apprentissage à partir de zéro.

Un accès aux microdonnées demeure incontournable pour bien comprendre les facteurs qui influencent la progression et la réussite. Néanmoins, les résultats obtenus nous permettent de remettre en question certaines idées reçues. Ainsi, l'origine géolinguistique ou l'âge semblent avoir peu d'incidences sur la persévérance. De même, nous ne voyons pas d'écarts significatifs entre la réussite des cours en classe et celle des cours à distance, dont l'offre gagnerait à être élargie.

Dans l'ensemble, nous rappelons au gouvernement l'importance de modifier ses politiques d'immigration en faveur de parcours réalistes d'apprentissage du français, puis de recentrer les efforts de FQ sur les activités à plus forte valeur ajoutée. Plus précisément, il lui faut limiter au maximum l'arrivée au Québec de personnes sans connaissance du français et, lorsque c'est impossible, favoriser un apprentissage intensif avant l'entrée sur le marché du travail. Par ailleurs, il lui faut accroître la participation des personnes bénéficiant au Québec d'un statut permanent, notamment celles qui ont déjà une certaine connaissance du français et qui cherchent des occasions de perfectionnement ou d'apprentissage informel.

Finalement, cette évaluation nous a permis de constater les limites des systèmes de FQ pour assurer le suivi de l'efficacité de ses programmes. Nous soulignons donc l'importance d'accélérer les démarches d'harmonisation entre FQ et le réseau du MEQ, puis de mettre sur pied un véritable système de suivi de la qualité et de l'efficacité de la formation.

Commentaires du MIFI

Le MIFI a eu l'occasion de transmettre ses commentaires au CLF, qui sont reproduits ci-après.



Le MIFI accueille avec ouverture les constats et les recommandations de ce rapport et les analysera dans une perspective de consolidation et d'amélioration continue des services de Francisation Québec.

Depuis son déploiement le 1er juin 2023, Francisation Québec a réalisé d'importantes avancées dans l'accès aux services gouvernementaux d'apprentissage du français et dans la structuration de l'offre.

La mise en place d'un registrariat unique pour l'admission aux services, en remplacement de plus d'une centaine de registrariats locaux, constitue une amélioration majeure en matière d'efficacité gouvernementale et de simplification pour la clientèle. Elle a permis d'établir une seule liste d'attente, donnant à Francisation Québec la capacité de capter et d'analyser les besoins, selon diverses variables. Francisation Québec et ses partenaires ont ainsi pu procéder à des ajustements de capacité afin de tendre aujourd'hui vers un équilibre entre l'offre et la demande.

Aujourd'hui, Francisation Québec, ses partenaires ministériels et son réseau ont également réalisé plusieurs étapes d'harmonisation et de simplification administrative, notamment par l'adoption de pratiques de classement harmonisées, l'adhésion à l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français et le déploiement du tout premier Programme-cadre adapté de français, langue commune, pour la clientèle peu scolarisée ou peu alphabétisée.

Grâce à la porte d'entrée unique mise en place en juin 2023 et aux développements numériques qui se poursuivent, Francisation Québec est maintenant en mesure de produire un ensemble de données de reddition de comptes gouvernementale couvrant l'ensemble des services. Il est ainsi possible d'établir un portrait juste des élèves et des participations selon de nombreuses variables, ce qui était impossible auparavant, et de suivre plus finement les heures de formation offertes.

Les constats du rapport, particulièrement au regard des différences de progression et de réussite dans les cours à temps complet et à temps partiel, convergent avec des observations et analyses de Francisation Québec. Consciente du besoin de renforcer sa capacité d'analyse et d'accroître la réussite des élèves, dans le respect des objectifs individuels d'apprentissage du français, Francisation Québec s'est dotée en 2025-2026 d'une stratégie axée sur cinq axes de développement, qui sera bonifiée au gré des analyses et constats. L'enjeu de la persévérance demeure à cet égard central. Francisation Québec souscrit par ailleurs à la volonté du CLF de mieux documenter le suivi de la progression afin de renforcer, dans le temps, les retombées des investissements consentis.

Francisation Québec poursuit ses travaux pour se doter de plus en plus d'indicateurs pertinents, dûment définis et documentés, couvrant toute l'étendue des services, peu importe le milieu où l'enseignement est donné. Ces travaux sont menés en cohérence avec deux grandes trajectoires

de l'évolution de Francisation Québec : l'harmonisation pédagogique et la transformation numérique.

Les équipes sont mobilisées, avec une gestion du changement très précise, pour mener ces travaux à terme en 2027-2028 et en assurer une implantation qui favorisera l'adhésion à des outils et à une vision commune. Par ailleurs, Francisation Québec entend poursuivre ses initiatives de développement de son offre de services, en s'appuyant sur des données probantes qui démontrent la pertinence des services à créer ou bonifier. Enfin, le renforcement de la formation continue du personnel demeure une priorité, en particulier le personnel enseignant qu'il est essentiel d'outiller adéquatement pour offrir aux élèves un environnement d'apprentissage propice à la réussite.

La progression et la réussite dans les cours de français offerts par Francisation Québec et ses partenaires reposent enfin sur un indispensable engagement partagé. Les travaux menés directement par Francisation Québec, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, ne peuvent porter fruit sans l'engagement des partenaires, des élèves eux-mêmes et des diverses parties prenantes de la société. En effet, l'acquisition des connaissances en français et leur maintien nécessite aussi une pratique régulière du français à l'extérieur des cours, dans les différentes sphères de la vie quotidienne. Cette responsabilité partagée doit être assumée par toutes et tous : elle doit prendre la forme de milieux de travail où le français est la langue d'usage, de milieux de vie où la pratique informelle du français est encouragée et reconnue et de consommation régulière de produits culturels québécois francophones.

À l'exemple de ses suivis des précédents rapports du Commissaire à la langue française, Francisation Québec s'engage ainsi à poursuivre la consolidation de son modèle volontaire et incitatif, de ses services et de sa capacité afin que toutes les personnes qui souhaitent apprendre le français puissent le faire, selon leurs objectifs et leurs besoins.



Annexes

Annexe 1 : recension des écrits sur les enjeux de la francisation des adultes

Tableau A1 – Synthèse de la recension des écrits

Référence	Objet d'évaluation	Approche méthodologique	Période d'évaluation	Constats principaux pertinents à la francisation	Principales recommandations pertinentes à la francisation
St-Laurent, N., et El-Geledi, S. (2011). <i>L'intégration linguistique et professionnelle des immigrants non francophones à Montréal</i> . Conseil supérieur de la langue française.	Portrait de la clientèle immigrante qui utilise les services en anglais d'organismes d'aide à l'emploi et analyse des problèmes rencontrés, liés à l'apprentissage et à l'usage du français et aux difficultés d'insertion professionnelle en général.	Étude qualitative basée sur deux séries d'entrevues auprès de 11 personnes travaillant dans des organismes d'aide à l'emploi qui offrent des services à des immigrants non francophones et 22 immigrants non francophones, avec une connaissance de l'anglais.	2009	Certains quartiers de Montréal ne requièrent pas de connaissance du français pour y vivre, ce qui influence la perception d'utilité du français au Québec et diminue la pratique de la langue, toutefois une connaissance du français avancée serait nécessaire à l'employabilité. Le parcours de francisation offert par le ministère permet l'acquisition de compétences initiales, mais est insuffisant pour acquérir une maîtrise du français permettant de vivre et de travailler dans cette langue.	Les recommandations comprennent le renforcement de la francisation avant l'immigration, l'amélioration de la qualité de l'information disponible sur les programmes de francisation, la promotion d'activités d'intégration comme les jumelages, et le développement de compétences avancées en français surtout en lien avec des domaines d'emploi et particulièrement pour l'écrit.
Bellemare, J.-F., Lacoste Guyon, L., Caron, P., et Mercier, L. (2013). <i>Étude sur le cheminement scolaire et professionnel des immigrants ayant complété le programme de francisation</i> . Cégep de	Portrait de parcours d'étudiants de francisation, un an après avoir terminé le programme et analyse de l'impact de la francisation sur les études poursuivies et l'insertion professionnelle.	Étude descriptive mixte basée sur un questionnaire et des entrevues auprès d'immigrants scolaires ayant complété le programme de francisation du ministère de l'Immigration dans deux cégeps de	2011-2012	Les participants originaires de certaines nationalités étaient surreprésentés en francisation en comparaison à la présence d'immigrants de ces origines à Montréal et au Québec, et avaient suivi le plus de cours de français avant d'immigrer. Néanmoins, la qualité de ces apprentissages peut varier considérablement, offrant	Les recommandations comprennent de mieux informer les immigrants sur l'aménagement linguistique du Québec avant l'arrivée et d'augmenter le nombre d'heures du programme de francisation à temps complet.

Référence	Objet d'évaluation	Approche méthodologique	Période d'évaluation	Constats principaux pertinents à la francisation	Principales recommandations pertinentes à la francisation
Saint-Laurent et Cégep Marie-Victorin.		Montréal (T1 : N=1506, T2 : N=554, Entretiens N=32).		parfois des bases mal structurées. Parmi les participants de l'étude, un peu moins de la moitié n'ont suivi qu'un seul cours de francisation sur les quatre du programme. Les répondants sortent avec une meilleure perception de leurs compétences à l'oral qu'à l'écrit, un frein à l'insertion professionnelle ou aux études postsecondaire. Plusieurs se sentent mal compris au travail à ou éprouvent des difficultés avec les termes techniques. La plupart ont de la difficulté à comprendre l'accent québécois et malgré un niveau de français assez élevé, les personnes ont déclaré avoir très peu d'amis québécois.	
Ferretti, J. (2016). <i>Le Québec rate sa cible. Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait</i> . Institut de recherche en économie contemporaine.	Analyse critique de l'action du Gouvernement du Québec dans l'atteinte de l'objectif de la <i>Charte</i> de la langue française de faire du français la langue commune des Québécois.	Étude basée sur des données statistiques, des rapports gouvernementaux et des travaux de recherche antérieurs.	1991 à 2016	Une part importante (40 %) des immigrants ne parlant pas français à l'arrivée ne participe pas aux services de francisation, et certaines communautés sont davantage concernées. La persévérance en francisation est fragilisée par les formations à temps partiel et en ligne, associées à des abandons plus fréquents et les heures accordées à la francisation sont en baisse. Par ailleurs, de nombreux immigrants ayant complété les cours ne maîtrisent pas suffisamment le français, surtout à l'écrit, ce qui démontre des résultats limités du	La proposition est d'augmenter la part d'immigrants francophones pour assurer la pérennité du français. Les recommandations pour la francisation sont de promouvoir la francisation auprès des communautés dont les taux de fréquentation sont faibles. La formation à temps complet devrait être priorisée, néanmoins le parcours devrait offrir un nombre d'heures suffisant pour atteindre une maîtrise fonctionnelle du français, y compris à l'écrit. Le suivi continu et rigoureux des programmes devrait s'axer sur

Référence	Objet d'évaluation	Approche méthodologique	Période d'évaluation	Constats principaux pertinents à la francisation	Principales recommandations pertinentes à la francisation
				programme. L'usage dominant de l'anglais minimise l'impact potentiel de la francisation. Il existe des lacunes dans la cohérence entre les acteurs et un manque de suivi, marqué par l'absence de données consolidées ou d'analyse d'impact.	des objectifs clairs et que les résultats soient rendus publics
Vérificateur général du Québec (2017). <i>Francisation des personnes adultes</i> (Audit de performance). Gouvernement du Québec.	Audit de performance des programmes de francisation (PILI et PAFILI) du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.	Évaluation basée sur des données administratives, cinq cohortes et des entretiens auprès du personnel du MIDI, du MEES, du MTESS, d'une association d'organismes communautaires et d'organismes communautaires.	2011 à 2017	Le programme de francisation du ministère ne rejoint pas une majorité d'immigrants ayant déclaré ne pas connaître le français. Le seuil d'autonomie langagière pour la vie courante ou le travail correspond à l'atteinte du niveau 8 dans les 4 compétences. Toutefois, seulement 9,1 % (oral) et 3,7 et 5,3 % (écrit) des immigrants qui ont commencé les cours du ministère en 2015 ont atteint ce niveau. Pendant cette période, le taux d'abandon était de 30,9 % pour les cours avancés à temps partiel. Les indicateurs de suivi de la performance du ministère sont incomplets ; les raisons de désistement ne sont pas colligées, il n'y a pas de suivi à cet égard et le ministère ne calcule plus la proportion d'immigrants admis ayant déclaré ne pas connaître le français et ayant participé à des cours.	Il est recommandé d'effectuer un suivi individuel des personnes ayant déclaré ne pas connaître le français et qui ne s'inscrivent pas en francisation ainsi que de celles qui abandonnent les cours. Il est recommandé aussi, d'améliorer ses contrôles de qualité et le suivi de la performance.

Référence	Objet d'évaluation	Approche méthodologique	Période d'évaluation	Constats principaux pertinents à la francisation	Principales recommandations pertinentes à la francisation
Gagnon, C. et Dion, J. (2018). <i>La francisation et l'intégration professionnelle des immigrants</i> . Conseil supérieur de la langue française.	Analyse des services de francisation et de l'intégration professionnelle des immigrants, des obstacles, des motivations et des résultats liés à la francisation.	Étude mixte basée sur des données statistiques, une recherche documentaire et des entretiens auprès de ministères, établissements d'enseignement, organismes communautaires, organisations syndicales, etc.	Fin des années 1990 à 2017	Pour des études ou pour la plupart des emplois, le niveau 8 est nécessaire, mais la francisation se cantonne dans les niveaux de base qui ne permettent pas une intégration socioprofessionnelle réussie. De plus, les programmes sont davantage orientés vers des connaissances de base plutôt que vers des besoins linguistiques plus spécifiques comme des compétences en français écrit ou spécifiques à certaines professions. Les données disponibles ne permettent pas d'établir un portrait complet de l'état de la participation des immigrants à la francisation ainsi que des taux de réussite. Le manque de ressources financières incite certains immigrants à privilégier le travail plutôt que l'apprentissage du français.	L'étude recommande d'assurer une complémentarité entre les programmes de francisation dans la perspective d'un continuum, de la base à une francisation plus avancée, axée sur l'employabilité et la poursuite des études.
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2019). <i>Rapport d'évaluation PILI et PAFILI : offre de services de francisation pour personnes immigrantes scolarisées</i> . Gouvernement du Québec.	Évaluation de programmes de francisation du ministère de l'Immigration (MIDI) de la pertinence, le fonctionnement et l'efficacité.	Évaluation de programme basée sur de la documentation, un sondage en ligne auprès d'immigrants inscrits dans les programmes de francisation et d'enseignants, des entrevues auprès de gestionnaires et de professionnels du ministère, et des	2013 à 2018	Les données dont dispose le ministère sur l'efficacité du programme sont insuffisantes ; les cibles et les indicateurs sont incomplets, axés à court terme et ne sont pas vérifiables, ce qui empêche le ministère d'optimiser ses programmes. Les cibles de participation n'ont pas été atteintes et les résultats sur l'atteinte des compétences ne sont pas clairs. Certaines portions du programme contiennent trop	Le rapport d'évaluation recommande d'améliorer la collecte et le suivi des données pour favoriser l'amélioration du programme et mieux cibler les besoins. Il est recommandé de mener des évaluations systématiques et de colliger à moyen et à plus long terme les effets des programmes dans un but d'amélioration continue en se basant sur des données probantes. Par ailleurs, il est recommandé de

Référence	Objet d'évaluation	Approche méthodologique	Période d'évaluation	Constats principaux pertinents à la francisation	Principales recommandations pertinentes à la francisation
		groupes de discussion avec des enseignants.		de contenu, ce qui fait que les niveaux 7 et 8 sont rarement atteints. L'évaluation relève en outre un déséquilibre quant aux niveaux des participants dans les groupes qui affecte la réussite dû aux méthodes de classement et à la politique de redoublement.	documenter les désistements, de repenser le calibrage des cours, de revoir la politique en cas d'échec et enfin d'améliorer la communication avec les enseignants, de clarifier les rôles et responsabilités afin d'assurer une uniformité dans l'application des règles de programmes.
Conseil supérieur de l'éducation (2021). <i>L'inclusion des familles immigrantes : pour une synergie accrue en éducation des adultes.</i>	Portrait de l'inclusion des immigrants en éducation des adultes et en la formation continue	Étude mixte basée sur des statistiques de l'immigration permanente, des entretiens auprès de 58 familles immigrantes et sur 83 activités de consultation menées auprès d'acteurs régionaux et nationaux, dans les régions de Montréal, Capitale-Nationale, Estrie, Montérégie et Mauricie.	2016 à 2019	L'apprentissage du français par les immigrants doit être envisagé sur plusieurs années, toutefois ces délais viennent compliquer leur intégration. La possibilité d'atteindre une certaine compétence en vue d'une littératie citoyenne est limitée par des contraintes de temps liés aux obligations familiales, à l'emploi ou aux études, qui rendent les parcours non linéaires, d'intensités variables et ponctués de pauses fréquentes. Le contenu des cours de francisation se concentre sur les bases, et les niveaux enseignés sont insuffisants pour travailler ou étudier en français, particulièrement pour l'écrit. Les objectifs de la francisation et les attentes de la société sont trop élevés par rapport à ce qu'il est possible d'acquérir grâce aux cours, et dans le temps imparti du programme. L'information disponible sur les programmes n'est d'ailleurs pas toujours claire ou accessible.	Le rapport recommande de diversifier les approches, qu'elles soient mieux arrimées entre les acteurs, avec une information centralisée. Le Conseil suggère de promouvoir davantage l'offre et de le faire plus tôt dans le processus migratoire. On recommande en outre de prendre en compte les parcours non linéaires, de soutenir les options informelles comme le mentorat, le compagnonnage au travail, etc., et de prendre en compte le besoin de services adaptés aux contraintes des adultes et à une maîtrise avancée du français pour le travail ou les études, avec des conditions d'apprentissage qui permettent des formations plus intensives.

Annexe 2 : tableaux de fréquentation de Francisation Québec

Tableau A2 – Nombre de participants à la francisation selon le mode, le niveau et le type de formation

(Québec, réseau du MIFI seulement, 2024-2025 [au 3 janvier 2025])

Type et niveau de formation	En classe	À distance	Total*
Temps complet			
Débutant (blocs 1 et 2)	1 901	6 834	8 458
Intermédiaire (blocs 3 et 4)	1 335	4 239	5 238
Total*	2 712	8 986	11 047
Temps partiel			
Débutant (blocs 1 et 2)	2 826	22 629	24 247
Intermédiaire (blocs 3 et 4)	6 603	5 770	10 869
Total*	9 022	26 772	32 724

Source : étude des crédits 2025-2026 du MIFI.

*Le nombre total de participants ne correspond pas à la somme de chaque catégorie parce que certaines personnes ont pu se retrouver dans plus d'une catégorie durant la période.

Tableau A3 – Nombre de participants à la francisation selon la région de formation

(Québec, réseau du MIFI seulement, 2024-2025 et 2025-2026)

Région administrative	2024-2025	2025-2026 (au 31 juillet 2025)
03-Capitale-Nationale	5 939	2 087
05-Estrie	4 678	2 146
06-Montréal	50 819	28 122
07-Outaouais	1 499	785
12-Chaudière-Appalaches	3 924	1 312
13-Laval	4 863	2 756
15-Laurentides	2 041	1 049
16-Montérégie	9 163	4 181
Autres régions	8 529	3 532
Total	91 455	45 970

Source : Direction de la statistique et de l'information de gestion du MIFI, données extraites le 25 avril et le 31 juillet 2025.

Tableau A4 – Nombre de participants à la francisation selon le pays de naissance

(Québec, réseau du MIFI seulement, 2024-2025 et 2025-2026)

Pays de naissance	2024-2025	2025-2026 (au 31 juillet 2025)
Mexique	11 076	5 944
Colombie	9 512	4 831
Inde	5 737	3 081
Iran	5 002	2 381
Philippines	4 812	2 744
Ukraine	4 511	2 218
Brésil	3 530	1 458
Chine	3 225	1 753
Maroc	3 163	1 519
Tunisie	2 618	885
Algérie	2 213	1 141
Bangladesh	1 817	1 207
Syrie	1 711	905
Canada	1 704	917
Venezuela	1 611	920
Pérou	1 519	886
Afghanistan	1 509	845
Turquie	1 344	794
Haïti	1 105	720
Cuba	1 080	644
Autres pays	22 366	12 186
Total	91 165	45 979

Source : Direction de la statistique et de l'information de gestion du MIFI, données extraites le 25 avril et le 31 juillet 2025.

Tableau A5 – Nombre de participants à la francisation selon le statut migratoire

(Québec, réseau du MIFI seulement, 2024-2025 et 2025-2026)

Statut migratoire	2024-2025	2025-2026 (au 31 juillet 2025)
Immigration permanente*	22 443	11 838
Citoyens canadiens naturalisés	3 669	1 953
Réfugiés	1 006	542
Résidents permanents	18 768	9 343
Immigration temporaire*	65 740	34 536
Étudiants	8 084	3 338
Travailleurs	47 961	25 187
Autres statuts d'immigration temporaire	9 695	6 011
Autre statut**	4 700	1 903
Total*	91 165	47 979

Source : Direction de la statistique et de l'information de gestion du MIFI, données extraites le 25 avril et le 31 juillet 2025.

*Les catégories « immigration permanente » et « immigration temporaire » constituent des sous-totaux construits. Le nombre total de participants ne correspond pas à la somme de chacun des statuts, car certaines personnes ont pu voir leur statut changer durant leur parcours.

**Cette catégorie regroupe les sous-catégories « Personnes canadiennes de naissance incluant les Autochtones », « Statut non déterminé ou inconnu » et « Autre statut ».

Tableau A6 – Nombre de participants à la francisation selon l'intensité hebdomadaire

(Québec, réseau du MIFI seulement, 2024-2025 et 2025-2026)

Intensité hebdomadaire	2024-2025	2025-2026 (au 31 juillet 2025)
Temps complet*	13 092	7 336
30 heures	12 171	6 816
25 heures (FIPA)	921	520
Temps partiel*	41 049	23 717
3 heures	39	32
4 heures	2 259	95
6 heures	13 314	9 572
9 heures	14 919	9 155
12 heures	10 518	4 863

Source : Direction de la statistique et de l'information de gestion du MIFI, données extraites le 25 avril et le 31 juillet 2025.

*Les catégories « temps complet » et « temps partiel » sont des sous-totaux construits. Une même personne peut changer d'intensité durant son parcours.

Tableau A7 – Nombre de participants à la francisation selon le mode de formation

(Québec, réseau du MIFI seulement, 2024-2025 et 2025-2026)

Mode de formation	2024-2025	2025-2026 (au 31 juillet 2025)
Temps complet*	14 122	7 589
À distance	3 348	1 714
En présentiel	10 282	5 632
Achat de groupe	492	243
Temps partiel*	40 090	23 149
À distance	9 604	5 883
À distance (depuis l'étranger)	260	54
En présentiel	25 058	13 526
Achat de groupe	5 155	3 686
Non identifiable	13	-
Total**	48 283	29 410

Source : Direction de la statistique et de l'information de gestion du MIFI, données extraites le 25 avril et le 31 juillet 2025.

*Les catégories « temps complet » et « temps partiel » sont des sous-totaux construits. Une même personne peut changer d'intensité durant son parcours.

**Les achats de groupe ne sont pas pris en compte dans le calcul. Le nombre total de participants par mode de formation ne correspond pas à la somme des participants puisque certaines personnes peuvent changer d'intensité de formation durant leur parcours.

Annexe 3 : description de la cohorte de participants**Tableau A8 – Données descriptives de la cohorte de participants**

(Québec, participants aux services de francisation du MIFI entre 2022 et 2025)

Variable	N ^{bre} de participants	%
Type de cours		
Temps partiel seulement	9 199	69,0
Majorité à temps partiel	331	2,5
Majorité à temps complet	543	4,1
Temps complet seulement	3 268	24,5
Origine géolinguistique		
Française	1 589	11,9
Latine	4 489	33,6
Bilingue	47	0,4
Anglaise	2 165	16,2
Autre	5 051	37,9

Statut d'immigration

Variable	N^{bre} de participants	%
Travailleurs temporaires	4 538	34,0
Étudiants étrangers	2 459	18,4
Demandeurs d'asile	1 186	8,9
Autre statut temporaire	205	1,5
Résident permanent	3 930	29,5
Réfugié	59	0,4
Citoyens canadiens naturalisés	506	3,8
Autres statuts d'immigration	458	3,4
Milieu de francisation		
Capitale nationale – Collège	199	1,5
Capitale nationale – OBNL	385	2,9
Capitale nationale – Université	107	0,8
Estrie – Collège	186	1,4
Estrie – OBNL	337	2,5
Laurentides – Collège	220	1,6
Laval – Collège	338	2,5
Laval – OBNL	607	4,5
Montréal – Collège	576	4,3
Montréal – OBNL	371	2,8
Montréal – Université	111	0,8
Montréal – Collège	1 590	11,9
Montréal – OBNL	7 445	55,8
Montréal – Université	603	4,5
Outaouais – Collège	147	1,1
Outaouais – OBNL	119	0,9
Groupe d'âge		
16 – 25 ans	2 644	19,8
26 – 35 ans	5 242	39,3
36 – 45 ans	3 389	25,4
46 – 55 ans	1 237	9,3
56 – 65 ans	520	3,9
65 ans et plus	305	2,3
Groupe d'âge non précisé	n. d.	0,0

Source : données du MIFI, février 2026.

